L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1142 - VENDREDI 02 DÉCEMBRE 2011 2 €

www.agribourgogne.fr ISSN 1776-0224

BOUILLOUX-PETIT



21 Dijon - 03 80 78 82 20

Sommaire



8ème congrès Aprovalbois *p.13*
Le nouvel âge du bois se prépare aujourd'hui

P 05 **Actualité** Côte d'Or
Chambre d'agriculture: Questions/réponses sur la future PAC

P 06 **Actualité** Nièvre
Marault: le nouveau préfet à la rencontre des professionnels

P 09 **Actualité** Yonne
Cavap-Vanagri: La collecte pleure et les prix sourient

P 10 **Actualité** Bourgogne
Coopération: *«L'avenir des coopératives n'est pas isolé»*

P 12 **Filières** Cultures
Farmstar fête ses 10 ans chez Épis-Centre

P 14 **Filières** Viticulture
Réunion technique: Tout ce qu'il faut savoir et faire, avant de réduire les doses...

P 15 **Filières** Bio
Rencontre avec un éleveur bio du Morvan: Le bonheur est dans le pré à Saint-Aignan (58)

P 21 **Gestion**
Prix des fermages pour les vins de Côte d'Or

Antibiotiques et antibiorésistances

En santé animale aussi…

Les antibiotiques, c'est pas automatique !



Selon une étude de l'Agence européenne du médicament en 2009, la France est le deuxième plus gros consommateur d'antibiotiques vétérinaires en Europe. En 2011, Bruno Le Maire, ministre de l'Agriculture, lance un plan d'action national contre l'antibiorésistance pour répondre à l'objectif de réduction de 25% de la consommation des antibiotiques en élevage d'ici 5 ans. Si une prise de conscience collective ne se concrétise pas, la menace d'une restriction voire d'une interdiction de l'utilisation de certains antibiotiques en élevage est bien réelle. *(p. 18-19)*

G. BUCHEZ

Corbigny Tél. 03 86 20 17 38 • Moulins Engilbert Tél. 03 86 84 31 33 • Luzy Tél. 03 86 30 05 63 • Bazolles Tél. 03 86 38 97 00

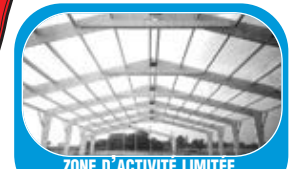


LUCAS.G Une gamme pour tous les élevages !

La Forêt d'Othe

BÂTIMENTS BOIS ADAPTÉS AUX PROFESSIONS AGRICOLES

• LAMELLÉ - COLLÉ • TRADITIONNEL • CHARPENTES BOIS • MAISONS INDIVIDUELLES • • OSSATURE BOIS •



ZONE D'ACTIVITÉ LIMITÉE À L'YONNE ET L'AUBE

DEVIS ET PREMIÈRE ÉTUDE GRATUITS
BÂTIMENT CLEFS EN MAIN pour production électrique: étude et pose de centrales photovolaïques

www.laforet-dothe.fr
LA FORÊT D'OTHE - 89570 Turny - 03 86 35 29 52

l'Agenda

Côte d'Or

Apecita Ateliers recherche d'emploi

L'Apecita Alsace/Bourgogne/Franche-Comté organise le prochain atelier Recherche d'emploi, le mardi 6 décembre de 9h à 17h, dans ses locaux à la Maison des industries alimentaires de Bourgogne, 4 Bd du Dr Jean-Veillet à Dijon. Renseignements complémentaires et inscription obligatoire par mail ou par téléphone au 03 80 70 27 37.

CER France Conférence-débat

Dans le cadre de son assemblée générale annuelle, CER FRANCE propose une conférence-débat sur le thème : «La crise : les scenarios pour en sortir» avec l'intervention de Jean-Marc Sylvestre, journaliste, économiste, écrivain et animateur de l'émission «Les Clés de l'éco» sur i-Télé. Vendredi 16 Décembre à 15heures. Palais des Congrès de Dijon (Amphithéâtre Romanée-Conti). Entrée libre - Renseignements : ServiceCommunication@bfc.cerfrance.fr ou tél : 03 84 77 77 66.

FDSEA Calendrier des intercantonales

Mercredi 7 décembre à 14heures (Salle de la Tonnellerie à Venarey), mercredi 7 décembre à 20heures (Salle des fêtes de Chamesson), jeudi 8 décembre à 9h30 (salle du Syndicat Viticole à Nuits St Georges, ZA les Prés de Nuits - rue Charles Arnoult), jeudi 8 décembre à 14h00 (Salle des Glorieux - Complexe Paul Orssaud à Genlis)...

Chambre d'agriculture Réunions d'informations

Comme chaque année, la Chambre d'agriculture de Côte d'Or organise des réunions d'information à l'intention de tous les agriculteurs du départements. La réforme de la Pac de 2014 rentre dans la dernière ligne droite de son élaboration. Elle définira les modalités d'attribution des soutiens à l'agriculture jusqu'en 2020. Les premiers éléments de réglements de cette réforme seront présentés. Les dossiers de conjoncture concernant directement les secteurs concernés seront abordés.
Pouilly-en-Auxois : 5 décembre à 20 heures à la salle des fêtes (dossiers présentés : Pac, calamités agricoles, GIE Export viande), Til Châtel : le 7 décembre à 20 heures à la salle polyvalente (dossiers présentés : Pac, protection des captages d'alimentation en eau potable, GIP parc national).

GDS21 Calendrier des réunions cantonales

Canton de Beaune/Gevrey/Nuits : vendredi 2 décembre à 9h30 au restaurant Le Relais de la diligence à Meursault. Canton de Vitteaux : lundi 5 décembre à 14h30 à la salle polyvalente de Vitteaux. Canton de Venarey : mardi 6 décembre à 14h30 à la salle des fêtes de La Roche Vanneau. Canton de Précy : mercredi 7 décembre à 9h30 à la salle du foyer rural à Précy. Canton de Semur : mercredi 7 décembre à 14h30 au caveau Les Maréchaux à Semur. Canton de Bligny-sur-Ouche : jeudi 8 décembre à 9h30 à la salle polyvalente de Thorey-sur-Ouche. Canton de Pouilly-en-Auxois : jeudi 8 décembre à 14h30 à la salle polyvalente de Pouilly. Canton de Baigneux : vendredi 9 décembre à 9h30 à la salle de la mairie à Villaine-en-Duesmois. Canton de Montbard : vendredi 9 décembre à 14h30 à la salle de la mairie de Montbard.

Nièvre

Réunions L'EDE invite les éleveurs

L'Établissement départemental de l'élevage (EDE) organise ses réunions annuelles à destination des éleveurs. Les prochains rendez-vous sont programmés le 2 décembre à Luzy, le 5 décembre à Saint-Benin d'Azy, le 6 décembre à Corbigny et le 8 décembre à Saint-Pierre-Le-Moutier. Au programme, figurent un point réglementaire sur les bovins et les ovins, la démarche Zéro papier qui entre en vigueur cette année, ainsi qu'un tour d'actualité (notamment sur l'alimentation) par l'équipe élevage de la Chambre d'agriculture.

Jugement de bétail cantonale de Tannay

Le CCJA de Tannay organise sa finale cantonale de jugement de bétail le 4 décembre dès 14 heures chez Alexandre Seutin, à Turigny 58210 Saint Germain des Bois. Au programme: démonstration de matériel agricole et visite du poulailler. Contact: Jennifer Paillé au 06 74 63 93 65.

Jugement de bétail Finale à Flez-Cuzy

Les JA58 et l'équipe cantonale des JA de Tannay organisent la finale départementale de jugement de bétail, le 18 décembre, chez Béatrice et Éric Laguigner à Flez-Cuzy. Une soixantaine de concurrents, issus des finales cantonales, s'affronteront dans trois catégories, bovine, ovine et équine. Démonstrations de chiens de troupeau, stand des OPA, exposition de matériels agricoles, baptêmes en poney, marché de produits régionaux sont également au programme. Contact: Fabrice Prévotat au 06 72 51 08 15 ou Jennifer Paillé au 06 74 63 93 65.

Formation Infirmier de son élevage caprin

Le GDS58 organise, en lien avec le docteur Despres (vétérinaire dans les Deux-Sèvres), une formation « éleveur, infirmier de son élevage caprin », le mercredi **7 décembre** dans ses locaux à Sermoise. Cette frmation a pour objectifs de mieux gérer les pathologies, mieux utiliser les médicaments, favoriser la prévention. Elle bénéficie des crédits VIVEA. Contacter Rodolphe Morizot au 03 86 90 18 90 avant le 25 novembre.

Moutonniers nivernais AG à Bona

L'Association des Moutonniers Nivernais (AMN) tiendra son assemblée générale le jeudi 8 décembre à partir de 9h30 à la salle de la mairie de Bona. Programme: 10h, intervention de François Roze sur la PAC 2014-2020; 12h, repas (à la charge des participants); 14h, intervention du service économique de la DDT sur les contrôles en élevage ovin et l'avenir des aides, point sur l'identification électronique; 15h, intervention de Pascal Duré du laboratoire Nutral sur l'alimentation minérale...
Réservation du déjeuner avant le 2 décembre auprès de François Bourdon au 03 86 38 42 33 ou de Christophe Rainon au 06 72 39 76 43.

«Bien vieillir» Conférence à Saint-Honoré-les-Bains

La MSA Bourgogne, et ses élus du canton de Moulins-Engilbert, proposent une conférence-débat sur le « bien vieillir », jeudi 8 décembre à 18 h à la mairie de Saint-Honoré les Bains. Celle-ci, ouverte à tous, sera animée par un médecin gériatre, le Dr El Alh, et sera suivie par une présentation des Ateliers Santé Séniors par Mme Pereira, travailleur social, et du dispositif Présence Verte, par M. Hipeau.

Taille de vigne Concours interdépartemental

L'Asavpa de la Nièvre organise le 12è concours interdépartemental de taille de vigne, le samedi 10 décembre à partir de 12h30, au Domaine Michel Quintin à Cours. L'an dernier, le concours avait rassemblé plus de 70 participants dans le Cher et des concurrents venant de l'Aude et du Rhône participeront cette année. La compétition s'articule autour de deux épreuves, une théorique (prévention, vignoble, maladies, connaissances liées au métier...) et l'autre pratique (8 pieds à tailler en 20 minutes). Renseignements et inscriptions auprès de Jérôme Ferré au 03 86 93 40 27.

AQPS Centre Est AG à Cercy-la-Tour

L'Union AQPS (autre que pur sang) Centre Est tiendra son assemblée générale annuelle, le vendredi 16 décembre, à Cercy-la-Tour.

Yonne

Apecita Permanence le 15 décembre

La prochaine permanence mensuelle de l'Apecita, se tiendra jeudi 15 décembre à la Chambre d'agriculture, 14 bis rue Guynemer à Auxerre. Pour rencontrer la déléguée régionale, prendre rendez-vous à la Chambre d'agriculture, auprès de Jocelyne Foutoyet, tél 03 86 94 22 11

Arvalis Réunion d'information

Arvalis Institut du végétal, en collaboration avec la Chambre d'agriculture de l'Yonne et le Cetiom, organise une réunion d'information lundi 5 décembre, à partir de 9 h et jusqu'à 17 h, à la Salle de la Fédération des Entrepreneurs et Artisans du Bâtiment et des Travaux Publics, 32 rue de l'Ocrerie, à Auxerre
Programme du matin :
Désherbage dans la rotation et nouveautés désherbage colza, insecticides et fongicides colzas, flash technique colza tournesol
Programme de l'après-midi :
Les fongicides céréales à paille (bilan maladies, nouveaux produits, proposition de programmes fongicides), la technique bas volume en désherbage céréales, valorisation des Cipan, fertilisation des céréales à paille

Formations Chambre d'agriculture

• Jeudi 8 décembre : «Maîtrisez vos chiffres pour prendre une décision»
Objectifs : Être à l'aise avec ses chiffres comptables, savoir analyser la situation économique et financière de son exploitation
Rens au 03 86 94 22 10
• Jeudi 8 décembre : «Optimisez vos marges en valorisant vos effluents d'élevage»
Objectifs : Connaître et utiliser les différents effluents d'élevage, fertiliser de manière optimale
Rens au 03 86 94 28 44
• Jeudi 8 décembre : «La conditionnalité appliquée à mon exploitation laitière»
Objectifs : Connaître et s'approprier les différents points de la conditionnalité des aides PAC, définir les ajustements et les modifications de pratiques à engager sur chacune des exploitations. Rens : 03 86 94 22 08

Pôle expertise et prospective juridique, CFE, Aménagement foncier et rural

Prochaines permanences à :
Avallon : 9 avenue du 11 novembre, mercredi 7 décembre, de 9 h 30 à 12 h
Sens : à la Mairie, au 2e étage, lundi 5 décembre et lundi 19 décembre, de 9h à 12h
Auxerre : en nos bureaux, où nos conseillers juridiques vous reçoivent, uniquement sur rendez-vous, en téléphonant au 03 86 94 22 22
14 bis rue Guynemer

Région

Lait Journée laitière régionale le 13 décembre

Les Chambres d'agriculture de Bourgogne et les organismes de conseil en élevage organisent mardi 13 décembre, au lycée agricole de La Brosse à Venoy, une journée thématique à l'attention des éleveurs laitiers afin de les informer sur les derniers résultats en matière de recherche appliquée réalisée en Bourgogne.
Parmi les sujets abordés : analyse des résultats Galacsy régionaux, nouvelles données zootechniques pour le tourteau de colza et les drèches de blé, les tanins de châtaigniers, la couverture végétale des silos, pratiques de traite alternative etc…
Rens et contacts : Laurence Oursel au 03 86 92 36 73

ANNONCEZ VOS RÉUNIONS ET MANIFESTATIONS DANS L'AGENDA
Terres de Bourgogne
redaction@terres-de-bourgogne.net



▶ Installation

PRI info

Côte d'Or

Recherche d'exploitation

Ce couple souhaite s'installer sur une exploitation en porcs, volailles et lapins en Agriculture Biologique. La production sera transformée et commercialisée en circuit court. Madame, agée de 30 ans, actuellement en formation agricole, s'installerait seule dans un 1er temps. Son conjoint, titulaire de diplômes agricoles, conservera son emploi salarié le temps de développer suffisamment leur activité agricole. Ils recherchent 50 ha minimum de prairies et terres labourables pour mettre en œuvre leur projet et construire ou aménager des bâtiments d'élevage et de transformation dans un rayon de 50 kms autour de Dijon. Ils disposent de bonnes garanties financières et bancaires pour ce projet. Corine Garnier-Penning 03.80.68.67.85

Les trophées de l'installation : Poser votre candidature !

Les Trophées de l'installation, organisés par Jeunes Agriculteurs, le Ministère de l'Agriculture en partenariat avec des médias et organisations professionnelles se consacreront en 2012 à la vigne et au maraîchage.
Si vous êtes jeune maraîcher ou viticulteur, installé depuis moins de 5 ans, n'hésitez pas à poser votre candidature. Le jury, composé de l'ensemble des partenaires, choisira les vingt meilleurs parcours. Ces vingt nominés feront l'objet de reportage vidéo et papier, diffusés dans des revues professionnelles et le magazine Jeunes agriculteurs. Ils seront également publiés sur Internet, sur le site www.trophees-installation.com. Le grand public devra alors voter pour son agriculteur préféré. Les 4 lauréats (2 en vigne, 2 en maraîchage), recevront un chèque de 1500 € et d'autres lots. Chaque participant recevra un lot.
L'année dernière, TF1- Jean-Pierre Pernaut avait réalisé cinq reportages chez des candidats. Il est intéressé pour renouveler ces reportages en 2012. Chaque JT, c'est 7 millions de téléspectateurs, idéal pour faire parler de l'agriculture d'une façon positive !
Contact : Emmanuelle Thomas, Journaliste VITI- Culture Légumière /Groupe ATC Tél : 03 85 76 90 14

Le PRI est cofinancé par l'Europe, l'État et le Conseil Régional de Bourgogne.

A suivre

Sols

Entre optimisme et inquiétude

L'état des sols en France est correct, malgré quelques inquiétudes. Mais l'artificialisation des terres, l'érosion ou la teneur en phosphore doivent être surveillées.



Selon le premier bilan de l'état des sols en France présenté par le Gis Sol (Groupement d'intérêt scientifique) coordonné par l'Inra, les sols français sont plutôt en bon état. Une bonne nouvelle tempérée par des points plus préoccupants comme l'érosion, le phosphore ou la présence de certains polluants, interdits depuis de nombreuses années, mais dont la rémanence est encore perceptible, sans danger cependant pour la santé humaine.

L'érosion est une source d'inquiétude, surtout pour les sols agricoles limoneux des grands bassins parisiens et aquitains, les plus affectés, avec la Bretagne et le couloir rhodanien. Et cette érosion qui concerne plus de 18% des sols de France pourrait s'accentuer avec le changement climatique. Les couvertures hivernales pourraient représentées une solution.

Une autre préoccupation concerne le phosphore. En majorité, les sols du territoire présentent une faible concentration de phosphore. A l'inverse, les régions d'élevage intensif, comme la Bretagne ou les épandages de lisier de porcs sont en cause, sont en fort excédent, ce qui menace la qualité des eaux. Compte tenu de la raréfaction des ressources minérales, le directeur du projet à l'Inra, Dominique Arrouays, propose de développer un système de recyclage du phosphore organique pour l'exporter vers les zones de grandes cultures.

Le niveau de tassement des sols, difficile à évaluer, représente également une source d'inquiétude, mais la question se pose surtout en forêt ou l'utilisation d'engins de plus en plus lourds pose problème.

Point positif, les chercheurs soulignent qu'il n'y a pas d'acidification des sols, même si la situation des prairies permanentes et des forêts doit être surveillée. «*Les sols ne sont pas morts*» révèle le rapport après avoir évalué la teneur en bactéries présentes dans les sols.

Les sols cultivés en vigne et en grandes cultures renferment cependant une biomasse microbienne plus faible que ceux sous couvert forestier ou sous prairies. D'une manière générale les monocultures présentent des niveaux de biomasse plus faibles.

Reste maintenant à l'ensemble des acteurs du territoire à exploiter ses éléments. Les Chambres d'agriculture se sont déjà attelées à la tâche.

bloc notes

Équi info Une entrée unique pour s'informer «cheval»

Le premier point «Équi info» a ouvert ses portes au début du mois de novembre au Haras national de Cluny (71). Équi info est un lieu d'accueil pour toutes les personnes qui s'intéressent au cheval et à sa filière, qui souhaitent obtenir des informations. Le Haras national fait partie des quatre sites pilotes qui proposent ce service, avant d'étendre ce concept à tout le territoire à partir de mai 2012. L'accueil du public est assuré du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h (rendez-vous conseillé) à l'antenne IFCE du Haras national de Cluny (2, rue Porte des Prés – 71250 Cluny) ou par mail : equi-info.cluny@ifce.fr. Tel. 03 85 59 85 03.

en bref

Maïs Mon 810 Trois petits tours et puis s'en va ?

Comme c'était prévisible, le Conseil d'État a annulé en début de semaine la suspension de culture du maïs OGM Mon 810 que le gouvernement français avait pris en février 2008, décision qui était remise en cause par la Cour de Justice européenne. Le Conseil d'État a suivi l'argumentation européenne en considérant que la base juridique utilisée par la France n'était pas acceptable sur le plan du droit. Dès la prise de décision de la Cour de Justice européenne, le gouvernement avait indiqué qu'il prendrait une nouvelle clause de sauvegarde, l'objectif étant, selon le ministère de l'Ecologie « d'éviter la mise en culture d'un OGM qui n'a pas été évalué suivant les nouvelles exigences demandées au niveau européen ou pour lequel des incertitudes persistent quant à ses impacts potentiels sur l'environnement ». En visite sur une exploitation du Gers, Nicolas Sarkozy a rappelé son engagement a respecter la volonté des consommateurs français qui se prononcent majoritairement contre la culture des OGM.

en Image

Moulins : sept élevages de Côte d'Or concourent aujourd'hui

C'est la finale de tous les concours charolais qui se sont déroulés sur le territoire français. Le Super concours de Moulins, dans le département de l'Allier, se déroule aujourd'hui, vendredi 2 décembre, en présence de cinq élevages de Côte d'Or (et deux autres élevages participent au simple concours). Sont de la partie : Cédric Tainturier de Montoillot, qui va concourir avec un taureau prix d'honneur au concours de Gueugnon. Vincent Froidurot, de Jours-lès-Baigneux (et non Billy-lès-Chanceaux comme indiqué dans notre précédente édition, excuses à l'éleveur) sera présent avec un veau prix d'honneur au concours de Rethel et un veau femelle prix d'honneur à Semur-en-Auxois. Odile et Bernard Thibault de Mimeure près d'Arnay-le-Duc, présentent leur vache prix d'honneur au concours d'Autun. Nicolas Baudion (Pouilly-en-Auxois) concoure avec son taureau prix d'honneur à Avallon (animal en copropriété avec le Gaec Baulot de Semur-en-Auxois). Le Gaec de Saint Roch de Recey-sur-Ource est à Moulins avec deux animaux : un veau femelle prix d'honneur à Avallon et un taureau prix d'honneur à Semur-en-Auxois. Deux autres élevages côte d'oriens sont inscrits au concours (à distinguer avec le Super concours) : François Lucand (Molphey) et Julien et Annick Froidurot, de Billy-lès-Chanceaux.

AURÉLIEN GENEST



Bernard Thibault et sa vache prix d'honneur au concours d'Autun.



Charolais

Saulieu 2012, c'est commencé

A événement exceptionnel, mobilisation exceptionnelle. Le double événement d'août 2012 à Saulieu (concours national et concours de boucherie) implique une grande préparation. Beaucoup de monde est déjà sur le pont, y compris les futurs éleveurs participants.

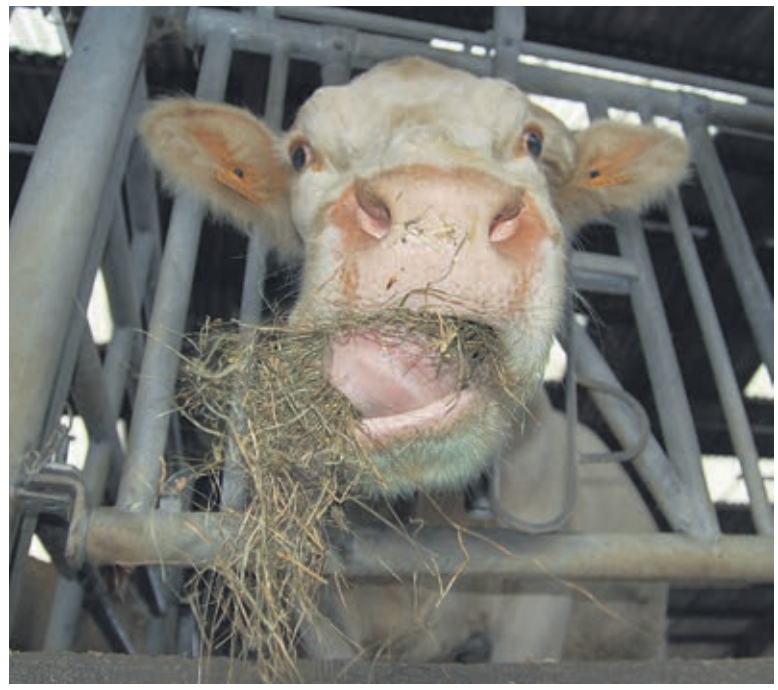
La récente assemblée générale du comice agricole de Saulieu a permis de faire le point sur le grand rassemblement charolais des 23, 24, 25 et 26 août 2012. Quarante éleveurs ont échangé sur l'organisation du concours national qui viendra rejoindre le traditionnel concours de boucherie de Saulieu. *«Tout se présente bien mais il reste, bien évidemment, beaucoup de choses à faire. On est à fond dedans»* signale Michel Baudot, président du Herd Book Charolais.

Plusieurs groupes d'une quinzaine de personnes ont été constitués et chaque groupe a des fonctions bien précises (gestion des infrastructures, accueil des participants, restauration, animations...). Des réunions sont au programme des prochaines semaines afin d'évaluer l'avancée du projet. «Le budget prévisionnel est quasiment calé, nous avons déjà trouvé un certain nombre de partenaires et plusieurs rendez-vous sont programmés au mois de décembre» confie Jean-Michel Cap, membre du comité de pilotage en compagnie de Michel Baudot et de Jean-Pierre Fleury. Parmi les dernières réflexions menées, on sait d'ores-et-déjà qu'aucun des 800 bovins de l'évènement ne sera exposé sous le hall agricole, celui-ci ne servant qu'à la présentation des animaux. «Près de 5000 m2 de chapiteaux seront nécessaires en dehors du hall. Cela en fera, et de loin, notre plus gros poste de dépenses» commente Michel Baudot.

Cent bovins du 21?

«J'espère qu'on aura 80, voire 100 animaux de Côte d'Or parmi les 500 bovins du Spécial charolais» espère le président du Herd Book Charolais. Lors du concours de Semur-en-Auxois les 16 et 17 novembre, il était déjà beaucoup question du rendez-vous sédélocien dans les échanges entre participants. *«C'est encourageant, les éleveurs sont déjà dedans. On retrouvera plusieurs animaux de Semur au mois d'août prochain»* ajoute Michel Baudot, qui enchaîne : *«ce concours, ce sera du jamais vu à Saulieu. Les éleveurs ont compris que c'était une chance de l'organiser en Côte d'Or. Ce sera une bouffée d'oxygène pour le département et l'occasion, pour les éleveurs, de se mettre en évidence. Décrocher un premier prix sur un concours national de la première race à viande, c'est attirer du monde chez soi pour vendre sa production»*. En ce qui concerne la préparation des animaux, Michel Baudot mentionne qu'*«il ne faut guère attendre, et commencer dès maintenant»* : *«on ne peut pas se réveiller un mois avant sinon, c'est le fiasco assuré. Quoi faire? Conduire les animaux différemment du troupeau, avec une alimentation adaptée, à la fois riche mais équilibrée. C'est un travail quotidien, il y a un coût en main d'œuvre et en alimentation, mais c'est le prix à payer pour participer et réussir»*.

AURÉLIEN GENEST



Les animaux qui prétendent à une participation devraient, si ce n'est pas déjà fait, entrer dans une phase alimentaire spécifique.

Zoom sur...

Réflexions sur le concours de boucherie

La fête du Charolais 2011 a été abordée lors de la réunion. Une grande réflexion s'est instaurée sur la valorisation des prix de vente des prix de championnat. *«Nos grands prix ne sont pas assez valorisés. Sur certains concours, les prix montent jusqu'à 13 voire 14 euros/kg»* constate Jean-Michel Cap, le président du comice. Pour y remédier, les responsables de la fête vont étudier plusieurs pistes, dont celles d'une potentielle vente aux enchères (c'est dans ce type de vente que les prix montent le plus, comme le rappelle Jean-Michel Cap).

Crédit agricole

L'agence bancaire de demain à travers un concept novateur unique à Dijon

Le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne a inauguré *«L'autre AGENCE»*, vendredi dernier en présence de son président Vincent Delatte et de son directeur général François Macé. Cette agence bancaire nouvelle génération, au look *«design»* a pour objectif principal l'obtention d'un *«rendez-vous sous 24 heures»*. Client ou non, vos projets se concrétisent vite et bien. Préparer son projet immobilier, financer un crédit automobile, protéger ses biens et sa famille, trouver la meilleure solution d'épargne ou créer son entreprise, avec *«L'autre AGENCE»*, le client est certain d'obtenir les réponses à ses questions dans les meilleurs délais. Pour soutenir ce concept innovant et unique dans le domaine bancaire, L'autre AGENCE s'appuie sur de nouvelles technologies: deux bornes tactiles, trois écrans d'affichage dynamique, un iPad, Vision'ère, le service d'expertise en direct par visioconférence, exclusivité du Crédit Agricole et des automates bancaires novateurs. *«L'autre AGENCE»* est située 4, avenue du Drapeau à Dijon et est ouverte du mardi au vendredi de 9h30 à 12h30 et de 14h30 à 18h30, le samedi jusqu'à 17h. *«L'autre AGENCE»* donne une vision avant-gardiste des services bancaires et bouscule les codes de la relation client.

COMMUNIQUÉ



Alain Millot (1er adjoint au Maire de Dijon), François Macé (directeur général du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne) et Vincent Delatte (président du CACB).

Groupama Grand Est

«Concilier ambition économique et fonctionnement mutualiste»

Moment très attendu de Groupama Grand Est, les rencontres agricoles se sont déroulées au Palais des Congrès de Dijon.

Le programme des rencontres agricoles de Groupama Grand-Est, qui ont eu lieu il y a deux semaines, était particulièrement riche avec plusieurs interventions de choix. L'expertise des risques climatiques sur récoltes était notamment proposée. Depuis la création de l'assurance climat en 2005, pas moins de 60 000 exploitants ont bénéficié de 725 millions d'euros de primes sur la France entière. Quatre-vingt cultures sont actuellement assurables. Concernant la sécheresse 2011, 3 100 sinistres ont été déclarés sur le seul périmètre Grand-Est qui compte douze départements dont la Côte d'Or. Tous n'ont pas été recevables, mais l'indemnisation globale s'élève à 4,4 millions d'euros. Groupama a sur ses tablettes un produit adapté aux fourrages. Autre projet en cours, une garantie contre la perte de chiffre d'affaires sur blé et colza couvrant à la fois l'aléa climatique et la chute des cours. Son élaboration porte sur plusieurs années.
François Willermoz, le président de la fédération Côte d'Or, a profité de ces rencontres pour rappeler les valeurs de Groupama : *«La fédération des caisses locales Groupama de Côte d'Or, à travers ses 33 agences et caisses locales, poursuit ses actions concrètes au service de l'agriculture : cette activité est le territoire d'origine de Groupama. Ces actions doivent permettre d'ouvrir les portes à nos sociétaires afin qu'ils s'engagent dans les valeurs du mutualisme. Ces valeurs sont liées à la responsabilité, à la solidarité et à la proximité. Le contexte agricole nous oblige tous à revoir l'avenir du métier d'agriculteur, Groupama est prêt à œuvrer dans ce sens. Notre créativité et notre innovation nous placent à la pointe des renouvellements des offres de produits et de services. Il nous faut concilier ambition économique et fonctionnement mutualiste»*.

AG



François Willermoz, président de la fédération Côte d'Or.

En bref

MFR Les élèves de Liernais à Semur

Les élèves et la MFR de Liernais ont été remerciés par le comité d'organisation du concours charolais de Semur en Auxois. Jean-Luc Baudot leur a remis une plaque de concours au nom de la Maison familiale. Pour la deuxième année consécutive, les jeunes de la MFR ont préparé le hall d'accueil (paillage) et la zone de concours (mise en place des stands). Ils ont accueilli, lavé puis mis en place les animaux avant le concours puis entretenu les allées durant celui-ci.

JA La bonne adresse du site internet

Une erreur s'est glissée dans l'article paru dans notre dernière édition sur le site internet des Jeunes Agriculteurs de Côte d'Or. En effet, un «retour à la ligne» a fait apparaître un tiret qui fausse la lecture de l'adresse. La bonne adresse du site est : www.jeunesagriculteurs21.fr

Retrouvez les infos agricoles de votre région sur AgriBourgogne.fr

Réflexions

Questions/réponses sur la Pac

La prochaine politique agricole commune est de plus en plus abordée dans les réunions départementales. Cinq agriculteurs en profitent pour poser des questions.

La Pac 2014-2020 est le thème commun à toutes les réunions d'informations actuellement organisées par la Chambre d'agriculture de Côte d'Or. Cinq lecteurs de Terres de Bourgogne ont chacun posé une question relative à leur système ou à leur génération. François Roze, chargé de mission économique à la Chambre d'agriculture de Bourgogne, répond aujourd'hui dans nos colonnes.

Arnaud Chauve (éleveur allaitant, Puits) : Quelles seront les références retenues pour les aides animales? Sera t-il enfin possible de réduire l'écart entre les PMTVA et le nombre réel de vêlages?

«Au 1er janvier 2014, la PMTVA n'existera plus en tant que telle. Cela signifie que la notion même de référence individuelle disparaîtra de fait. La France pourra prendre l'option de créer une nouvelle aide couplée à la vache allaitante, dans la limite d'une enveloppe nationale fixe et intégrant toutes les aides couplées. Ses modalités de mise en œuvre ne sont pas encore connues et font l'objet de réflexions. Prendra t-elle la même forme que l'aide ovine (aide liée à l'effectif déclaré chaque année) et quel sera son montant ?»

Dominique Maurage (polyculture, Sainte-Sabine) : Les protéagineux et les légumineuses ont une bonne image environnementale. Leur culture sera t-elle davantage soutenue dans la prochaine Pac? Ici, tout ce qui est à base de tourteaux est cher et nous voudrions en produire davantage.

«Une aide couplée aux protéagineux a été créée dans le cadre du bilan de santé de la Pac. La France aura la possibilité de maintenir (ou non) ce soutien couplé aux surfaces lors de la future réforme. L'enveloppe nationale dédiée à la mise en œuvre d'aides couplées sera au maximum de 760 millions d'euros, ainsi, les choix nationaux nécessiteront un arbitrage entre maintien (renforcement) des anciennes aides couplées et création de nouvelles aides».

Thierry Perraudin (laitier, Saint-Marc-Sur-Seine) : Dans *la nouvelle Pac, quel sera l'avenir d'une petite filière laitière comme celle de l'Epoisses?*



François Roze, chargé de mission économique à la Chambre d'agriculture.

«Les propositions de règlements, notamment à travers le second pilier, mobilisent des fonds pour apporter un soutien aux démarches qualité, à l'innovation et met en avant l'importance des filières territorialisées. A ce titre, la filière laitière comme celle de l'Epoisses ne devrait pas être menacée par la future réforme».

Philippe Dubief (céréalier, Saint-Jean-de-Losne) : Allons-nous obtenir un DPU unique sur le territoire national? Ce serait un symbole d'égalité, la Côte d'Or a toujours eu de faibles DPU, basés sur des références de rendements historiquement bas

«Le projet de règlement laisse le choix aux États membres de procéder à une harmonisation des paiements uniques, soit au niveau de territoires spécifiques (région ou bassin de production), soit au niveau national. La Côte d'Or serait effectivement pénalisée par une harmonisation au sein des territoires pour les raisons que vous évoquez et la profession plaide pour une harmonisation nationale».

Aurélien Viellard (Jeune agriculteur, Labergement-lès-Seurre) : Ma question concerne l'enveloppe budgétaire réservée à l'installation des Jeunes agriculteurs : de quelle façon sera t-elle partagée? Y aura t-il des types de projets favorisés par rapport à d'autres?

«Le projet de règlement prévoit que 160 millions d'euros au niveau national seront affectés à aider les jeunes agriculteurs dans les premières années d'installation (agriculteurs âgés de moins de 40 ans qui s'installent pour la première fois). Cette aide prendra la forme d'une majoration de 25 % des soutiens (paiement de base + aide verte) dans la limite de 52 hectares, quels que soient les projets et pour une durée maximale de 5 ans. Le montant annuel de ce soutien devrait être de l'ordre de 3 000 €».

AG EN COLLABORATION AVEC LA CHAMBRE D'AGRICULTURE

Rendez-vous

Négociations avec la FDSEA

Jean Bertrand, secrétaire général de la FDSEA, insiste sur l'importance des prochaines réunions intercantonales de son syndicat : *«Après l'état des lieux présenté par la Chambre d'agriculture, les négociations vont se faire par le biais du syndicalisme. La FDSEA invite les agriculteurs à se déplacer nombreux aux réunions intercantonales pour défendre au mieux le département. 2012 va être une année de négociations nationales sur la Pac. C'est là que le travail syndical va devoir se faire. Tâchons de mettre en place une Pac qui aille à tous les paysans».* Réunions intercantonales FDSEA : mercredi 7 décembre à 14heures (Salle de la Tonnellerie à Venarey), mercredi 7 décembre à 20heures (Salle des fêtes de Chamesson), jeudi 8 décembre à 9h30 (salle du Syndicat Viticole à Nuits St Georges, ZA les Prés de Nuits - rue Charles Arnoult), jeudi 8 décembre à 14heures (Salle des Glorieux - Complexe Paul Orssaud à Genlis), mardi 20 décembre à 20heures (Salle du Centre Social à Marcilly-sur-Tille).

Chambre d'agriculture

Retrouvez les produits fermiers au marché de Noël le jeudi 8 décembre

Vous les avez découverts en octobre dernier autour des Halles de Dijon. Les producteurs du réseau *«Bienvenue à la ferme»* de Côte d'Or vous attendent à nouveau à la Maison de l'Agriculture au 42, rue de Mulhouse à partir de 10 heures 30 jusqu'à 17 heures 30.

Retrouvez leurs savoureux produits pour préparer vos repas de fin d'année : Les miels, liqueurs, confitures et sirops avec Daniel Blanc, apiculteur installé dans le Morvan à Rouvray, Daniel Cachot, exploitant à Broin, Emmanuel Degrace, apiculteur à Dijon, Roger Flocard à Sacquenay, Gilles Joannet, liquoriste à Arcenant, et la Ferme Fruirouge de Concoeur et Corboin, près de Nuits St Georges. les Vins de Bourgogne avec Pascal Mure, viticulteur à Volnay, et Jean-Michel Maurice, viticulteur à Savigny les Beaune les Crémants du Chatillonnais avec Henri Mutin à Massingy, André Noirot de Pothières le foie gras et les spécialités (magrets, duo) de Pascal Laprée, exploitant à Mont Saint Jean près de Pouilly en Auxois la charcuterie fermière (boudins, porcelet, persillé..) de Véronique Garreau de la Ferme des Louvières à Saint Julien les volailles



fermières et en particulier la dinde, l'oie, de Marie-Claude Prommer, ferme-auberge morvandelle à Fontangy, les Cressonnières de Flacey, les truites fumées avec les mousses, les rillettes de chez Sylvain Tscherter, pisciculture de Veuxhaulles du Aube, la viande et les plats cuisinés de daguet en provenance du Gaec des Cervidés à Licey sur Vingeanne, les fromages de chèvre de Jean-Charles Monget, éleveur caprin à Saint Maurice sur Vingeanne, et pour finir les chocolats, de Benoît Méot, agriculteur à Sacquenay (Agriculture Biologique) sans oublier les traditionnels sapins de Noël issus des Pépinières Dima - Beire le Chatel, que vous pourrez commander auparavant.

De même vous pourrez compter sur leserescargots frais à la bourguignonne, uniquement sur commande, et jusqu'au 1er décembre, en provenance de notre éleveur d'escargots, situés à Balot, près de Laignes, Jérôme Gautherin (Escar'Gautherin). Gougères et cakes maison.

Velouté de potiron chaud sur place. Ouvert à Tous. Nos adhérents exposeront, dans une ambiance très conviviale dans le hall de la Maison de l'Agriculture ainsi que sous un chapiteau.

42, rue de Mulhouse - Dijon - Renseignements au 03 80 68 66 50.

MSA info

Pontailler sur Saône / Mirebeau sur Bèze / Fontaine Française Cancers du sein et du colon : du dépistage à l'accompagnement

Le centre socio-culturel de Mirebeau sur Bèze accueillait vendredi 4 novembre 2011, une conférence sur le dépistage des cancers du sein et du colon. La quarantaine de personnes présentes a écouté attentivement les docteurs Vincent Dancourt de l'Association pour le dépistage des cancers et Henri Bastien de la Ligue contre le cancer en Côte d'Or sur le volet dépistage. La psychologue Sandrine Charrier a de son côté abordé l'accompagnement des malades et des proches face à cette maladie. Cette rencontre, qui visait à sensibiliser la population rurale à la prévention des cancers, à l'inciter à pratiquer les dépistages et à lui faire connaître les différents types d'accompagnement. Elle a complètement atteint son objectif et répondu à un réel besoin. Les délégués MSA de Pontailler/Mirebeau/Fontaine-Française, ont bien joué le rôle de relais d'information auprès des mairies et des commerces des trois cantons, favorisant ainsi la participation de la population agricole et rurale.

Semur-en-Auxois / Montbard / Venarey-les-Laumes Un rallye prévention face aux accidents domestiques

C'est pour sensibiliser parents et enfants sur les dangers qui menacent ces derniers au quotidien à l'extérieur de la maison qu'un rallye prévention était organisé le 5 novembre 2011 sous le hall agricole de Semur-en-Auxois. A travers plusieurs ateliers, de nombreux professionnels ont alors pu présenter les différents risques liés au bricolage, jardinage, électricité, feu, animaux domestiques... En effet, en France, les accidents de la vie courante causent environ 19000 morts dont 340 sont des enfants. Les délégués du comité de l'échelon local de Semur-en-Auxois / Montbard / Venarey-les-Laumes, après avoir fait de la *«pub»* sur le tenue de cette manifestation, animaient pour leur part le stand des dangers à la ferme, par la distribution de brochures de prévention et la distribution d'un quizz.

Visite préfectorale à l'agropôle du Marault

Daniel Matalon rencontre les professionnels agricoles

A l'invitation de la Chambre d'agriculture, du Herd Book Charolais et du GIE du Marault, le nouveau préfet de la Nièvre a honoré un premier rendez-vous avec les professionnels agricoles.



Le préfet (à gauche) s'est laissé conduire par la délégation sur les différents sites de l'agropôle du Marault.

La visite préfectorale était prévue de longue date mais avait été suspendue en raison du récent changement de titulaire. Nicolas Quillet est parti pour la préfecture du Cher et son successeur, Daniel Matalon, arrivé le 7 novembre dernier, a insisté pour que le rendez-vous soit tout de même honoré. Comme il s'y était engagé lors de sa prise de fonction, il souhaitait rencontrer au plus vite les professionnels agricoles tant il est conscient *«que la Nièvre est un département vert»*. C'est chose faite depuis le 23 novembre puisque Daniel Matalon est venu visiter l'agropôle du Marault, accompagné, pour le tour commenté, par Eric Bertrand, président de la Chambre d'agriculture de la Nièvre, Jean Adam, son prédécesseur et fondateur du GIE du Marault, et Cécile Lamirault, directrice adjointe chargée de la promotion du Herd Book Charolais. Le représentant de l'Etat était accompagné de Richard Siebert, directeur départemental adjoint des territoires ainsi que d'un stagiaire de l'ENA actuellement en résidence à la préfecture.

Siège du HBC en construction

Durant plus de deux heures, le préfet s'est laissé conduire d'un site de la ferme à l'autre. Il a tout d'abord pu apprécier les performances du bâtiment principal, l'amphithéâtre étant conçu dans un bois représentatif de la filière nivernaise. Il a ensuite, autour d'un café, pris connaissance des plans de construction du futur siège social du Herd Book Charolais, dont la livraison est toujours prévue pour 2012.

Un peu plus tard, la délégation a pris le temps de faire visiter le chantier du bâtiment qui, lui aussi, répondra aux normes les plus modernes de construction, haute qualité environnementale et basse consommation. Entre temps, les professionnels, peu avares d'explications sur la filière charolaise et ses aléas, ont fait faire le tour de la ferme au préfet. Station d'évaluation raciale, vitrine à l'herbe, programme vêlage facile, veau sans corne: tout a été expliqué par les représentants des OPA devant la stabulation et ses veaux, qui, selon Jean Adam, est *«une vitrine nationale et internationale de l'excellence de la race charolaise»*. *«Le Herd Book demeure la seule organisation professionnelle agricole qui n'a pas déserté la Nièvre en y installant son siège social»* a tenu à ajouter Eric Bertrand, sans oublier de saluer le choix, à l'époque, des pionniers professionnels qu'étaient Albert Raymond et Roger Laurisson. Pour conclure la visite, la délégation a rejoint le pôle de formation et de compétition Equi-Marault, dédié aux activités équestres, dont Jacques Flexer, son président, et Stéphane Langinier, responsable du centre, ont dressé les atouts devant Daniel Matalon.

E.C.

Déclarations Pac

2012, place au «*zéro papier*»

Par un courrier co-signé par le président de la Chambre d'agriculture et le directeur départemental des Territoires de la Nièvre, les agriculteurs du département sont informés qu'en 2012 le seul moyen de demander les aides PAC sera la télé-déclaration.

La lettre est partie le 24 novembre au soir. Elle arrive dans les fermes à partir de cette fin de semaine. Sous la plume d'Eric Bertrand (président de la Chambre d'agriculture) et d'Yves Castel (DDT), elle informe officiellement les agriculteurs nivernais que les dossiers papier, en 2012, c'est terminé. Cette année, après le département de l'Yonne en 2011, la Nièvre va passer à 100% à la déclaration en ligne, autrement appelée la télé-déclaration. La Nièvre fait partie des départements pilotes retenus par le ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Aménagement du territoire, au vu des bons chiffres de cette année. En effet, 1965 producteurs nivernais, soit 69% des effectifs, ont utilisé la télé-déclaration pour les aides surfaces et, mieux, 1641 éleveurs (85%) s'en sont servis pour la PMTVA. De même, 1655 agriculteurs (soit 83%) ont réalisé leurs demandes d'aides « calamités », après la sécheresse du printemps, par le biais d'une connexion numérique.

Année de transition

Selon les auteurs de la missive, cette nouvelle donne se révèle comme « une simplification. Cela démontre bien que télé-déclarer, c'est facile, rapide et sécurisé ». Les agriculteurs Nivernais n'auront de toute façon plus le choix puisqu'aucun dossier papier ne leur sera envoyé. Ce qui devrait d'ailleurs les appeler à la vigilance, s'ils veulent continuer à bénéficier de la PAC, en faisant les démarches nécessaires dans les délais qui leur seront impartis. Pour les accompagner, comme par le passé, l'administration et les organisations professionnelles se mobilisent et promettent « toute une série d'actions qui seront mises en oeuvre au cours de ces prochains mois ». Les premiers concernés, en janvier 2012, seront les éleveurs ovins et caprins (voir notre encadré). Suivront la PMTVA en mars et les aides surfaces / ICHN / MAE en avril. Les agriculteurs qui ne souhaiteront pas télé-déclarer depuis chez eux pourront le faire sur des ordinateurs de la DDT, de la Chambre d'agriculture, des marchés au cadran et de la CIALYN. Comme chaque année, des accueils délocalisés ou des antennes seront mis à la disposition des agriculteurs et, en outre, la Chambre et la DDT proposeront des prestations individuelles de formation ou de perfectionnement. 2012 n'étant pas une année où la réglementation va beaucoup évoluer, « c'est le bon moment pour les agriculteurs de prendre le pli » selon l'administration. Ce sera donc une année de transition, avant le grand branle-bas de la PAC 2014.

E.C.

En bref

Planning des télé-déclarations

- Aide ovine: du 1er au 31 janvier 2012. Un questionnaire sera envoyé avant la fin novembre 2011 aux éleveurs ovins ayant déposé un dossier en 2011. Celui-ci sera à retourner à la DDT avant le 12 décembre 2011.

- Aide caprine: du 1er au 31 janvier 2012. La DDT et la Chambre contacteront individuellement début décembre les éleveurs caprins ayant déposé un dossier en 2011, pour organiser leur télé-déclaration, qui pourra être faite, sur rendez-vous, auprès de l'une ou de l'autre.

- PMTVA: du 1er mars au 15 mai 2012.

- Aides surface / ICHN / MAE: du 1er avril au 15 mai 2012.

En janvier 2012, sera envoyé un questionnaire à l'ensemble des agriculteurs nivernais, avec réponse pour mi-février.

Rencontres CER Perspectives 2011

Les résultats de la ferme Nièvre

CER France Alliance a tenu sa traditionnelle réunion annuelle sur les résultats économiques de la ferme Nièvre en 2011. Les rencontres CER Perspectives 2011, qui se sont déroulées lundi à Pougues-les-Eaux, ont mis en lumière des revenus stables pour les grandes cultures et le lait mais de vraies interrogations pour les systèmes d'élevage. Tour d'horizon.

Avant une analyse prospective et une table ronde sur l'avenir de l'agriculture nivernaise, ce sont Nicolas Roche, responsable études et références, et Monique Perennec, conseillère économique, qui ont dressé le tableau des résultats 2011. Ils en ont dégagé les tendances par système de production:

Grandes cultures: *«Même si les cours tendent à se tasser, la valorisation moyenne des cultures est aussi bonne en 2011 qu'en 2010. Sous forme de complément de prix ou de vente de stocks, une partie de cette valorisation est reportée de 2010 à 2011. L'effet prix l'emporte sur l'effet rendements, ce qui permet au produit d'augmenter de 4% et de retrouver son niveau de 2007-2008. Les charges sont en forte hausse par rapport à 2010: + 25% d'engrais, +6% de semences, +25% de carburants, +2,9% de fermages (indice national). Cette hausse va se poursuivre en 2012, en particulier pour les coûts culturaux. Le résultat courant 2011 se stabilise à 170 euros / ha, soit 22000 euros par UTAF; c'est supérieur de 25% à la moyenne des dix dernières années. En revanche, c'est inférieur de 30% aux années 2007 et 2008: si le produit est aussi élevé en 2011 qu'en 2007-2008, les charges sont en effet plus importantes, en particulier du fait des politiques de réinvestissements opérées depuis 2007».*

Elevage allaitant: *«Les signaux commerciaux positifs de fin d'année ne suffisent pas à empêcher la poursuite de l'érosion des revenus. La reprise des cours bovins au 2è semestre a surtout concerné le gras: sur l'année, la progression est de 6 à 7%; les cours du gras atteignent un niveau record en 2011, supérieur à celui de 2006. En revanche, les cours du maigre ne profitent que peu de cette conjoncture: ils progressent modestement de 2%. Depuis 4 ans, ils ont globalement peu varié et restent inférieurs de 10-15% à leur niveau de 2006. Entre 2010 et 2011, le produit ne progresse que de 1% en système maigre et de 3% en système gras... Les charges sont en hausse de 6% (+15% d'engrais et de semences, +25% d'aliments, + 25% de carburants). Le résultat courant se dégrade à nouveau: il perd 30 à 40% de son niveau 2009-2010. Il n'est que de 50 à 80 euros / ha, soit 5000 à 9000 euros par UTAF. L'engraissement, en particulier des femelles, conserve une supériorité toute relative. En bovins viande, le revenu a décroché en 2007 et ne s'est pas relevé depuis».*



CER France Alliance a réuni plusieurs centaines d'agriculteurs nivernais, le 28 novembre, au Casino de Pougues-les-Eaux.

Polyculture élevage allaitant: *«Une fois encore, les résulats de ces exploitations se rapprochent plus de ceux qui ont les moins bons revenus (en 2008, 2010 et 2011, les éleveurs, en 2009, les céréaliers). C'est particulièrement vrai en maigre: le résultat courant n'est que de 50 euros/ha, soit 7000 euros/UTAF (contre 5500 en élevage spécialisé et 22000 en grandes cultures)».*

Elevage ovin: *«Commercialement, la conjoncture ovine est repartie à la hausse en 2008, après cinq ans de recul; cette hausse se poursuit en 2011 (+6%). En euros constants, le cours des agneaux avoisine celui du pic de 2001. Cette bonne conjoncture ne suffit pas à compenser l'importante hausse des charges: comme chez les éleveurs bovins, il y a conjonction des effets de la sécheresse et des prix des matières premières. Il y a en plus les effets des coûts des rééquipements opérés suite à l'amélioration des revenus ces dernières années. 2011 se solde par un résultat courant en baisse de 30%. Il reste peu supérieur à celui des élevages de bovins viande: 85 euros / ha, soit 7500 euros par UTAF».*

Elevage laitier: *«Après avoir augmenté de 12% en 2008, puis baissé de 13% en 2009, le prix du lait est de nouveau orienté à la hausse en 2010 (+ 6%) et 2011 (+ 7%). Comme les autres exploitations d'élevage, les laitières ont subi de fortes hausses de charges (engrais, aliments, carburants). Globalement, leur produit est en hausse de 5% et leurs charges de 6%. Le résultat courant est stable: 260 euros / ha, soit 18000 euros/UTAF. C'est légèrement supérieur à la moyenne des dix dernières années».*

Selon CER France Alliance, *«derrière les moyennes générales, il existe d'importantes marges de manœuvre individuelles. Il y a plus de différences d'une exploitation à l'autre, au sein d'un même système qu'entre systèmes. A orientation et taille équivalentes, il y a de 300 à 600 euros / ha d'écart de revenu entre les 20% d'exploitations les plus performantes et les 20% d'exploitations les moins performantes».* A chaque exploitant, à partir de l'analyse de sa comptabilité et avec l'appui de son comptable ou conseiller, de diagnostiquer les forces et faiblesses et de mesurer et définir des actions de progrès spécifiques.

E.C. D'APRÈS CER FRANCE ALLIANCE

La Nocle-Maulaix

Les reproducteurs non inscrits ont aussi leur champion nivernais



Cette année a été créé le prix super prix d'honneur des veaux non inscrits de la Nièvre.
Les veaux ayant obtenu un prix d'honneur « non inscrit » dans une des foires concours de la Nièvre étaient sélectionnés pour cette catégorie. Cette finale nivernaise a eu lieu sur une des plus petites foire nivernaise, celle de La Nocle-Maulaix.

Pour ce faire le comité d'organisation a changé la date historique de la foire locale. En effet, cette petite commune de 250 habitants a organisé samedi après-midi ce concours Charolais remporté par l'EARL Renaud.

D'autre prix ont également été attribués tels que :
Veaux Inscrits :
1er prix d'honneur : Elevage Poupon (Chiddes)
2e prix d'honneur : EARL des Coutions (Luzy)
1er prix d'ensemble inscrit : Elevage Poupon (Chiddes)

Veaux non inscrits :
1er prix d'honneur non inscrit : EARL Renaud (Verneuil)
2e prix d'honneur non inscrit : EARL des Coutions (Luzy)
1er prix d'ensemble non inscrit : GAEC Pautet (Savigny-Poil-Fol)
2e prix d'ensemble non inscrit : Elevage Guyard (Saizy)

Le comité d'organisation tient à remercier particulièrement les membres du Jury et aussi l'ensemble des exposants d'animaux bovins et ovins, M. Buffet, pour l'exposition de matériel et M. Néant, laitier sur la commune, pour la vente de fromages.

Chaque année à cette date cette commune rurale fourmille de visiteurs pour découvrir l'agriculture de qualité locale. Le rendez-vous est déjà pris par les élus locaux pour l'année prochaine.



Concours de fleurissement

Pas de palmarès cette année

Faute d'annulation du concours, suite aux effets de la sécheresse, pas de proclamation de résultats cette année lors de la soirée du fleurissement organisée par Yonne Tourisme et les sociétés horticoles de l'Yonne et de Sens.



Michel Viau et Jean-Baptiste Lemoyne, entourés d'une partie des membres du jury départemental et des intervenants à la soirée.

La traditionnelle soirée annuelle du fleurissement s'est déroulée le 18 novembre dernier à Saint-Georges-sur-Baulches. Si, comme chaque année, le jury départemental du fleurissement a parcouru les routes et communes de l'Yonne, il a été décidé de ne pas établir de classement des fleurissements. La faute aux conditions climatiques très sèches du printemps et du début de l'été, qui ont conduit les autorités préfectorales à mettre en place des mesures de restriction d'eau. De ce fait, la tournée du jury a été orientée vers un moment d'échanges et de conseils avec les équipes d'élus et jardiniers communaux, dans le but de les encourager à poursuivre leur travail de mise en valeur du territoire.

Afin de maintenir bien haut la passion du fleurissement et le lien tissé depuis de nombreuses années avec les particuliers et les communes, les organisateurs ont décidé de maintenir la soirée annuelle du fleurissement. L'occasion pour les nombreux participants de rencontres et d'échanges avec différents intervenants du milieu horticole, notamment Pascal Rabier, chroniqueur *«Jardins»* sur France Bleu Auxerre. La conférence débat avait notamment pour thème : *«comment continuer à bien fleurir malgré les contraintes climatiques ?»* Sujet d'actualité si l'on en juge par l'annulation du concours cette année, du fait du manque d'eau.

Une situation qui risque malheureusement de se répéter dans les années à venir, conduisant les membres du jury départemental de fleurissement à prendre de plus en plus en considération les efforts menés par les communes ou les particuliers en matière d'économie de l'eau ou des énergies. Une prise de conscience se généralise, incitant les participants au concours à proposer un fleurissement beaucoup plus pérenne et moins gourmand en eau. Apprendre à jardiner autrement, en utilisant plus d'espèces comme les arbustes fleuris, arbustes rosiers, géraniums vivaces, etc. L'image projetée vis-à-vis du grand public n'en sera que plus valorisante. Parmi les autres thèmes évoquées lors de la soirée, le paillage. Qu'il soit d'origine végétale ou minérale, il contribue fortement à limiter l'évapotranspiration, diminuant d'autant la fréquence d'arrosage. Avec pour autres avantages, d'empêcher la croissance des adventices et d'améliorer la structure du sol et sa fertilité, tout en limitant l'érosion des sols.

A l'issue de la soirée, un hommage a été rendu à Michel Viau, président de la Société d'horticulture de l'Yonne pendant plus de 50 ans, de 1954 à 2009, après avoir été l'un des créateurs du jury départemental. Il s'est vu remettre la médaille d'or du tourisme par Jean-Baptiste Lemoyne, conseiller général et président de l'Agence de développement touristique de l'Yonne.

DOMINIQUE BERNERD

Session Chambre agriculture

Le processus de fusion régionale en panne

Dernière session de l'année pour la Chambre d'agriculture de l'Yonne. Parmi les sujets d'actualité évoqués, la décision prise par la Chambre de Saône-et-Loire de figer le processus engagé de mutualisation des services, dans le cadre du projet de régionalisation.

Comme de tradition, le président Abry a ouvert la session par un tour d'horizon des sujets d'actualité et un point sur les filières. Un marché physique qui se maintient en blé, dans un contexte concurrentiel plus difficile, suite à la suppression par l'Ukraine de leur taxe à l'exportation. Des prix pour l'orge à 190 €/tonne rendu Creil et 200 €/tonne Moselle, alors que le colza perd un peu de ses gains passés, à 416 €/t rendu Rouen. Les fondamentaux du marché mondial des céréales restent stables, la crise financière n'ayant pas provoqué d'emballement du prix des denrées agricoles.

Coté viande bovines, des cours plutôt satisfaisants au regard de ces dernières années, conséquence directe de l'ouverture sur le marché méditerranéen. Globalement, les exportations françaises ont augmenté de 10,4 % en vif en 2011. Ce qui n'est pas sans conséquence quant à la sous utilisation des outils industriels d'abattage. Une démarche commune Alysé/Cialyn/Sicarevyl est menée en ce sens, afin de relancer les productions de l'élevage allaitant sur le département, notamment l'engraissement des broutards. Embellie toute relative pour le prix du porc, à 1,40 €/kg sur le marché breton au 17 novembre. Concernant l'aviculture bio *«cahier des charges européen»*, la Chambre confirme son soutien à ce type de développement, qui permet, souligne Gilles Abry : *«d'ancrer une source de valeur ajoutée supplémentaire aux territoires, à la fois par la création d'ateliers de production mais également par la formalisation de débouchés pour les céréales bio, notamment les céréales secondaires»*

Inquiétude du secteur betteravier

En lait, la collecte nationale est en hausse de 5 %, atteignant un prix moyen à l'un de ses meilleurs niveaux de ces sept dernières années (359,91 €/1000 litres). Les craintes émises lors du rattachement de notre département au Bassin Grand-Est se confirment, avec le risque de voir les attributions de quotas supplémentaires diminuer pour l'Yonne, au bénéfice de départements où la zone de production laitière est plus concentrée. Qualité et quantité sont au rendez-vous en matière de viticulture : les stocks se reconstituent et les prix retrouvent des couleurs (550 à 580 €/feuillette en Chablis). Les marché restant tendu en rouge et en crémant du fait de stocks relativement faibles.

Si le secteur betteravier enregistre une envolée des cours du sucre (650 €/t) et des rendements exceptionnels (plus de 95 t/ha à 16 % de richesse en sucre), la fin des quotas betteraviers dès 2015, annoncée par la Commission Européenne ne sera pas sans conséquence pour les planteurs de notre département. Le président en profite pour rappeler les effets du PRN sucre pour l'Yonne : 20 exploitations soutenues (dont 17 pour le chanvre), pour une enveloppe globale de 450 000 € et trois organismes (Chambre agriculture, Lycée la Brosse et Sedarb), pour près de 112 000 €

Chanvre: une filière en devenir

Le projet de filière chanvre se poursuit, avec l'embauche pour 12 mois, d'un ingénieur qui aura pour missions : de regrouper les entreprises intéressées par la production, la transformation et l'utilisation du chanvre, de les accompagner pour créer un cluster, d'assurer la mise en place et le suivi de programme de recherche et développement de matériaux issus du chanvre. Des contacts sont en cours avec plusieurs entreprises du département intéressées par le projet, notamment les groupes Schiever et Lafarge. Un partenariat avec les *«Chanvriers de l'Est»* pourrait à l'horizon 2012, déboucher sur une mise en culture de 300 ha supplémentaires dans l'Yonne.

La création d'une Zone d'Action Renforcée (ZAR) sur le bassin versant du Ru de Baulches, demandée par les services de l'État, fait toujours débat. La zone couvre près de 10 000 ha et concerne environ 130 agriculteurs. Si la Chambre n'en refuse pas le principe, des mesures *«réalistes»* sont réclamées par le président Abry, qui refuse toute *«précipitation»* en la matière et souhaiterait attendre la mise en place du 5e Programme Directive Nitrates plutôt que de voir appliqué immédiatement un programme ZAR.

Après plus d'un an de travail, le projet d'une Chambre unique régionale était bien avancé. Un processus de fusion stoppé net par la décision de la Chambre d'agriculture de Saône et Loire de ne pas valider une étape intermédiaire qui aurait conduit à la mutualisation de certains services. Avec d'ores et déjà comme conséquence, de voir figé l'appui financier de 150 000 € de l'APCA au projet bourguignon. L'obligation pour les Chambres départementales de contribuer l'an prochain à hauteur de 10 % de leurs ressources fiscales au budget régional, restant de mise. Gilles Abry regrette la décision prise par la Saône et Loire et prévient : *«mieux vaut une restructuration volontaire qu'obligée. Je crains que demain, nous soyons amenés à passer par le couloir de contention, comme cela a été le cas, pour nos collègues des autres Chambres consulaires, pour créer des instances régionales en peu de temps et contraints»*.

DOMINIQUE BERNERD

Zoom sur…

Deux motions sur les Certificats d'Obtention Végétale

Alors que le Parlement vient d'entériner cette semaine la proposition de loi visant à généraliser le principe d'une taxe sur les semences de ferme à verser aux industriels semenciers, les membres de la Chambre d'agriculture réunis en session ont eu à se prononcer sur deux motions qui leur ont été présentées sur le sujet. La première, émanant du syndicat Confédération Paysanne et de son représentant, Pascal Rouger, appelait à refuser ce projet de loi, y voyant *«un renforcement de l'emprise des sociétés semencières sur les agriculteurs»* et *«l'introduction d'une nouvelle charge nationale visant à fragiliser davantage l'activité agricole»*. La seconde motion, présentée par la FDSEA et les JA 89, admettant le principe d'une contribution des utilisateurs, du fait de *«la nécessité de financer les programmes de recherche variétale dans le respect des droits de la propriété industrielle, notamment par les certificats d'obtention végétale»*, se félicitant *«que puisse être reconnue la légitimité à utiliser des semences fermières»*. Des garanties étant demandées, afin que *«toute contribution soit intégralement versée au financement de la recherche variétale et ne contribue pas à l'accroissement des marges bénéficiaires des industries financières»*. A l'issue du vote, la motion présentée par la FDSEA et les JA 89 a remporté la majorité des suffrages.

RIFFAULT S.A.
Z.A. Le Champ Mâle - Rue Gay Lussac
58640 VARENNES-VAUZELLES
Tel. 03 86 38 01 55
Fax 03 86 38 20 93
Z.A. Les Distraits - Rue Fénélon
18390 SAINT-GERMAIN-DU-PUY
Tel. 02 48 24 37 13
Fax 03 48 65 20 49



Filet brise-vent
Tunnel d'élevage
Tunnel de stockage

Cavap-Vanagri

La collecte pleure et les prix sourient

En dépit d'une collecte en baisse, les chiffres présentés lors de l'assemblée générale de la coopérative témoignent d'une récolte 2010 excellente en terme de résultats. Conséquence d'un prix moyen d'achat en hausse de 70 % par rapport à l'exercice précédent.



Philippe Couard, président du Groupe Cavap Vanagri

Avec un peu plus de 130 000 tonnes collectées, la campagne 2010/2011 se traduit pour la Cavap, par une baisse de 10,57 % par rapport à la campagne précédente, soit 15 371 tonnes de moins au compteur. En témoigne l'analyse par nature de la collecte : baisse de 10 % en blé, à 66 150 tonnes, avec un rendement moyen à 67 q/ha contre 74 q l'an passé. Les critères qualitatifs étant qualifiés de *«bons»*. En baisse également de -16,17 %, la collecte d'orge, qui culmine à 34 412 tonnes, avec moins de rendements et une diminution de la sole, principalement en orge de printemps. Une conséquence directe de la baisse des prix de la campagne précédente. Les qualités brassicoles sont très bonnes. En ce qui concerne les maïs, la baisse des surfaces entraîne une diminution de la collecte, à 5475 tonnes, en retrait de -11,41 % par rapport à l'exercice précédent. Après trois années de forte hausse, la collecte de colza n'échappe pas à la règle, régressant de -9,46 %, à 18 691 tonnes. Les rendements passant de 39 q/ha l'année dernière, à 34 q/ha cette année. On constate une forte disparité des résultats entre colza alimentaire (+ 43,76%) et colza biodiesel ou ACE (-81,16 %). Seuls secteurs en progression, mais non significatifs au regard de la collecte globale : le tournesol, avec 2172 tonnes (+ 10,14 %) et les protéagineux, avec 2705 tonnes (+ 69,27 %).

Si sur le plan quantitatif, la récolte 2010/2011 est une année médiocre, la qualité conjuguée à l'embellie constatée sur les prix en font une année *«excellente»* en terme de résultats, comme l'a rappelé Baudouin Delforge, directeur général de la coopérative de Molinons. Un enthousiasme tempéré toutefois, en comparant les résultats des vingt dernières années : *«remis en euros constants, on était en 1989 à un prix moyen d'achat, toutes marchandises confondues, de 215,12 €. Même avec une bonne année comme l'an passé à 203,90 €, on est encore loin d'y arriver !»*

Conséquence principale de l'augmentation du prix des céréales, l'exercice écoulé aura été marqué également par une hausse spectaculaire du chiffre d'affaires hors taxes (+ 45,13 %). Les autres produits d'exploitation enregistrant pour leur part une hausse de + 14,60 %. Scénario identique pour la SICA Vanagri, avec un bond de son chiffre d'affaires à + 36,5 % sur l'exercice précédent. Si l'activité phyto est en baisse de -6,1 %, augmentation des secteurs semences (+ 7,3 %) et engrais (+ 44,5 %). Ce dernier profitant plus de l'augmentation des prix que de tonnages supplémentaires.

Le silo bio de Pont sur Vanne en cours d'achèvement

Dans son intervention, le président de la coopérative, Philippe Couard, est revenu sur les trois grands axes développés dans le cadre du projet d'entreprise initié en 2006. Cinq ans après, l'heure du bilan est arrivée. Concernant le partenariat annoncé, l'engagement est désormais bien formalisé autour d'une collaboration depuis 2008 avec Epis-Centre. Parallèlement à cette démarche, la Cavap est devenue actionnaire en 2009 d'Ariane, la branche financière du Groupe Axereal. L'objectif étant de proposer à ses adhérents offres et services les meilleurs possibles.

La construction d'un outil de collecte bio est aujourd'hui bien engagée. Au premier trimestre 2012, le silo de 3000 tonnes en cours d'achèvement à Pont-sur-Vanne sera opérationnel. Pour le président Couard : *«le bio est un marché spécifique en pleine croissance, qui peut être intégré comme une diversification dans l'activité de la coopérative. Mais cela reste un marché étroit, où le nombre d'acteurs ne sera pas extensible, il était donc important de se positionner rapidement»*. Si la coopérative est aujourd'hui engagée dans un devoir de résultat, pas question pour autant que cela se fasse au détriment des livreurs conventionnels : *«il y a la place pour les deux types de production et notre métier de base reste et restera le conventionnel. N'oublions pas que l'agriculture française dont nous faisons partie, a vocation à nourrir le monde»*.

Troisième volet du projet d'entreprise et pas le moindre : l'aménagement d'un quai de chargement bateau, sur la Seine. Un site de 25 000 m² a été trouvé à Montereau, avec quai et bâtiment pouvant stocker 5000 tonnes. Cofinancé avec la coopérative Béton Bazoches et le groupe Axereal, le projet permettra à terme de charger 250 000 tonnes par an, soit une péniche par jour ouvré.

Philippe Couard a ponctué son discours en rappelant les actions menées cette année par la coopérative au titre de la solidarité, que ce soit au travers de la participation financière à l'opération paille, l'aide à la FDSEA de l'Ain lors du passage de leur convoi dans le département, l'envoi de camions de paille chez un éleveur aveyronnais ou la mise à disposition de multi-bennes aux producteurs de concombres de la région, pendant la crise du printemps dernier.

DOMINIQUE BERNERD

Sécheresse

La sécheresse s'attarde sur le département de l'Yonne

Le niveau des nappes souterraines reste partout inférieur aux normales saisonnières et plusieurs secteurs sont de nouveau en crise.

En ce mois de novembre, la sécheresse s'attarde sur notre département. En effet, après un mois d'octobre à nouveau déficitaire en pluie, le département de l'Yonne a reçu un cumul de pluie, début novembre, de 15 mm sur le Sénonais, à 50 mm sur le Morvan, ce qui n'a pas permis aux débits des cours d'eau de remonter de manière significative. Ainsi, trois secteurs hydrographiques sont de nouveau en crise : petits cours d'eau nord Yonne (Lunain-Orvanne-Betz Clairis et Oreuse-Mauvotte-Gaillarde), Cousin et Vanne. Trois secteurs sont en crise renforcée : Ouanne-Loing, Armançon amont et Tholon-Vrin-Ravillon-Ocques. Le niveau des nappes souterraines reste partout inférieur aux normales saisonnières et la recharge ne s'est pas encore amorcée. Une stabilisation du niveau est perceptible uniquement sur les aquifères des sables de l'albien (partie libre et partie affleurante).

Les sols sont anormalement secs pour la saison (déficit de 10 à 30 % par rapport aux valeurs normales pour la saison). Cette situation est à surveiller de près, de manière à pouvoir anticiper la sécheresse possible en 2012, si la recharge des nappes souterraines s'avérait insuffisante. En cette saison, les mesures habituelles de restriction n'ont plus vraiment d'effet notable pour économiser la ressource en eau.

Cependant, l'automne est une période propice pour les vidanges de plans d'eau, opérations réglementées visant à effectuer le tri du poisson, le rempoissonnement et, si nécessaire, des travaux. Toutefois, le remplissage des plans d'eau, lorsque ceux-ci sont alimentés par des cours d'eau à faible débit, peut porter gravement préjudice aux milieux naturels, en causant des mortalités piscicoles en cas d'assèchement de tronçons de cours d'eau. Pour cette raison, un arrêté préfectoral interdisant le remplissage des plans d'eau après la vidange, a été mis en application jusqu'à fin novembre. Leur vidange reste possible, mais leur remplissage doit être différé à une date ultérieure en conditions climatiques plus favorables. Les deux secteurs concernés par les vidanges de plans d'eau, pour des petits cours d'eau et donc, par ces mesures de restriction, sont **Ouanne-Loing** et **Cousin**.

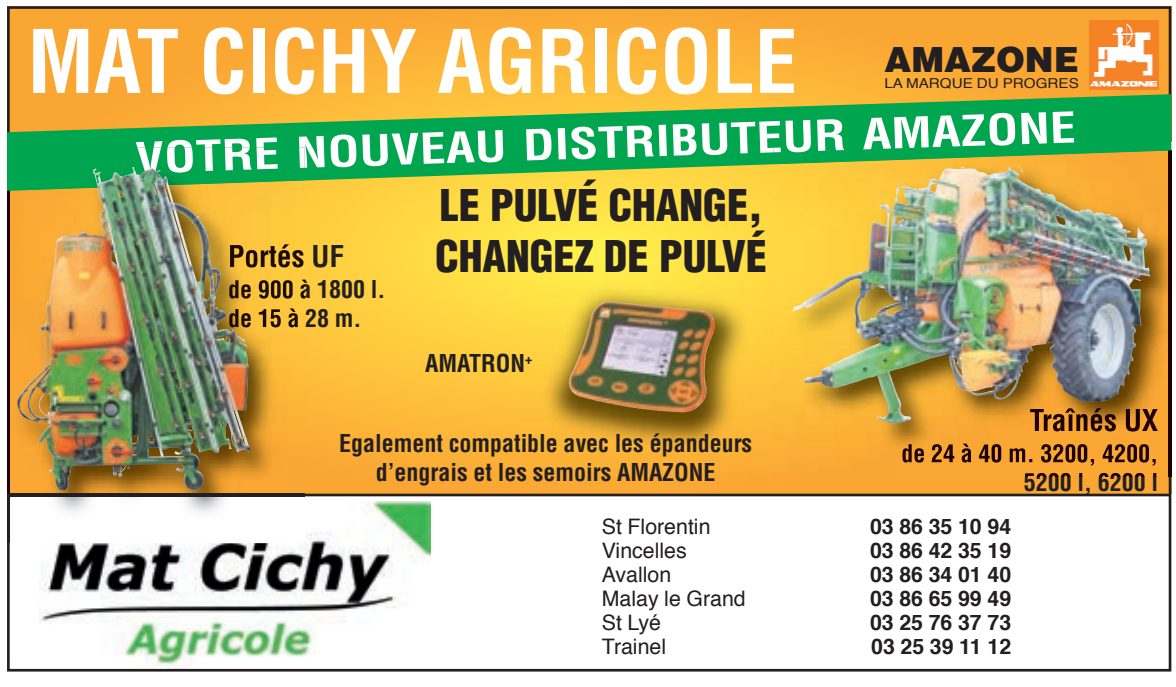


La carte des seuils de restriction dans le département, au 16 novembre.

Le reste du département est en zone d'alerte, selon les dispositions de l'arrêté du 19/04/2011, sans restriction particulière.

Une vigilance particulière sur la recharge des nappes sera menée cet hiver. La production d'eau potable étant le premier poste de consommation d'eau dans le département, les efforts de chacun sont nécessaires. Il est particulièrement recommandé dans ce contexte, de rechercher les économies d'eau, par un usage raisonnable et en utilisant notamment les systèmes de récupération de l'eau de pluie.

COMMUNIQUÉ DDT 89



Coopération

«L'avenir des coopératives n'est pas isolé»

Rapprochement, partenariats, unions, fusions… les coopératives sont engagées dans une dynamique de croissance qui les pousse à s'unir pour mieux affronter les évolutions structurelles de l'agriculture et les défis des marchés internationaux.



L'axe fluvial Saône Rhône constitue la colonne vertébrale de l'Union Cérévia, dont Pagny est l'un des outils régionaux d'importance.

En ce dernier trimestre 2011, les assemblées générales de coopératives se succèdent. La coopération a beaucoup et rapidement évolué ces dernières années, dans le fond comme dans la forme.

Depuis 2008, une dynamique de croissance s'est engagée, marquée par d'importants rapprochements entre coopératives. Et cette dynamique se poursuit depuis. Philippe Mangin, président de Coop de France est formel : *«l'avenir des coopératives n'est pas isolé (…) en 2012 on va vivre la poursuite de la stratégie d'alliance ou de fusion des coopératives»*.

Mais qu'est-ce qui pousse les coopératives à s'engager dans cette dynamique de rapprochements, de partenariats, d'unions, voire de fusions ? Sur le terrain, le coopérateur manque quelques fois de repères et se trouve décontenancé face à des stratégies d'alliances dont il s'accommode, sans toujours en percevoir le sens.

Pour les gestionnaires de coopératives, il s'agit d'abord d'améliorer les positions des entreprises sur les marchés. De nombreuses coopératives, dans toutes les productions, sont engagées dans des stratégies export. A l'heure de la mondialisation, les marchés mondiaux fixent les prix, et c'est particulièrement vrai pour le marché du bassin méditerranéen qui est déterminant dans la tenue des cours mondiaux.

Mais rester local tout en conquérant le monde, c'est un vrai défi. Un défi qui nécessite de s'allier, pour être plus présent, plus efficace, massifier les produits et augmenter les capacités de réponse. La coopération agricole se structure ainsi autour du développement international, du renforcement de la taille critique de ses entreprises et de partenariats économiques concrétisés au sein de grandes unions.

Organisées, les coopératives ont plus d'atouts et peuvent s'engager dans des visions de développement à long terme qui sécurisent les marchés. Mais la question des fonds propres se fait de plus en plus pressante, car pour tenir son rang, à l'international en particulier, le nerf de la guerre, cela reste les fonds propres et la capacité d'investissement.

Comment concilier ancrage territorial et développement à l'international ? A quelques jours de l'assemblée générale de Dijon Céréales, c'est la question que nous avons posée au président du groupe, Marc Patriat et à son directeur général Pierre Guez.

ANNE-MARIE KLEIN

À Dijon-Céréales

Regards croisés sur la coopération

TdB : Alors Marc Patriat et Pierre Guez, comment concilier ancrage territorial et développement à l'international, sans perdre son âme de coopérateur?

Marc Patriat : *«L'un et l'autre son liés, car notre objectif c'est de rémunérer le mieux possible l'agriculteur. Mais pour assurer l'avenir du coopérateur, il faut assurer l'avenir des marchés sur le plan international comme sur le plan régional. Nous sommes compétitifs sur le bassin méditerranéen grâce à Cérévia. Il n'est pas question pourtant de perdre de vue nos marchés régionaux. Notre logique de développement dans la meunerie en est un exemple concret».*



Marc Patriat



Pierre Guez

Pierre Guez : *«N'oublions pas non plus le contexte de la réforme de la PAC. Les soutiens européens ne dureront pas éternellement et le nombre d'agriculteurs diminue. Il va donc falloir leur proposer des modèles de plus en plus performants en termes de rentabilité et de plus en plus économes en termes de fonctionnement. Il faut dès à présent se mettre en ordre de marche pour construire ces modèles tant que nous en avons le potentiel».*

TdB : Dijon Céréales est engagé avec d'autres coopératives régionales dans des partenariats et des unions qui répondent à cet objectif, mais vous semblez vouloir aller plus loin. Pourquoi et comment ?

Marc Patriat : *«La coopération interrégionale s'est structurée, mais ce ne sont encore que des partenariats. Un développement stratégique vraiment durable exige une autre dimension. Dijon Céréales a poussé les trois régions (Bourgogne, Franche-Comté et Rhône-Alpes) à se fédérer dans Cérévia pour la commercialisation des grains. Avec Area, qui vient de succéder à l'Union Est Agro, nous couvrons désormais 7 régions du grand Est en matière d'approvisionnement, nous constituons un poids vis-à-vis des fournisseurs. Mais une union de coopératives, ce n'est pas une entité économique à part entière. Si l'on veut atteindre la taille critique, il va falloir faire mieux et aller plus loin».*

Pierre Guez : *«Nous encourageons la création d'une entité d'une taille significative car, si la dynamique de la coopération a permis de conserver et de développer des parts de marché, l'atomisation de nos coopératives fragilise encore l'ensemble du système. Les unions permettent de massifier les produits. En revanche, nous pouvons aller plus loin en termes de mutualisation des moyens, je pense à tout ce qui concerne l'informatique ou la logistique par exemple. Pour que le système profite encore plus au producteur, il faut faire des économies d'échelle mais aussi asseoir la capacité financière des structures. Coop de France insiste beaucoup actuellement sur le renforcement des fonds propres des coopératives. Une stratégie de développement plus ambitieuse - donc d'avenir- exige une surface financière dont nous sommes loin les uns et les autres, même si nos fonds propres sont satisfaisants».*

TdB : Ne pensez-vous pas qu'une telle vision peut inquiéter et susciter quelques frilosités?

Marc Patriat : *«Tout peut aller vite lorsque la dynamique régionale et interrégionale repose sur la cohérence et la complémentarité des territoires. Le dossier d'Area est exemplaire à ce titre. Il a été bouclé en un an, alors que 19 coopératives sont concernées ce qui aurait pu compliquer le montage. Mais comme elles partagent une même vision économique et territoriale, cette nouvelle dimension allait de soi».*

Pierre Guez : *«Nous ne manquons pas d'atouts pour envisager la construction d'une grande coopération interrégionale Bourgogne, Franche-comté, Rhône-alpes. Les bases sont déjà là. Rien qu'en Bourgogne, on pourrait envisager la création d'une entité économique qui nous permette d'atteindre cette fameuse taille critique significative. C'est maintenant, quand le contexte est favorable, qu'il faut envisager l'avenir et le préparer concrètement».*

PROPOS RECUEILLIS PAR ANNE-MARIE KLEIN

AgriDis INTERNATIONAL A/S

Equipé de dents de chargement, adapté sur tracteur ou télesco, le Rondo Dan dépile, déroule, distribue rapidement les balles de foin, paille et herbe enrubannée.

J.M. Chenillot
6, Rue de Serein
F-89000 St. Georges
Tel. 03 8648 1264
Fax 03 8646 7191
Voiture 06 0895 2690

T. Chenillot
Chosal
F-74350 Cruseilles
Tel. 04 5044 2888
Fax 04 5032 1410
Voiture 06 0897 5988



Foire gastronomique de Dijon

La filière laitière était à l'honneur

Pour la troisième année consécutive, le CRIEL de Bourgogne avec le concours technique et financier de l'interpro fession nationale, le CNIEL, a mis en place un espace de communication lors de la Foire gastronomique de Dijon. Ainsi, un stand dédié exclusivement à la production laitière et aux produits laitiers, sous toutes leurs formes, a été installé et animé du 7 au 13 novembre à la suite de l'interprofession sucrière, le Cédus.



Sur cet espace se trouvaient tous les maillons de la chaîne alimentaire laitière. De l'origine du lait avec la salle de traite où les visiteurs, petits et grands, ont pu s'initier à la traite des vaches dans les conditions techniques proches de la réalité grâce à une vache en résine de taille réelle, à la cuisine où un chef du cercle culinaire de Rennes, prodiguait des conseils.
Pour le plaisir des gourmands, il a réalisé des recettes en direct à base de produits laitiers et de spécialités culinaires locales, par exemple des nuggets de poulets de Bresse, panés au pain d'épices puis cuits dans un beurre clarifié et dégustés avec un ketchup de cassis, un régal !
Sur cette cuisine des produits laitiers venaient également, chaque jour, un grand chef de Bourgogne exécuter, devant un public avide d'explications, l'une de leurs recettes du moment. Ainsi, le public a pu admirer le grand professionnalisme et le savoir-faire de chef tels que, Jean-Pierre Lorain, Patrick Bertron, Marc Meneau ou Gonzalo Pineiro.
Un espace a été également dédié aux transformations laitières locales à travers une vitrine d'exposition où l'on pouvait voir les fromages régionaux comme l'Époisses, le Brillat-Savarin, le Soumaintrain ou encore le Citeaux mais aussi des produits frais élaborés par des entreprises bourguignonnes telles que Senoble ou Sodiaal. Des représentants de ces entreprises sont également venus pour faire déguster leurs produits aux visiteurs. Un moment également prisé par les gourmands ! La présence d'un milk-bar venait compléter les dégustations avec une nouveauté cette année, une distribution de verres de lait biologique.
Sur l'ensemble de cet espace, chaque jour, des éleveurs étaient présents pour satisfaire la curiosité des visiteurs et répondre à leurs interrogations quant à l'élevage des animaux, leur nourriture, les soins apportés, la traite etc. . Ces éleveurs et les transformateurs régionaux avec le concours très précieux d'animateurs du CNIEL ont ainsi fait vivre de manière très dynamique l'espace des produits laitiers qui cette année encore a ravi un grand nombre de visiteurs dont plus de mille enfants des écoles primaires de la Côte-d'Or.
Une telle vitrine offerte au grand public, permet à la filière laitière d'obtenir une meilleure reconnaissance de tous les apports qu'elle peut avoir en terme de l'environnement, d'aménagement du territoire, d'économie et bien sûr en terme d'apport à notre culture gastronomique.
Parallèlement à cet espace du Hall 1 de la foire gastronomique, le CRIEL Bourgogne a également mis en place une animation durant les quatre jours de «La Ferme Côte-d'Or».
Ainsi grâce au camion du CNIEL et son animateur, de nombreux jeux, des dégustations et discussions avec les visiteurs ont été organisés.
Durant cette édition de la Foire internationale et gastronomique de Dijon, un grand nombre de visiteurs est venu sur les espaces des produits laitiers apprendre en s'amusant ! Gagner des cadeaux en répondant aux questions des animateurs sur l'élevage et déguster les bons produits laitiers de notre région .Vu le succès remporté cette année, les réflexions sur l'édition 2012 ont déjà commencées

NATHALIE MAIRET

Dégâts de gibier

Il faut maintenir l'interdiction d'agrainage !

Les FDSEA du Grand Est se sont à nouveau réunies pour mettre en commun leur réflexion sur les dégâts de gibier et particulièrement la gestion de la population de sangliers dont l'explosion est générale.



Les FDSEA de Champagne-Ardenne, Lorraine et Bourgogne Franche-Comté se positionnent à nouveau pour un arrêt de l'agrainage hors période sensible.

Dans la dizaine de départements représentés au cours de cette réunion de concertation qui se tenait pour la deuxième fois, le constat est à peu près identique: la population de sangliers a pratiquement doublé en 10 ans et le maintien d'un taux élevé de prélèvements permet tout juste de stabiliser un effectif en surnombre. Cette année, les dégâts semblent toutefois moins importants grâce à une fructification forestière très favorable.

Supprimer les restrictions de tirs

Le chiffrage n'est pas encore définitif mais l'ensemble des départements constate une diminution des dégâts sur les céréales à paille et le maïs. En revanche, aucune diminution n'est perceptible sur les pâtures qui sont plutôt touchées en période hivernale. Il ne faut pas pour autant en déduire que la population de sangliers est en baisse, au contraire les abattages des laies mettent en évidence une reproduction précoce voire désaisonnalisée. La profession agricole craint le cycle infernal : fructification forestière, baisse des dégâts, puis explosion du peuplement par des marcassins, qui attaquent les cultures au printemps suivant.
Le niveau d'attribution de bracelets reste partout très élevé mais certains départements imposent en plus sur des points noirs des plans de chasse qualitatifs pour obliger les chasseurs à prélever des laies reproductrices. Chacun fait le constat que l'origine du problème est lié aux restrictions de tirs que s'imposent les chasseurs dans le seul but de favoriser un haut niveau de reproduction.
Les responsables syndicaux ont vigoureusement dénoncé ces pratiques contre lesquelles ni l'administration ni les Fédérations départementales des chasseurs, ne semblent avoir les moyens d'intervenir.
C'est pourquoi de nombreux départements ne veulent pas ajouter à ces comportements irresponsables une réglementation restrictive au niveau des bracelets qui sont alors distribués «au fil de l'eau» afin de n'interdire aucun chasseur à tirer. Cette règle va être demandée dans tous les départements où elle n'est pas encore appliquée.

L'agrainage doit être interdit

Plusieurs départements ont réussi à obtenir cette année l'interdiction de l'agrainage pendant la période de chasse. Les chasseurs sont généralement opposés à cette mesure qui ne peut donc être mise en place qu'avec l'appui de l'administration lorsque le sujet est évoqué en commission départementale. Mais le lobby des chasseurs reste extrêmement actif sur le sujet, n'hésitant pas à essayer de reprendre l'initiative au niveau national pour obtenir un cadre règlementaire autorisant l'agrainage dissuasif. Lors de leur réunion du 19 mai dernier à Dijon, les départements du Grand Est avaient affiché leur détermination sur cette question. Ils l'ont réaffirmée le 15 novembre à Vesoul, devant Thierry Chalmin qui les représentent à la FNSEA et dans les instances nationales en qualité de président du groupe de travail dégâts de gibier. Cette position est argumentée par le fait que l'agrainage se transforme souvent en nourrissage et par l'impossibilité d'un contrôle efficace sur le terrain.

Améliorer l'évaluation des dégâts

L'irritation des agriculteurs s'exprime aussi de manière générale sur l'évaluation des dégâts. Ils souhaitent une totale transparence sur la désignation des estimateurs et leur méthode de travail. Ils veulent aussi que les dégâts sur pâture soient mieux indemnisés tant en terme de surface que de prise en compte des pertes indirectes (salissement, bris de machines, perte de qualité, problème de butyrique etc…). Ils ont aussi pris connaissance, avec Thierry Chalmin des discussions engagées au niveau national sur une éventuelle remise en cause du minimum d'indemnisation de 76 € et de l'abattement légal des 5%. Ils ont rappelé qu'ils étaient opposés à tout système de franchise qui pourrait devenir proportionnel. Là encore ils demandent à leur représentant national d'être d'une grande fermeté dans les négociations à venir car il est question de légiférer à nouveau sur le dossier au printemps prochain avant les élections présidentielles.
Ils rappellent avec détermination que le monde agricole n'est en rien responsable de la situation actuelle dans laquelle se sont placés eux-mêmes les chasseurs et leurs Fédérations dont les actes sont souvent en contradiction avec leur discours. Actuellement des inspecteurs généraux du ministère de l'Agriculture et de l'Environnement mènent une enquête de terrain pour établir un rapport sur ce dossier et la profession agricole espère que des mesures énergiques pourront être prises pour réduire efficacement la surpopulation qui est le seul problème à régler ; l'agrainage ou les clôtures ne sont que des solutions d'échec. Le débat autour de ces dispositifs, qui sont néanmoins temporairement utiles, ne doit pas être l'arbre qui cache la forêt.

JLB

Outil de pilotage

Farmstar fête ses 10 ans chez Épis-Centre

Dès le lancement de Farmstar en 2003, les coopératives Epis-Centre et Agralys ont été convaincues des potentialités de cette démarche. Cette conviction a été largement partagée par de nombreux agriculteurs, qui y ont vu un intérêt majeur pour le pilotage de leurs cultures.

Ainsi, la progression des surfaces engagées dans Farmstar sur le périmètre Axéréal s'est faite à un rythme soutenu pour atteindre 200 000 ha en 2011, soit près de 50 % du marché français.

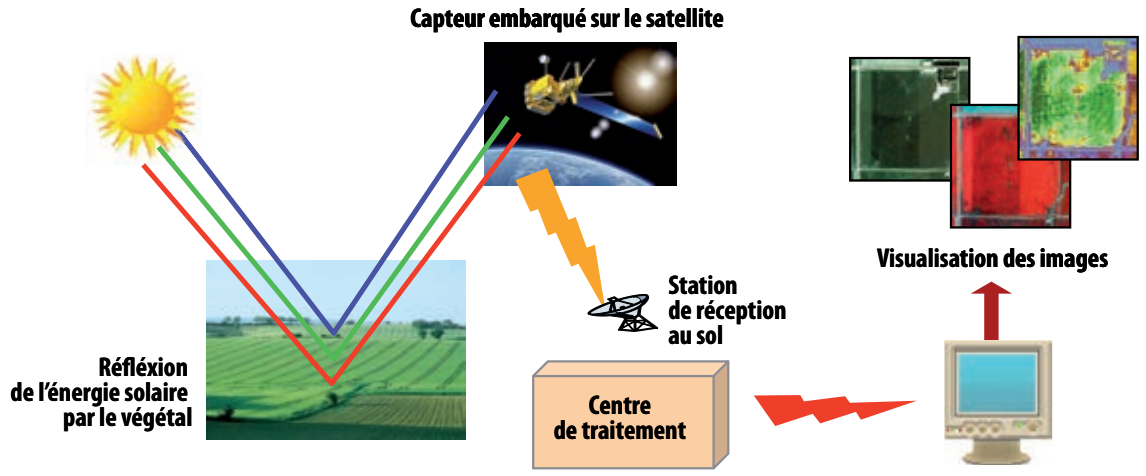
Au fil des années, une partie de plus en plus importante des agriculteurs utilisant Farmstar a souhaité en valoriser la finesse du diagnostic en allant jusqu'à la modulation intraparcellaire automatisée qui concerne aujourd'hui 13 000 ha pour Epis-Centre, soit 11 % du total de la surface Farmstar.

Sur le plan économique, à partir de différentes analyses internes ou issues de travaux nationaux, nous avons pu mettre en évidence un gain net de 50 à 100 €/ha grâce à des économies d'engrais azoté et/ou une amélioration des rendements.

Par ailleurs, sur le plan environnemental, dans les zones où Farmstar est très représenté, nous avons montré un lien très étroit entre l'évolution des pratiques de fertilisation azotée permise par Farmstar et l'évolution des teneurs en nitrates dans les nappes et captages superficiels, pour retrouver des niveaux inférieurs au seuil de 50 mg/l.

Pour 2012, 10ème année de Farmstar, c'est toute la zone d'activité d'Axéréal qui sera accessible, grâce à l'utilisation de nouveaux satellites qui viendront compléter la constellation actuelle. Nous pouvons aussi espérer une progression de la modulation intraparcellaire qui permettra de traduire encore mieux les performances économiques et environnementales de cet outil du XXIème siècle.

COMMUNIQUÉ D'EPIS-CENTRE



Le principe de la mesure satellite

En 2012, toute la zone d'activité d'Axéréal sera couverte

De 2003 à 2010, Farmstar fonctionnait essentiellement avec les acquisitions d'images des satellites Spot et Formosat.

A partir de 2012, de nouveaux satellites de la constellation DMC vont venir compléter la panoplie et permettre :

- d'étendre les zones d'acquisition à l'ensemble du périmètre d'activité d'Axéréal,
- de sécuriser les délais d'acquisition et de livraisons des prestations par rapport aux risques de nuages.

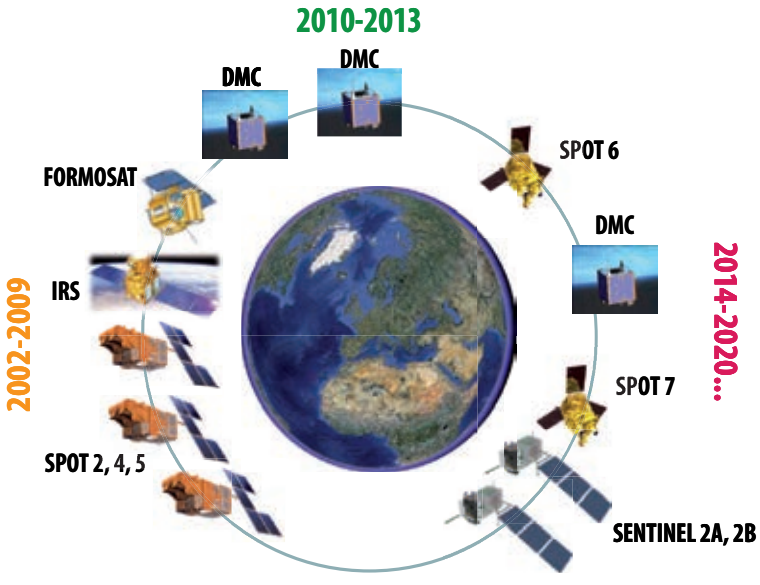
Puis sont prévus, de 2014 à 2020, les lancements de nouveaux satellites : Spot 6, Spot 7, Sentinel… dotés de capteurs encore plus perfectionnées qui laissent entrevoir de nouvelles applications.

Farmstar et la modulation intraparcellaire automatisée

Depuis 2003, la coopérative propose à ses adhérents qui le souhaitent une prestation d'agriculture de précision, qui leur permet de moduler l'ensemble des apports d'engrais et des densités de semis, et qui prend en compte les caractéristiques du sol combinées avec les diagnostics Farmstar.

A partir de 2007, nous avons offert la possibilité d'une version simplifiée : la modulation intraparcellaire annuelle à partir du diagnostic Farmstar. Cette modulation intègre les hétérogénéités de végétation identifiées par télédétection et concerne la fertilisation azotée du colza (2ème apport) et du blé (3ème apport). Après un début timide : les surfaces concernées progressent fortement, elles ont triplées en cinq ans.

Contacts :
Martine Chalat - mch@episcentre.com / Dominique Rouiller - drl@episcentre.com



Témoignages

Laurent Narcy - Cosne-Cours-sur-Loire (58) 154 ha colza, blé, orge d'hiver, pois d'hiver et orge de printemps

«La modulation me fait économiser 10 unités d'azote supplémentaires»

Laurent Narcy utilise Farmstar depuis 2003-2004. Il a été immédiatement séduit par cet outil plus simple et plus évolué que Ramsès qu'il utilisait jusque-là.

«Farmstar est extrêmement fiable pour détecter les moindres hétérogénéités intraparcellaires. On voit des différences que l'on ne voit pas à l'œil nu, mais qui correspondent effectivement à des zones de terres différentes».

Et l'outil a surtout fait évoluer les pratiques de fertilisation azotée de Laurent Narcy, et souvent vers des économies d'azote, toujours bonnes à prendre.

«Auparavant, je me rends compte que l'on faisait pratiquement l'inverse de ce qu'il fallait faire. Quand les colzas étaient développés à l'automne, on avait tendance à les surfertiliser au printemps. Grâce à Farmstar, j'ai considérablement réduit mes apports dans ces situations».

Mais compte tenu de l'hétérogénéité de ses parcelles - une constance dans la région qui justifie d'autant plus l'utilisation de ce type d'outil - Laurent Narcy s'est mis à la modulation depuis depuis ans. Et là, c'est un nouveau gain significatif qu'il constate : environ

10 unités d'azote économisées par hectare, que ce soit sur blé ou sur colza, par rapport à la dose moyenne préconisée sur la parcelle. *«Je n'imaginais pas que ça puisse être aussi important».*

Hervé Policard - Farges-en-Septaine (18) 250 ha colza, blé tendre, blé dur, orge d'hiver, orge de printemps, maïs

«L'utilisation généralisée de Farmstar sur la commune se traduit par la baisse des teneurs en nitrates dans les nappes»

Hervé Policard utilise Farmstar depuis le début. Comme tous les agriculteurs de la région, il a des terres extrêmement hétérogènes. *«Sur certaines parcelles, je peux passer d'un argilo-calcaire superficiel à tout juste 20 cm de terre à un limon de 3 m de profondeur. Avec la méthode Jubil que j'utilisais avant Farmstar, il était impossible matériellement de faire autant de mesures que j'ai de différences de sol».*

Par sa capacité à mesurer de façon extraordinairement précise les hétérogénéités parcellaires, et sans aucune contrainte de mesures pour l'exploitant, Farmstar l'a donc séduit d'entrée. L'outil l'a aussi et surtout aidé à faire évoluer ses pratiques. *«Jamais je n'aurais osé descendre à 90 unités en colza. En fait, plus les colzas sont beaux, moins il faut mettre d'azote. Avant, j'avais le réflexe inverse».*

Depuis l'année dernière, Hervé Policard module ses apports d'azote. Au passage, il souligne la qualité de la prestation proposée par le service développement de la coopérative sur la modulation. Et avec cette dernière, que ce soit sur colza ou sur blé, c'est un nouveau gain supplémentaire, de 5 à 10 % d'économie d'azote que l'EARL a pu constater. Un argument de plus pour utiliser plus que jamais l'outil, même s'il souhaiterait que l'on puisse descendre encore plus finement dans la caractérisation des types de sol d'une même parcelle.

L'effet sur les quantités d'azote apportées, il l'a aussi vérifié au niveau de sa commune. *«Nous sommes une majorité à utiliser Farmstar, et nous constatons une diminution des teneurs en nitrates dans les nappes phréatiques».*

8ème congrès Aprovalbois

Le nouvel âge du bois se prépare aujourd'hui

Le 8ème congrès Bois et forêts organisé le 24 novembre à Dijon, s'est penché sur l'avenir de la forêt au travers de ses multiples utilisations et usages et des défis posés aux acteurs de la filière. «Source» autant que «Ressource», la forêt devient un enjeu économique d'une ampleur inattendue et le bois peut devenir un formidable facteur de développement économique. A condition de bien en cerner les enjeux, de se donner les moyens et de préserver l'avenir.



La forêt bourguignonne est constituée à plus de 80% de feuillus, alors que la demande s'oriente plus vers les résineux. Un paradoxe auquel devra s'adapter la filière régionale.



Sur la scène du palais des congrès de Dijon, trois artisans du congrès Bois et Forêts : Arnaud Rochot, délégué général d'Aprovalbois, Jacques Ducerf, ancien président de l'association et Jean-Philippe Bazot, nouveau président d'Aprovalbois.

Aprovalbois a déroulé un catalogue d'innovations permettant de servir un futur prometteur. Version «high tech» les images satellites et les radars aéroportés faciliteront l'inventaire de la ressource, les «puces» peuvent équiper les grumes pour les «tracer» jusqu'à la scierie… Mais ces technologies apparaissent bien déconnectées de la réalité quotidienne d'une forêt aux multiples visages, aux ressources souvent mal connues et encore plus souvent insuffisamment exploitées. Les visions prospectives doivent se frotter à la réalité si elles veulent se mettre au service d'une économie forestière productive et efficace.

Le bois s'impose comme le champion du bilan carbone doté de performances techniques qui s'enrichissent constamment grâce à la recherche et à l'innovation. L'innovation justement est au cœur de la problématique de l'exploitation forestière et de la transformation du bois. Le bois contribuera à relancer l'économie, comme le prophétise le nouveau président d'Aprovalbois, Jean-Luc Sandoz (directeur du groupe d'ingénierie CBS et CBT), à condition que les produits de demain fassent appel à plus d'ingénierie, qu'ils soient développés et portés par les PME, qu'ils utilisent les ressources locales. Ainsi, le bois est à la confluence de nombreuses innovations, mais les entreprises de la filière doivent être prêtes à accompagner la demande. De même, si la ressource est renouvelable, elle n'est pas inépuisable et sa gestion est au centre de nombreux débats. Il faut que la forêt soit gérée et protégée par tous ceux qui l'utilisent, que ce soit dans une perspective purement économique ou à seule fin de «récréation».

Enfin, la forêt est source d'imaginaire, elle a toujours fasciné et sa méconnaissance nourrit les phantasmes et les légendes. Une bonne communication autour des pratiques apparaît comme la clé de l'acceptabilité d'une exploitation forestière raisonnée. Les conflits d'usages existent déjà, pour éviter d'en développer de nouveaux et que des appétits voraces ne s'aiguisent trop au détriment de la durabilité de la forêt, il va falloir tout autant informer et apprendre, que produire plus et mieux. Un discours déjà d'actualité en agriculture…

Face aux promesses d'avenir pour une filière en devenir, la Bourgogne a la volonté de construire une économie du bois performante, innovante et source de valeur ajoutée. C'est ce que François Patriat, président du Conseil régional, a tenu à rappeler en ouverture du congrès Aprovalbois. Il a insisté sur *«la nécessité de concilier une gestion durable et une régulation des usages»* alors que coexistent et peuvent s'opposer parfois les besoins économiques et la gestion raisonnée de la ressource. Pour le président du Conseil régional, *«l'anticipation, l'observation et la planification sont fortement nécessaires à un secteur soumis à des règles très concurrentielles»*. Le paradoxe étant par ailleurs que plus de 80% de la forêt bourguignonne est constituée de feuillus, alors que les marchés du résineux sont actuellement les plus porteurs. Si *«la ressource est notre richesse»* comme le soutient Jacques Ducerf, l'ancien président d'Aprovalbois, *«il faut tout faire pour transformer la ressource sur place et ne pas l'exporter sous sa forme brute»*, là encore il l'innovation est la clé du développement de nouveaux marchés et de nouvelles propositions techniques. **AMK**

Repères

Aprovalbois, l'interprofession régionale du bois

Aprovalbois fête cette année son 30ème anniversaire. L'interprofession régionale de la forêt et du bois en Bourgogne, réunit au sein de la même structure tous les partenaires de la filière forêt-bois, depuis les pépiniéristes jusqu'aux fabricants de produits finis en bois, mais aussi les sylviculteurs, les entrepreneurs de travaux forestiers, les exploitants forestiers, les artisans et les industriels de la première et de la deuxième transformation du bois. En bref, tous ceux qui en Bourgogne font pousser du bois, le récoltent, le transportent et le transforment.

METAL CONSTRUCTION
Philippe SIMONNET



• Bâtiments Agricoles et Industriels
• Bardage bois
• Panneaux préfabriqués
• Aménagement intérieur

58000 Saint Eloi
Tel : 03 86 57 24 57 - Portable : 06 76 45 76 48 Fax : 03 86 36 58 29
philippe.simonnet6@wanadoo.fr



Réunion technique viti

Tout ce qu'il faut savoir et faire, avant de réduire les doses...

Pour la troisième année, Pierre Petitot et Benoît Bazerolle, techniciens viti de la Chambre d'agriculture de Côte d'Or, ont convié les viticulteurs à une réunion technique permettant de passer au crible de l'analyse les principales problématiques viticoles du moment. En tête de liste: la pulvérisation avec l'intervention de Sébastien Debuisson du CIV Champagne qui a exposé les différentes sources d'erreur dans la dose appliquée.



Traitement face par face par le dessus. Le bon réglage du matériel et l'adaptation précise de la pulvérisation à la zone à traiter assurent déjà une économie de produit intéressante.

La réduction des intrants est un thème récurrent qui continue de s'imposer depuis plusieurs années. C'est également un objectif qui n'est pas exempt de risques, en fonction du niveau visé, à charge pour le viticulteur de les assumer. L'originalité de la présentation de Sébastien Debuisson, du CIVC, venu présenter les résultats des essais réalisés en Champagne, a résidé dans la présentation de toutes les sources d'erreur dans le dosage et l'application des intrants, qu'il serait bon d'éviter avant de se lancer dans une stratégie de réduction de doses. Il préconise ainsi quelques vérifications et des ajustements qui vont aboutir à une économie de produit et à envisager avec plus de sérénité une réduction sensible des doses appliquées.

Se limiter à la surface effectivement plantée

Première observation, une chasse organisée aux *«fourrières»* se révèle très utile. Ces *«fourrières»*, espaces non plantés de toutes sortes, peuvent facilement représenter 15% de la surface du vignoble. Leur extraction de la surface *«cultivée»* permet de déterminer la surface exacte à pulvériser et donc la quantité réelle de produit à appliquer. Ce qui est vrai pour la Champagne, l'est aussi pour la Bourgogne.
Cette première étape accomplie, reste à s'intéresser au matériel.

En Champagne les techniciens du CIVC ont testé la pulvérisation en cinq et sept tronçons, cette gestion améliorée des tronçons amène de substantielles économies en limitant les pulvérisations hors de la parcelle et en évitant de traiter deux fois les rangs en bordure. En passant de trois à cinq tronçons on réalise immédiatement une économie de produit de 10% et les fabricants proposent maintenant des systèmes en cinq tronçons adaptables en sept. Sur matériel neuf, le surcoût s'élève à 500 euros, mais sur une machine plus ancienne, il peut atteindre près de 2000 euros.

Incontournable, le réglage du pulvérisateur

La performance du matériel de pulvérisation et le réglage du pulvé représentent une autre source d'économie qui permet d'améliorer la marge de manœuvre, quand on veut diminuer les intrants. Avec une bonne adaptation de la pulvérisation à la zone à traiter et un bon réglage en hauteur du matériel (pour adapter la dose à la hauteur de la végétation), l'économie de produit peut atteindre 60%. Si un appareil performant assure de répartir de façon optimale le produit sur la cible, le réglage soigné d'un pulvérisateur classique peut, à lui seul, redonner une marge de manœuvre suffisante pour limiter les risques en cas de sous-dosage.

Autre atout à ne pas négliger, mais là on entre dans le territoire de l'agriculture de précision, l'électronique embarquée avec ses capteurs capables de tout mesurer et de tout évaluer, concoure à définir au plus juste les zones à traiter, la nature et la quantité des doses à déposer et à moduler ses interventions en fonction de la variabilité interne de chaque parcelle. En Champagne, les matériels ont été mis à l'essai et les logiciels les plus sophistiqués permettent de régler aisément les problèmes de vitesse, de chevauchements, de différences de débit entre les rampes… avec sur l'exemple présenté, une économie de produit de 23%. Ces *«outils de l'avenir»* restent encore peu répandus mais ils gagneront certainement du terrain au vu de leurs formidables possibilités.

A toutes les étapes, en préalable à la réduction de dose proprement dite, des économies sont facilement réalisables. De la préparation de la bouillie à sa dilution dans les cuves et à son application, les sources d'erreurs ne manquent pas. L'attention au matériel comme aux conditions de la pulvérisation s'imposent donc avant de passer à la réduction des intrants proprement dite. Et cela, c'est à la portée du plus grand nombre et sans risque.

ANNE-MARIE KLEIN

BIVB

Les vins de l'Yonne sélectionnés pour la *«Cave de prestige»*

Une dégustation à l'aveugle organisée dans les locaux du BIVB à Chablis a réuni une quarantaine de professionnels du monde viticole, dans le but de sélectionner les vins du chablisien et du Grand Auxerrois qui intégreront la *«Cave de prestige 2012»*.

Créée par le Bureau Interprofessionnel des Vins de Bourgogne (BIVB), il y a plus de 40 ans, la *«Cave de prestige»* est un peu la vitrine de l'excellence et de la diversité des vins de Bourgogne. Chaque année, ce sont près de 15 000 bouteilles représentatives de toutes les appellations bourguignonnes, qui sont ainsi achetées et destinées à des opérations collectives de promotion, de relations publiques ou de formation. Que ce soit par le biais du BIVB, du Conseil régional de Bourgogne ou du Comité Régional du Tourisme.
Après Beaune et Macon, c'était au tour de Chablis ce mardi, d'accueillir pour une dégustation à l'aveugle de 275 échantillons, un jury de professionnels de la filière viticole, parmi lesquels des viticulteurs, des œnologues et des courtiers. A l'exception des Crémants, qui feront l'objet d'une dégustation ultérieure, toutes les appellations du chablisien et du Grand Auxerrois étaient représentées, dont un grand nombre de Chablis 1er cru.
Sélectionnés par un premier jury, avec pour seul critère la qualité, les vins retenus doivent impérativement obtenir la note de 16/20, correspondant à des *«vins exceptionnels»*. Un second jury validant dans la foulée les choix du premier pour une plus grande exigence et une crédibilité renforcée.

Au total pas moins de 7 personnes donnent ainsi leur avis pour décider ou non de la *«mise en cave»* de telle ou telle cuvée. Globalement, un peu plus de 10 % des vins présentés seront retenus au final. Pour Hervé Bianchi, organisateur du concours : *«signe d'une qualité qui va en augmentant au fil des années, notre problème aujourd'hui est de voir retenu par le premier jury un trop grand nombre de vins à présenter au second jury. Et cette année encore, avec de beaux millésimes comme 2009 et 2010, la compétition sera magnifique !»*

Le but premier de l'opération menée par le BIVB est de mettre en avant les appellations et non les domaines. Même si, depuis quelques années, les propriétaires ont obtenu le droit d'apposer le précieux macaron distinctif *«Bourgogne-Sélection»*, sur leur propre étiquette, ils n'ont pas pour autant le droit de l'utiliser pour leur propre promotion ou commercialisation. Seuls les professionnels ayant autorité pour cela. La promotion 2011 avait récompensé 187 cuvées issues de l'ensemble des vignobles bourguignons. Combien seront-ils cette année ? Réponse le 31 janvier prochain à Beaune, pour la proclamation officielle des résultats.



Réunie dans les locaux du BIVB à Chablis, une quarantaine de professionnels du monde viticole a goûté 275 échantillons représentatifs des vins du chablisien et du Grand Auxerrois .

DOMINIQUE BERNERD

Rencontre avec un éleveur bio du Morvan

Le bonheur est dans le pré à Saint-Aignan (58)

Gilles Lemée affiche la décontraction des professionnels qui savent ce qu'ils font. Eleveur bio par choix, converti en 1994 après dix ans d'exploitation conventionnelle, il a su conjuguer raison et convictions. Il est aujourd'hui à la tête d'un élevage rentable et conforme à l'idée qu'il se fait d'une agriculture paysanne responsable et protectrice de l'environnement.

Aux confins de la Nièvre, de la Côte d'Or et de l'Yonne, Saint-Aignan est un joli village perché entre forêts, étang et vallons. *«Le seul village nivernais où il n'y a pas d'éclairage public»*, commente avec humour Gilles Lemée, sert aussi de cadre à son exploitation. Un élevage bio dont les effectifs comptent 45 vaches charolaises et une cinquantaine de brebis sur 27 hectares de surface agricole dont 10 ha de céréales autoconsommées. L'éleveur s'y est installé en 1984, en conventionnel, à la suite de son père et en récupérant des terres à un agriculteur en cessation d'activité. Gilles Lemée a toujours nourri une *«idéologie en faveur de la nature et de la protection de l'environnement»*, même au début, bien avant sa reconversion en agriculture biologique: *«Nous n'héritons pas la terre de nos parents, nous l'empruntons à nos enfants»* se plait-il à philosopher. La citation est tirée du Petit Prince d'Antoine de Saint-Exupéry; *«elle est devenue la devise des agriculteurs biologiques»* explique-t-il avec l'assurance de celui qui pratique depuis près de vingt ans. *«Mes convictions sont encore plus faciles aujourd'hui, j'ai le pouvoir de transmettre une exploitation sympa à mes enfants avec un potentiel de durabilité des terres. Il y aura de quoi faire»*. L'un de ses fils est justement étudiant au Legta de Challuy et envisage de prendre la suite, le jour venu. A la condition d'une *«rentabilité qu'il envisage avec impatience»* dit son père.



Gilles Lemée élève 45 charolaises à Saint-Aignan ainsi que 50 brebis. Tout en bio.

«Pas l'impression de contraintes»

Alors que le verdissement de la Pac 2014-2020 inquiète plus d'un de ses collègues conventionnels, sous le poids d'hypothétiques conditions nouvelles, Gilles Lemée se sent à l'aise avec le respect de la biodiversité. *«Je n'ai pas l'impression que ce sont des contraintes»* témoigne-t-il, *«on nous bassine avec le respect de la planète mais pour moi c'est une évidence. Quand on fait tout pour tuer, c'est nous-mêmes qu'on tue un peu»*. Et de çà, il n'en a jamais voulu. Il n'a jamais été emballé par l'idée de tuer les nuisibles *«parce qu'on tue aussi les auxiliaires et qu'on fait du mal à la nature»*. Il parle d' *«équilibre subtil»* et déplore *«qu'à chaque fois qu'on déplace le curseur, on a du mal à retrouver le processus naturel. Sous la main de l'homme, la nature perd les pédales»*. Sur les cultures et sur l'herbe, il n'emploie aucun désherbant. Gilles Lemée cite l'exemple de ces grands troupeaux, dont la concentration nécessite beaucoup plus de suivi sanitaire et des traitements préventifs où les molécules agissent sur l'ensemble. *«Le risque est de développer une pharmaco-résistance qui incite à traiter toujours plus»* estime-t-il. Pas de çà chez lui: depuis 1994, il suit un cahier des charges strict, mais qu'il a endossé par conviction, et qui lui interdit tout usage préventif de produits de synthèse.

Rentabilité correcte

Autant sa conversion lui semblait *«évidente»* et n'a *«pas chamboulé son système»*, autant se sent-il fier de son parcours: *«j'ai autant de travail, moins d'animaux mais qui demandent plus d'observation pour anticiper d'avantage sur leur santé. J'utilise beaucoup la phytothérapie, les animaux sont moins stressés, je les pousse moins et je cherche moins à faire des kilos»*. Gilles Lemée s'abrite derrière la logique: *«moi, les vaches font veaux en mars et les broutards sont déjà vendus. Ils ont un temps de repos et suivent le rythme des saisons»*. En mars, la nourriture est bonne et les vaches font du bon lait: *«c'est comme çà que les veaux grandissent bien»*.

Comme toute exploitation, son système demande une rentabilité viable. Gilles Lemée ne se plaint pas. S'il reconnaît que la productivité est moindre, il se réjouit aussi que le bio soit bien valorisé. Il travaille en circuit long, par l'intermédiaire de la coopérative Les Eleveurs bio, de Venarey-les-Laumes en Côtes d'Or. Une filiale spécialisée du groupe Global. *«Pour autant de travail qu'en conventionnel, je touche environ 50 centimes de plus du kilo de viande qu'en conventionnel, sauf peut-être depuis la remontée des cours des bovins où l'écart s'est resserré»* témoigne-t-il. Au plus fort de la crise de l'élevage, il a donc été moins soumis aux aléas économiques. *«Cela procède d'une volonté des producteurs bio d'obtenir une rentabilité linéaire. Il n'y a pas de cotation mais un prix moyen toute l'année. A nous de voir, si nous voulons réévaluer ce prix moyen, en fonction des débouchés»*. Gilles Lemée reconnaît que la crise a touché tout le monde et que *«le bio, ce n'est pas le jackpot»* mais il s'en est peut-être *«moins mal tiré que d'autres»*. Presque un modèle pour ses voisins qu'il espère ainsi sensibiliser. Et, de toute façon, *«attention à ne pas faire du bio pour la rentabilité. On risque d'être très déçu si on ne le fait pas par idéologie ou conviction»*.

EMMANUEL COULOMBEIX

Sedarb

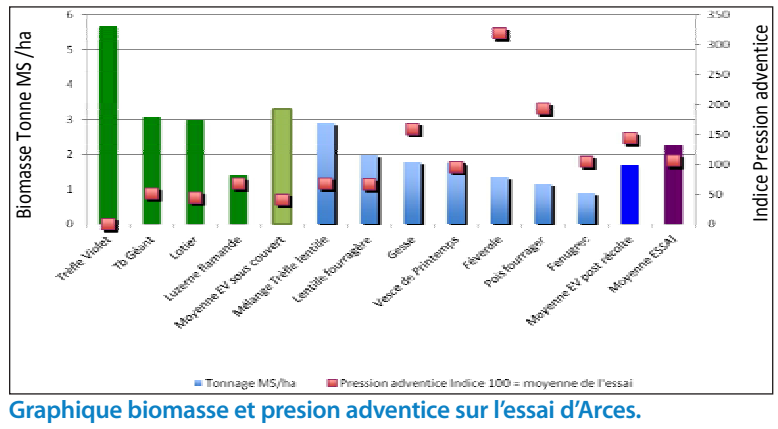
Tests sur couverts végétaux pour lutter contre les adventices

Le Sedarb (Service d'éco développement agrobiologique et rural de Bourgogne) a mis en place deux plateformes expérimentales afin de tester des couverts intercultures en mode de production biologique.

Avec l'obligation de couverture des sols lors des intercultures longues, les agriculteurs ont moins de temps pour déchaumer l'été. Ceci complique la lutte contre les adventices en système bio.
Pour tenter de répondre ces questions, le Sedarb, avec le soutien du Conseil régional de Bourgogne et France AgriMer, a mis en place deux plateformes expérimentales intercultures : l'une à Arces dans l'Yonne, l'autre à Pellerey en Côte d'Or. Ces deux essais visent à tester un grand nombre de légumineuses en système bio sur deux types de sols différents. Les espèces testées se divisent en deux : les légumineuses pérennes, semées sous couvert du blé en avril et les légumineuses annuelles, semées en août. Le graphique ci-après donne les premiers résultats disponibles du site d'Arces.
Contrairement à l'essai de Pellerey, l'essai d'Arces teste des cultures pures afin de comparer les légumineuses entre elles (à titre expérimental) sans interaction avec d'autres espèces. Le graphique ci-dessus indique les rendements des cultures dérobées et la pression adventices correspondante. Celle-ci est calculée à partir des pesées d'adventices et exprimées en indice 100 (100 étant l'indice moyen de l'essai).
Le rendement moyen de l'essai est d'un peu plus de 2 tonnes MS /ha ce qui est correct, mais sous estimé car les végétaux ont continué de pousser après la date de récolte (24 octobre). Les végétaux semés sous couvert se sont mieux développés (plus de 3 tonnes MS/ha en moyenne) et sont plus couvrant que ceux semés après récolte (1,7 T MS/ha).
A Pellerey, les légumineuses sont associées à des graminées et la couverture des sols ayant été meilleure. La pression des adventices est donc plus faible. Notons également que la seule modalité en mélange à Arces (lentille et trèfle incarnat et alexandrie) est le couvert le plus *«propre»* du semis estival à Arces. Ces trois espèces ont des ports différents et n'exploitent pas les mêmes zones aériennes et souterraines ce qui explique leur efficacité pour gérer l'enherbement. A contrario, la féverole ne concurrence pas du tout les adventices, du fait de sa structure verticale qui ne couvre pas le sol.
La capacité des couverts à capturer l'azote du sol et leur effet sur le rendement de la culture suivante va être établi respectivement grâce aux reliquats azotés début et fin d'hiver et avec la récolte de l'orge de printemps qui suit l'engrais vert.
Pour concevoir une association engrais verts en bio, il est donc conseillé :
- D'associer des légumineuses aux graminées ou crucifères (pouvant pousser en condition de forte ou faible disponibilité en azote)
- D'associer des plantes à structures différentes et complémentaires (une espèce plutôt couvrante et l'autre plutôt haute)
- De choisir des espèces à vitesse d'implantation et cycle de production proches (la moutarde a tendance à étouffer les légumineuses associées mais doit être broyée tôt)
- Choisir des espèces dont la taille des graines est proche pour éviter le tri lors du semis et choisir une profondeur de semis cohérente
- S'assurer de l'adéquation entre le cycle de la plante et vos pratiques culturales. Par exemple, avant maïs en sol limoneux (labour de printemps), évitez les espèces gélives ou trop précoces qui devront être broyées avant l'hiver. Par contre, dans le cas d'un labour d'hiver, des espèces plus précoces produiraient plus de biomasse avant retournement.

La synthèse complète de cette expérimentation sera disponible sur le site Internet www.biobourgogne.fr ou sur demande auprès de Guylain Degryse (03 86 72 92 20 ou 06 80 43 16 97)

GUYLAIN DEGRYSE, ANIMATEUR POLYCULTURE ÉLEVAGE AU SEDARB



Graphique biomasse et presion adventice sur l'essai d'Arces.

Bourgogne Notre Région

2 PAGES SUR L'ACTION DU CONSEIL RÉGIONAL POUR LES DÉPLACEMENTS

Plus d'informations dans votre magazine gratuit disponible dans votre boîte aux lettres à partir du 5 décembre :

et sur www.cr-bourgogne.fr



« Proposer des transports pour tous et partout reste un vrai défi »

Entretien avec **François PATRIAT,**
Président du conseil régional de Bourgogne

Assurer la qualité du service sur les lignes TER, faciliter les déplacements pour tous, financer les grandes infrastructures : la Région investit dans tous les modes de transport.



Bourgogne Notre Région : Dans quel état d'esprit abordez-vous la question des déplacements en Bourgogne ?

François Patriat : Toutes les voies de communication ont une importance capitale pour l'attractivité de la Bourgogne. Cette vision stratégique ne doit pas effacer les besoins quotidiens des habitants. Au-delà des TER, les transports express régionaux dont nous avons la responsabilité, j'ai la volonté, malgré un contexte budgétaire contraint, de permettre à tous les Bourguignons de trouver des solutions de déplacement innovantes, économiques et moins polluantes.

Depuis votre premier mandat, des efforts importants ont été faits pour les TER ?

Il était indispensable de moderniser les matériels vétustes. Nous avons investi 145 M€ pour acheter de nouveaux trains. Nous avons aussi développé les dessertes : 25 % de trains supplémentaires depuis 2004. Nous avons réduit les coûts pour les usagers grâce à des tarifs attractifs. C'est un effort budgétaire conséquent pour la Région : les TER pèsent 152,8 M€ cette année.

Quelles sont les actions concrètes de la Région pour faciliter les déplacements ?

La Région travaille avec les autres collectivités pour améliorer l'intermodalité. Les gares doivent permettre d'utiliser plusieurs modes de transport : train, bus, car, vélo, tramway… Nous soutenons les treize plateformes de mobilité afin que le transport ne soit pas un obstacle pour les plus fragiles d'entre nous. Nous venons d'ouvrir un service gratuit de covoiturage pour permettre aux Bourguignons de réduire leurs coûts de transport.

La Région finance des grandes infrastructures ferrées, routières, fluviales ou aéroportuaires. Pourquoi ces choix ?

Le développement de la Bourgogne en dépend. Nous avons investi 75 M€ dans la ligne à grande vitesse Rhin-Rhône. Côté routes, nous avons soutenu financièrement la mise à deux fois deux voies de la Route Centre Europe Atlantique (RCEA). Nous finançons deux sections de la RN7, dans la Nièvre, et participons à l'aménagement de rocades. Nous intervenons aussi sur l'aménagement des plateformes multimodales, comme à Pagny en Côte-d'Or et à Gron, dans l'Yonne, pour développer le transport fluvial de fret. Enfin, concernant l'aérien, nous aidons le développement d'Auxerre-Branches et l'aéroport Dijon-Bourgogne. ■

TGV Rhin-Rhône : nouvelles dessertes et gain de temps



À partir du 11 décembre, les Bourguignons pourront rejoindre encore plus facilement les grandes villes de l'Est de la France.

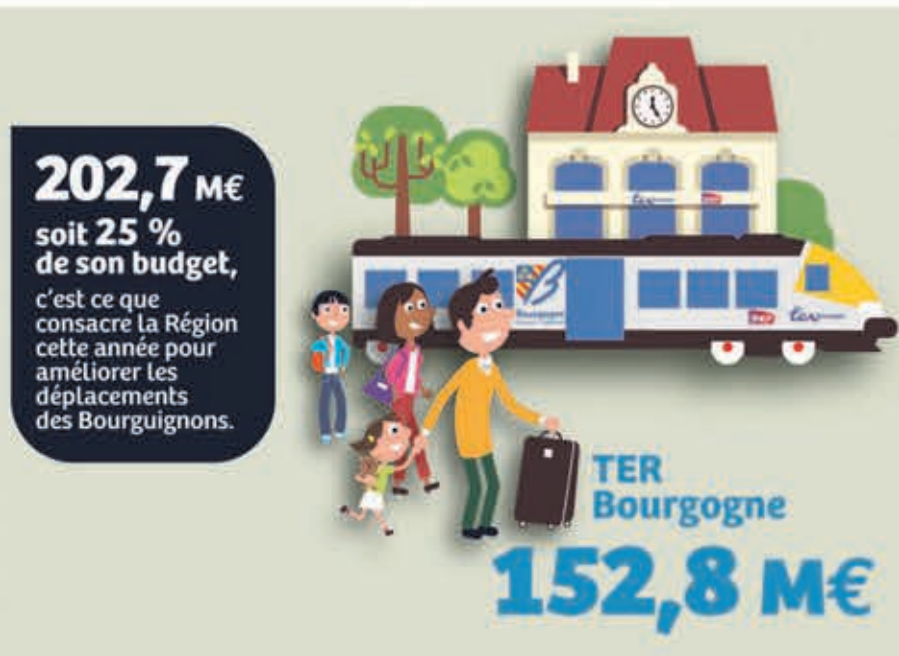
En semaine, onze allers-retours quotidiens Dijon-Mulhouse seront proposés. Certains de ces TGV auront pour terminus Strasbourg, Bâle, Zurich. Davantage de TGV circuleront également entre Dijon et Paris. Vers le Sud, des allers-retours seront créés en direction d'Aix-en-Provence depuis Dijon, Chalon et Mâcon. La desserte TGV sera aussi améliorée vers Nîmes, Montpellier, Béziers et Narbonne depuis Dijon et Mâcon. Et pour permettre aux Bourguignons de profiter de cette offre, la Région a veillé à mettre en correspondance, autant que possible, les horaires des TER Bourgogne et ceux des TGV. ■

Plans de déplacements d'entreprises : un soutien financier

Le conseil régional et l'ADEME Bourgogne (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) accompagnent les entreprises dans la mise en place d'un Plan de déplacements d'entreprise (PDE) qui permet de réduire l'utilisation de la voiture individuelle pour les trajets domicile-travail et professionnels. L'entreprise peut recourir à un consultant extérieur pour la réalisation du diagnostic et l'animation de la démarche, le coût de la prestation pouvant être financé à hauteur de 50 à 70 %. Pour une démarche interentreprises avec un prestataire commun, l'appui financier peut aller jusqu'à 80 %. Pour plus d'information, rendez-vous sur internet : **www.cr-bourgogne.fr**, rubrique transports. ■



La Région facilite les déplacements pour tous



Bourgogne
Conseil régional

Voiture : à plusieurs c'est mieux !



Partager sa voiture, c'est moins cher, moins polluant et plus convivial que de voyager seul ! La Région soutient le covoiturage et l'auto-partage en Bourgogne.

Depuis octobre, la centrale de covoiturage est hébergée sur le site **www.mobigo-bourgogne.com**

Ce service met en relation des voyageurs qui souhaitent utiliser une seule voiture pour effectuer des trajets similaires. Autre alternative, l'auto-partage : des voitures en libre-service qu'il suffit de réserver par téléphone ou internet et de récupérer dans un des points de stationnement prévus. Pour encourager son développement, la Région lance un appel à projets avec pour objectif d'ouvrir un premier service à l'automne 2012. ■

TER : du neuf sur toute la ligne



Davantage de trains, des matériels rajeunis, des gares rénovées : la Région investit pour offrir aux voyageurs un service modernisé.

Depuis dix ans, le conseil régional est responsable des transports express régionaux auxquels il consacre 152,8 M€ cette année, soit 19 % de son budget. Depuis 2004, ce sont 25 % de trains supplémentaires qui circulent, et la fréquentation a augmenté de 30 %. La Région a rénové 90 % des matériels. Elle a aussi fait le choix de participer à la modernisation de la quasi-totalité des gares et haltes TER. Elle finance des travaux d'aménagement de pôles d'échanges multimodaux, comme à Dijon et Chalon-sur-Saône. Un programme de mise en accessibilité des gares pour les personnes à mobilité réduite a démarré. ■

TER : à chacun son tarif



Le conseil régional propose des tarifs attractifs pour inciter les Bourguignons à prendre le train.

La carte Bourgogne liberté offre, pour 30 € par an, des billets à -25 ou -50 %. Pour les moins de 26 ans (27 € par an), le tarif est réduit de moitié toute l'année. Le week-end, des tarifs spéciaux pour Paris sont proposés (entre 18 et 25 € aller-retour, selon la ville de départ). Le chéquier Bourgogne emploi, délivré par Pôle Emploi, donne droit à 80 % de réduction sur les trajets consacrés aux recherches d'emploi. À partir de janvier 2012, les groupes de dix personnes et plus pourront bénéficier d'une réduction allant de 50 % (tout public) à 75 % pour les groupes scolaires ou périscolaires. ■

Renouveau du transport fluvial : des marchandises à bon port



Les plateformes multimodales séduisent de plus en plus les entreprises pour leur compétitivité. La Région a accompagné les investissements importants réalisés à Gron et Pagny.

Inauguré en 2005, le Technoport de Pagny en Côte-d'Or, desservi par le rail et la route, a développé une forte activité dans le transport en vrac sur lequel il réalise aujourd'hui 90 % de son chiffre d'affaires. Deux ans après son inauguration, le port de Gron, dans l'Yonne, affiche une belle santé. Spécialisé dans le transport de conteneurs, notamment vers l'Asie, il est l'un des seuls ports de France à proposer une offre clé en main aux clients : les transports fluvial et maritime ainsi que les formalités de douane. ■



Crédits : *Vincent Arbelet, Pierre Combier, Philippe Maupetit, Serguei Rosenblum. Illustration : Chris Haughton - comillus.com. Infographie : Laurence Berthel*

Antibiotiques et antibiorésistances

En santé animale aussi, les antibiotiques, c'est

L'Agence européenne du médicament a mis en place une étude d'évaluation des consommations d'antibiotiques vétérinaires en Europe. Suite aux résultats préliminaires de l'étude, la France est en 2009 le deuxième plus gros consommateur d'antibiotiques en Europe (classement par kilo de poids vif). En 2011, Bruno Le Maire, ministre de l'Agriculture, lance un plan d'action national contre l'antibiorésistance pour répondre à l'objectif de réduction de 25% de la consommation des antibiotiques en élevage d'ici 5 ans. Si une prise de conscience collective ne se concrétise pas, la menace d'une restriction voire d'une interdiction de l'utilisation de certains antibiotiques en élevage est bien réelle.



Si une prise de conscience collective ne se concrétise pas, la menace d'une restricti bien réelle.

L'apparition des antibiotiques au milieu du XX^{ème} siècle a révolutionné l'histoire de la médecine et de l'Humanité, puisqu'elle a permis de s'attaquer à des fléaux jusque-là incurables. On estime que l'arrivée des antibiotiques a fait gagner 15 ans d'espérance de vie aux populations qui ont pu en bénéficier. Ces médicaments qui luttent contre les maladies bactériennes sont malheureusement victimes de leur succès. Leur trop large utilisation a contribué à sélectionner des souches bactériennes résistantes aux différentes familles d'antibiotiques disponibles.

Les antibiotiques, ça devient critique !

Les progrès de la recherche ont été finalement dépassés par l'adaptation des bactéries dont certaines sont à l'origine de maladies devenues très difficiles à soigner, comme par exemple certaines infections dites nosocomiales (infections contractées dans des milieux de soins). Tous les consommateurs d'antibiotiques, humains comme animaux, contribuent à ce phénomène, car les bactéries résistantes sélectionnées dans un secteur finissent toujours par se répandre, via les êtres vivants ou l'environnement. Ainsi il appartient à chacun de préserver l'efficacité de ces médicaments indispensables à l'avenir des générations futures. Même si la consommation d'antibiotiques peut s'avérer différente selon les filières animales, aucune filière n'échappe à l'obligation de repenser son usage des antibiotiques. Contrairement à certaines idées répandues, le problème n'est pas en premier lieu celui des résidus présents dans les aliments (le respect des délais d'attente permet de limiter ce risque) mais plutôt un problème d'antibiorésistance. Celle-ci peut être induite quel que soit l'âge de l'animal traité y compris chez les veaux de quelques jours. Outre l'enjeu essentiel de santé publique, l'enjeu pour les filières animales est le risque de se voir interdire l'accès à certains antibiotiques dits « d'importance critique» (fluoroquinolones, céphalosporines de dernières générations), qui sont pourtant utiles à la santé animale.

Les antibiotiques, c'est pas magique !

Les antibiotiques sont des médicaments qui visent à aider les animaux infectés à lutter contre des bactéries, qu'il faut différencier d'autres agents infectieux comme les virus. Ces produits n'assurent pas la guérison à eux seuls, l'état des animaux soignés reste déterminant dans le succès du traitement même si le résultat d'une antibiothérapie paraît souvent spectaculaire. Chaque famille d'antibiotiques, voire chaque antibiotique, ne peut lutter que contre un nombre limité de bactéries et aucun antibiotique ne peut prétendre lutter efficacement contre tous les agents bactériens. Par ailleurs, le choix des antibiotiques doit être adapté aux organes cibles atteints par l'agent infectieux, car la diffusion et l'efficacité du produit est différente selon les organes. A cela s'ajoutent les mécanismes de l'antibiotique qui conditionnent son efficacité et surtout son utilisation (antibiotiques «temps-dépendants» ou «dose-dépendants»). Ces éléments complexes imposent au vétérinaire traitant de raisonner chaque antibiothérapie. Son diagnostic se base sur ses connaissances des pathologies et des antibiotiques, il est aussi appuyé par des analyses complémentaires (recherche d'agents pathogènes, antibiogramme), surtout dans le cas d'échec thérapeutique ou d'analyse à l'échelle du troupeau. Face à des infections courantes et récurrentes en élevage (panaris, omphalites, mammites, infections respiratoires, diarrhées néonatales, ...), une analyse approfondie des mesures de prévention et d'hygiène par le vétérinaire traitant est primordiale. En cas d'échec d'une conduite sanitaire optimale le vétérinaire fait alors appel en premier lieu aux antibiotiques généraux et en dernier recours aux antibiotiques d'importance critique.

Les antibiotiques, c'est pas économique !

Le recours à l'antibiothérapie est par essence un signe d'échec du fonctionnement d'un élevage, car il vise d'abord à soigner des animaux malades. Même pour la prévention des mammites qui faisait souvent appel à des traitements antibiotiques systématiques, les recommandations actuelles des experts visent à les réserver aux animaux atteints et à traiter les animaux sains avec des obturateurs de trayons. Par ailleurs, le coût des antibiotiques est impor-

▶ Comprendre

Pour diminuer les antibiotiques, il faut améliorer ses pratiques

La recette miracle pour s'affranchir des antibiotiques n'existe pas mais certaines pratiques peuvent contribuer à diminuer leur utilisation et donc limiter les risques de développer des antibiorésistances.Même si chaque élevage doit s'interroger individuellement sur ses propres pratiques on peut en citer quelques-unes :

1 Attacher une importance capitale aux mesures d'hygiène. (ex : désinfection du cordon, utilisation de matériel propre, notamment pour les vêlages, colostrum, quarantaine…)

2 Réaliser un bilan sanitaire qui analyse réellement les facteurs de risque d'apparition des maladies infectieuses dans l'élevage (alimentation, bâtiment, hygiène, respect des plans de prévention…)

3 Établir annuellement avec le vétérinaire qui suit l'élevage un protocole de soins définissant précisément les interventions à réaliser face aux pathologies rencontrées dans l'élevage. Rechercher des solutions qui évitent au maximum le recours aux antibiotiques, au moins en première intention (traitements symptomatiques, homéopathie, phytothérapie…).

4 S'interdire le recours aux antibiotiques d'importance critique dans les protocoles de soins.

5 Éviter tout traitement antibiotique systématique (exemple : traitement systématique des nombrils à la naissance) et privilégier les traitements ciblés sur des individus malades ou à haut risque.

6 Ne pas utiliser un antibiotique prescrit par un vétérinaire pour un animal et pour une pathologie bien déterminée, sur un autre animal présentant une pathologie différente.

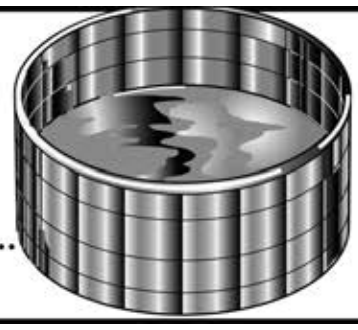
7 Réserver l'utilisation des antibiotiques à des maladies d'origine bactérienne : de nombreuses maladies respiratoires et digestives sont souvent d'origine virale et se soignent avec des traitements symptomatiques (anti-inflammatoires, réhydratants). Cette approche nécessite un diagnostic approfondi des pathologies rencontrées sur l'élevage.

8 Respecter les posologies et les durées d'administration prescrites par le vétérinaire. Les antibiothérapies interrompues ou mal suivies contribuent au développement des résistances sur les animaux traités.

9 Faire attention aussi aux dates de péremption et aux délais d'attente de l'antibiotique.

wolf SYSTEME
SYSTEME WOLF
Z.I. - CS 10507
67480 LEUTENHEIM
Tél. 03 88 53 08 70
Fax 03 88 86 26 20
siege@systeme-wolf.fr

FOSSES A LISIER BETON
CONÇUES POUR DURER
Système de coffrage économique, fosse coulée sur place.
Capacité : 25 à 5000 m³.
Des milliers de références
Agent Régional : GUINCHARD SARL - ARC-SOUS-MONTENOT
25270 LEVIER - Tél. 03 81 49 30 12 - E-mail : Guinchard.wolf@wanadoo.fr



DEMANDE DE DOCUMENTATION
Nom ou Ets
Adresse
Tél
❑ Agriculteur
❑ Etudiant
❑ Technicien agricole

t pas automatique !



on voire d'une interdiction de l'utilisation de certains antibiotiques en élevage est

tant, surtout pour les antibiotiques de dernières générations. De ces faits, toute antibiothérapie doit être considérée comme une charge et non comme un investissement à la différence d'un plan de prévention vaccinale ou sanitaire. Le vieil adage «mieux vaut prévenir que guérir» est donc toujours d'actualité, et face à un usage trop important des antibiotiques dans un élevage, il est indispensable de s'interroger sur les facteurs qui favorisent l'apparition de maladies infectieuses dans cet élevage, et même sur la pertinence des traitements antibiotiques mis en œuvre. Par exemple, face aux infections respiratoires rencontrées en élevage qui sont souvent d'origine virale (donc insensibles aux antibiotiques), un simple traitement à l'aspirine, beaucoup moins coûteux et sans risque de résistance, peut suffire à calmer l'épisode clinique. Là encore le diagnostic d'un vétérinaire est indispensable à l'appréciation de la situation.

L'analyse des facteurs de risque d'apparition des maladies infectieuses peut faire appel à des compétences multiples: alimentation, bâtiment, hygiène, respect des plans de prévention. C'est tout l'intérêt des bilans sanitaires d'élevage annuels réalisés par les vétérinaires traitants. Par ailleurs les G.D.S de Bourgogne proposent des visites «Charte Sanitaire», elles donnent lieu à l'identification des facteurs de risque de l'élevage et à la proposition d'éléments de correction.

LES MEMBRES DE L'OBSERVATOIRE ÉPIDÉMIOLOGIQUE RÉGIONAL DE BOURGOGNE*

*Chambre régionale d'agriculture, Groupements de défense sanitaire, Groupement technique vétérinaire, Interbev, Laboratoires départementaux d'analyses.

▶ **Prévenir**

Antibiotiques, une nouvelle crise médiatique ?

Ces dernières années ont vu une succession de crises sanitaires pour les filières animales et beaucoup d'acteurs s'accordent à dire que la prochaine viendra de l'utilisation du médicament, notamment des antibiotiques, en élevage, toutes filières confondues. Les conséquences peuvent être dramatiques : du rejet des consommateurs à l'interdiction des antibiotiques en élevage. De nombreuses réflexions et outils se mettent en place pour limiter ce risque et des guides de bonnes pratiques sont déjà diffusés au sein de la profession vétérinaire et de certaines filières. C'est donc une prise de conscience générale qu'il faut opérer et chaque acteur, du laboratoire pharmaceutique à l'éleveur en passant par le vétérinaire, doit se mobiliser pour éviter de perdre cet outil précieux que sont les antibiotiques. Le maître mot restera une utilisation parcimonieuse et raisonnée de ces médicaments, ce qui nécessite un dialogue constructif entre tous les acteurs dans un intérêt collectif à long terme. Une gageure, et pourtant chacun a tout à y gagner.

Complément de revenus « Agri Retraite »

ASSUREZ-VOUS
UN AVENIR SANS NUAGE.

Groupama 100% avec les PROS



Réforme fiscale, crise des marchés financiers, contexte actuel des retraites... pour envisager l'avenir avec plus de sérénité, Groupama vous propose une offre sur-mesure :

Groupama Agri Retraite

Groupama Agri Retraite permet en effet aux exploitants agricoles de se préparer un véritable complément de revenus pour la retraite :

- vous placez régulièrement ou ponctuellement des sommes sur ce contrat,
- ces montants sont déductibles de votre revenu imposable,
- dès votre retraite vous percevez à vie un complément de revenu,
- en cas de décès, durant la phase épargne ou durant la période de versement des revenus, les montants sont versés au(x) bénéficiaire(s) désigné(s).

Pour Groupama, **mettre son expertise financière**, fiscale et sociale au service de vos besoins, c'est la recette gagnante pour vous garantir un avenir sans nuage.

Pour en savoir plus, renseignez-vous auprès de votre conseiller Groupama.

Groupama
Toujours là pour moi.

www.groupama.fr

Groupama Paris Val de Loire - Caisse régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles - 60 bd Duhamel du Monceau - BP 10609 - 45166 Olivet Cedex - Siège social 161 avenue Paul Vaillant-Couturier - 94250 Gentilly - N° Siren : 382 285 260 - Les contrats «Groupama Agri Retraite Points» et «Agri Retraite Active» sont ceux de Groupama Gan Vie - Entreprises régies par le Code des Assurances - Document et visuels non contractuels - Crédits photos : Corbis - Illustration : Odeka / l'Un et l'Autre - Being. 11/2011.

TERRES DE BOURGOGNE - N° 1142
VENDREDI 02 DÉCEMBRE 2011

Groupe Buchez

Quarante agriculteurs en visite chez Kuhn

Les 20 et 21 octobre dernier, 40 agriculteurs nivernais, invités par les Ets Buchez, ont visité les usines Kuhn à Saverne au nord de Strasbourg. Le concessionnaire Valtra et désormais Fendt, implanté à Corbigny, Moulins Engilbert, Luzy et Bazolles, organise cette visite tous les 3-4 ans, l'occasion pour les invités de découvrir un process de fabrication complet : de la fonderie à l'assemblage des machines. Au-delà de la visite de Strasbourg, les agriculteurs ont rencontré, autour d'une bonne choucroute, les dirigeants du groupe alsacien, un moment d'échanges toujours apprécié de part et d'autre. Clou de la visite puisque c'est le dernier bâtiment construit, le MGM, centre de compétence pour l'assemblage des grandes machines Kuhn est implanté à Monswiller, à quelques kilomètres du siège de Saverne. Ce nouveau site a démarré en 2008, sur un terrain de 26 ha et représente une surface couverte de 26 000m². Le MGM regroupe trois métiers stratégiques : la peinture poudre avec traitement de surface par cataphorèse, la logistique, pour garantir l'approvisionnement des lignes avec flexibilité et dans les délais, et l'assemblage du produit fini à la commande. Dans le MGM sont assemblés les outils grande largeur : andaineurs doubles, combinés de fauche, faneuses, combinés de semis, faucheuses conditionneuses…Précisons enfin que le groupe Buchez figure parmi les premiers vendeurs Kuhn en France.



SV Pro

La base de Malay-le-Grand officiellement inaugurée

Une page se tourne pour SV PRO à Sens. La concession John Deere, installée dans la zone des Sablons depuis 1973, a déménagé au début de l'été dans l'ancien bâtiment «*Wella*» à Malay le Grand sur la route de Troyes. Un bâtiment aux surfaces impressionnantes et totalement adapté à l'activité machines agricoles.



Pour inaugurer cette nouvelle installation, Patrick Petit, PDG de SV PRO et son équipe ont convié leurs clients à un dîner et une soirée dansante dans les ateliers même de la concession le 18 novembre dernier avant une journée portes ouvertes le lendemain. Près de 300 agriculteurs ont répondu favorablement à cette invitation venant en famille ou entre copains. Devant les convives attablés, Michel Bottela, directeur commercial John Deere pour l'Est de la France, a brossé rapidement le paysage John Deere dans le monde avec ses 26 milliards de dollars de chiffre d'affaires et ses 55 000 employés dont 10 000 en Europe. Il a ensuite rappelé le lien qui unit la famille Petit et le 1er constructeur mondial de matériels agricoles depuis 49 ans, date du premier contrat de distribution signé par les parents de l'actuel PDG.

SV PRO - John Deere : bientôt 50 ans de partenariat

Patrick Petit a ensuite retracé l'ascension de l'entreprise, non sans avoir rendu avec émotion, un hommage à ses parents, qui ont démarré l'activité dans la forge de Chigy en 1960. Puis ce fût la commercialisation John Deere à Chigy d'abord, puis aux Sablons et ensuite le rachat de confrères : Cardot à Vinneuf en 1992, Vanomat à en 2001 et la fusion Scomas-Vanomat en 2006 pour créer SV Pro. Aujourd'hui, l'entreprise compte 85 salariés dont 47 techniciens, disposant de 30 véhicules-ateliers. 75000 euros sont consacrés chaque année à la formation des collaborateurs de la société, «*un budget important mais capital pour répondre aux besoins d'aujourd'hui*» a tenu à préciser Patrick Petit. Michael Badault, directeur commercial, a ensuite présenté les performances de la concession en remerciant les agriculteurs pour leur confiance et les collaborateurs pour leur dévouement à l'entreprise. Cette année, SV PRO a réalisé 36 millions d'€ de CA (dont 9 d'occasion parmi l'un des plus important de France), vendu sur son secteur 33% des tracteurs, 35% des moissonneuses-batteuses et 23% des pulvés.

Dans ce domaine, SV PRO bénéficie aujourd'hui d'un parc de 120 pulvés dont 12 automoteurs 5430 i. Chaque année, la concession figure au Club Excellence John Deere qui gratifie une dizaine de concessions John Deere pour leur service et leurs performances. Ajoutons aussi une reconnaissance de l'entreprise comme expert pulvés, moissonneuses-batteuses, pièces et manager après-vente…

La base Malay plus grande que le siège de Monéteau

Dans le jargon de la machine agricole, la base de Malay est une cathédrale : 6000 m² couverts sur un terrain de 5 ha, nettement plus grand que le siège social de Monéteau. Le bâtiment qui remplace les Sablons et Vinneuf apportera aux agriculteurs du nord de l'Yonne, toutes les conditions pour les servir au mieux : un libre service de 800 m², un atelier de 1800 m² et un hall pour l'occasion de 2800 m², totalement fermé et chauffé. Avec Monéteau, Malay, Grandchamp et Chatillon sur Seine, SV PRO dispose aujourd'hui d'infrastructures qui lui permettent de servir au mieux les agriculteurs. Le lendemain, la journée Portes Ouvertes a accueilli entre 350 et 400 clients, un succès au-delà des espérances des organisateurs.



Viticulture

Calcul des fermages pour les vins de Côte d'Or

En application de l'arrêté préfectoral n° 211/DDAF du 9 juin 1993, fixant les nouvelles conditions de paiement des fermages pour les vins, le solde des fermages pour les vins de la récolte 2010, à verser au 30 novembre 2010, sera calculé sur la base des prix indiqués ci-après (prix à la pièce de 228 litres).

Catégorie des vins (Prix à la pièce) (€)	Fermage Récolte 10
VINS DE TABLE	
(Vins Rouges essentiellement)	
- Vin de 10 °	102
- Vin de 12 °	122
VINS DE PAYS	
- Vin de pays Rouge	204
- Vin de pays Blanc	244
VINS BLANCS A.O.C.	
BGNE GRAND ORDINAIRE	350
BOURGOGNE ALIGOTE	460
BOURGOGNE	550
BGNE HTES-COTES DE NUITS	690
BGNE HTES-COTES DE BEAUNE	640
Vin de base pour CREMANT de Bgne	400
CHOREY LES BEAUNE	940
MONTHELIE	1050
MONTHELIE 1er CRU	1350
COTE DE NUITS VILLAGE	960
AMOXE CORTON	1250
COTE DE BEAUNE	940
MARSANNAY	900
LADOIX	1150
LADOIX 1er CRU	1600
PERNAND VERGELESSES	1100
PERNAND VERGELESSES 1er CRU	1400
SAVIGNY	1050
SAVIGNY 1er CRU	1200
SAINT AUBIN	1300
SAINT AUBIN 1er CRU	1500
SAINT ROMAIN	1000
BEAUNE	1000
BEAUNE 1er CRU	1600
SANTENAY	1000
SANTENAY 1er CRU	1600
FIXIN	1100
FIXIN 1er CRU	1450
AUXEY DURESSES	1150
AUXEY DURESSES 1er CRU	1250
MOREY SAINT DENIS	1600
MOREY SAINT DENIS 1er CRU	2000
NUITS SAINT GEORGES	2400
NUITS SAINT GEORGES 1er CRU	3100
VOUGEOT	3100
VOUGEOT 1er CRU	6200
MEURSAULT	2000
MEURSAULT 1er CRU	3800
CHASSAGNE MONTRACHET	2100
CHASSAGNE MT 1er CRU	3100
PULIGNY MONTRACHET	2400
PULIGNY MONTRACHET 1er CRU	3100
PULIGNY 1er cru "Hameau de Blagny"	3100
PULIGNY 1er cru "Les Chalumeaux"	3100
PULIGNY 1er cru "Les Garennes"	3100
PULIGNY 1er cru "La Truffière"	3900
PULIGNY 1er cru "Les Champs Canet"	3900
PULIGNY 1er cru "Les Referts"	3900
PULIGNY 1er cru "Les Clavaillons"	4800
PULIGNY 1er cru "Les Perrières"	3900
PULIGNY 1er cru "Les Pucelles"	4800
PULIGNY 1er cru "Les Demoiselles"	4800
PULIGNY 1er cru "Les Caillerets"	4800
PULIGNY 1er cru "Les Folatières"	4800
PULIGNY 1er cru "Les Combettes"	4800
CORTON	4700
CORTON-CHARLEMAGNE	6400
BIENVENUES-BATARD-MT	17500
CRIOTS-BATARD- MT	13000
BATARD-MONTRACHET	18300
CHEVALIER -MONTRACHET	20000
MONTRACHET	25500
MUSIGNY	23500
VINS ROUGES AOC	
BGNE GRAND ORDINAIRE	260
BGNE PASSE TOUT GRAIN	400
BGNE ROUGE	600
BGNE ROSE	600
BGNE HTES COTES DE NUITS	700
BGNE HTES COTES DE BEAUNE	650
SAINT-ROMAIN	830
SAINT-AUBIN	760
SAINT-AUBIN 1er CRU	1100
COTE DE BEAUNE	750
COTE DE BEAUNE VILLAGES	800
AUXEY-DURESSES	830
AUXEY-DURESSES 1er CRU	1100
PULIGNY-MONTRACHET	1100
PULIGNY-MT 1er CRU	1100
CHOREY LES BEAUNE	900
PERNAND-VERGELESSES	950
PERNAND 1er CRU	1300
LADOIX	900
LADOIX 1er CRU	1000
SAVIGNY LES BEAUNE	1000
SAVIGNY 1er CRU	1400
MONTHELIE	900
MONTHELIE 1er CRU	1300
MEURSAULT	1100
MEURSAULT 1er CRU	1200
CHASSAGNE-MONTRACHET	1200
CHASSAGNE MT 1er CRU	1700
MARSANNAY ROUGE	900
MARSANNAY ROSE	750
FIXIN	1060
FIXIN 1er CRU	1600
COTES DE NUITS VILLAGES	950
SANTENAY	1000
SANTENAY 1er CRU	1400
BEAUNE	1000
BEAUNE 1er CRU	1700
MOREY-SAINT-DENIS	2000
MOREY-SAINT-DENIS 1er CRU	3000
VOUGEOT	2100
VOUGEOT 1er CRU	3200
ALOXE-CORTON	1600
ALOXE CORTON 1er CRU	2400
CHAMBOLLE-MSIGNY	3200
CHAMBOLLE-MUSIGNY 1er CRU	4500
CHAMBOLLE "AMOUREUSES"	8700
VOSNE-ROMANEE	3400
VOSNE-ROMANEE 1er CRU	4900
VOSNE "AUX MALCONSORTS"	5200
VOSNE "LES SUCHOTS"	5200
VOSNE "LES BEAUX MONTS"	5200
VOSNE "LE CLOS DES REAS"	5200
NUITS-SAINT-GEORGES	2100
NUITS-SAINT-GEORGES 1er CRU	3800
GEVREY-CHAMBERTIN	2200
GEVREY-CHAMBERTIN 1ER CRU	3450
GEVREY "PETITE CHAPELLE"	3800
GEVREY "LAVAUX ST JACQUES"	3800
GEVREY "CLOS SAINT JACQUES"	4200
VOLNAY	1600
VOLNAY 1er CRU	2300
POMMARD	1750
POMMARD 1er CRU	2550
POMMARD 1er CRU "RUGIENS"	3300
POMMARD 1er CRU "EPENOTS"	3200
CORTON	3500
ECHEZEAUX	9100
GRANDS-ECHEZEAUX	11200
CLOS-SAINT-DENIS	7800
CLOS-DE-TART	8200
CLOS-DES-LAMBRAYS	7800
CLOS DE LA ROCHE	8000
CLOS VOUGEOT	9200
CHAPELLE-CHAMBERTIN	9000
CHARMES-CHAMBERTIN	9000
GRIOTTES-CHAMBERTIN	10000
LATRICIERES-CHAMBERTIN	10500
MAZIS-CHAMBERTIN	10000
MAZOYERES-CHAMBERTIN	8800
RUCHOTTES-CHAMBERTIN	8800
CHAMBERTIN	20000
CHAMBERTIN-CLOS-DE-BEZE	13000
BONNES MARES	10000
MUSIGNY	22000
LA GRANDE RUE	16000
RICHEBOURG	27000
ROMANEE-SAINT-VIVANT	12000
LA TACHE	27000
LA ROMANEE	27000

Des professionnels à votre service

EARL **CUNIN**
Pédicure tous bovins
(cage spéciale pour taureaux)

21210 JUILLENAY - Tel. 06 17 49 08 63

L'Eleveur Bourguignon
Aménagement bâtiments d'élevage
BOVINS - OVINS - CHEVAUX
GRAND CHOIX
Barrières, Cornadis, Poteaux, Abreuvoirs…
23 ans d'expérience et toujours une solution technique et économique
Jean-Paul CLERGET - 06 80 34 11 73
12, rue de la Coopérative - 21320 POUILLY en AUXOIS - Tél. 03 80 90 66 60 - Fax. 03 80 90 86 48

SANDWICH 2ème CHOIX
> Toiture ou bardage 40 ou 60 mm.
> Tôles déclassées, anti-gouttes, translucide
> Pannes galva, fer IPE, glissières d'autoroute
Ets BECKER Corbigny becker.freres@orange.fr 03 86 20 19 66
Arquian sarlbecker@orange.fr 03 86 39 70 94

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

Fiscalité

Bénéfices forfaitaires dans l'Yonne

NATURE DES PRODUCTIONS — Énoncés des tarifs	ÉLÉMENTS À RETENIR : Bénéfices forfaitaires à l'hectare	ÉLÉMENTS À RETENIR : Autres éléments
1	2	3
89 - NONNE		
Viticulture		
1° Vignes produisant des vins de table :		
- par hectolitre récolté en sus de 84,00 hectolitres à l'hectare		24,410
2° Vins délimités de qualité supérieure :		
Ventes en bouteille *(par bouteille vendue)* :		
▪ *Sauvignon*		0,480
3° Vins à appellation d'origine contrôlée :		
I – Vins récoltés dans la limite du plafond de classement :		
Ventes en bouteille *(par bouteille vendue)* :		
▪ *Bourgogne blanc, Bourgogne rouge, Bourgogne rosé, Bourgogne aligoté, Bourgogne grand ordinaire rouge et blanc, Bourgogne Passe-Tout-Grain*		0,480
▪ *Chablis, Petit Chablis, Irancy*		1,080
▪ *Chablis (grand cru), Chablis (premier cru)*		1,930
▪ *Crémant de Bourgogne*		0,570
II – Vins récoltés en sus du plafond limite de classement :		
- par hectolitre destiné à des usages industriels		9,150

Remarques

I. Viticulture. Pour les vignes produisant des vins de table ou des vins de pays, le bénéfice forfaitaire imposable est, sur justification, réduit de 6,10 € par hectolitre de vin de la récolte 2007 distillé obligatoirement, conformément aux dispositions des articles 38 et 39 du règlement (CEE) n° 822-87.
Pour la production non vinifiée, le tarif est appliqué avec un plafond de 609,80 € l'hectare pour les agriculteurs dont la production est partiellement ou en totalité destinée à la fabrication de jus de raisins, à l'exception des départements qui ont fait l'objet d'une tarification spécifique.

1. Vignes produisant des vins délimités de qualité supérieure et des vins à appellation d'origine contrôlée : pour les exploitants vendant en bouteilles tout ou une partie de leurs vins, le bénéfice supplémentaire est applicable par bouteille vendue au cours de l'année considérée quel que soit le millésime du vin. Ce bénéfice est réduit de 50 % en ce qui concerne les ventes réalisées par l'intermédiaire des caves coopératives. Cette taxation concerne les viticulteurs qui ont commercialisé, au cours de l'année d'imposition, plus de 2 000 bouteilles, à l'exception des appellations «Champagne», «Coteaux champenois» et «Côtes de Toul» pour lesquelles le seuil est de 1 000 bouteilles.

Ces seuils ne valent pas abattements. Echappent à la taxation les ventes en bouteilles faites exclusivement : aux marchands en gros ; aux magasins à grande surface, sous réserve, pour ces derniers, que les prix de vente pratiqués soient comparables à ceux consentis aux magasins ayant la qualité de marchand en gros ; à l'exportation lorsqu'elles sont supérieures à 72 bouteilles par destinataire. Cette exonération concerne les départements de l'Aude, de la Côte-d'Or, de la Drôme, de la Haute-Garonne, de la Gironde, de l'Hérault, d'Indre-et-Loire, du Jura, de Loir-et-Cher, de la Loire, du Lot, du Bas-Rhin, du Haut-Rhin, du Rhône, de Saône-et-Loire et du Tarn.
Pour les départements de l'Ardèche, de la Drôme, du Gard et du Vaucluse, échappent à la taxation les bouteilles de Côtes du Rhône génériques et villages revêtues de capsules représentatives de droits vendues à un même client dans le cadre de transactions portant sur un volume minimum de 10 hectolitres au cours d'une même année civile.

2. Vins de champagne. Taxation des récoltes débloquées : le tarif «vin clair récolte débloquée» permet d'appréhender le bénéfice supplémentaire résultant de l'autorisation de commercialiser les vins dont la vente et la manipulation est interdite par le CIVC. Son montant est déterminé à partir d'un compte type soumis à la commission départementale l'année d'intervention de la décision de déblocage.

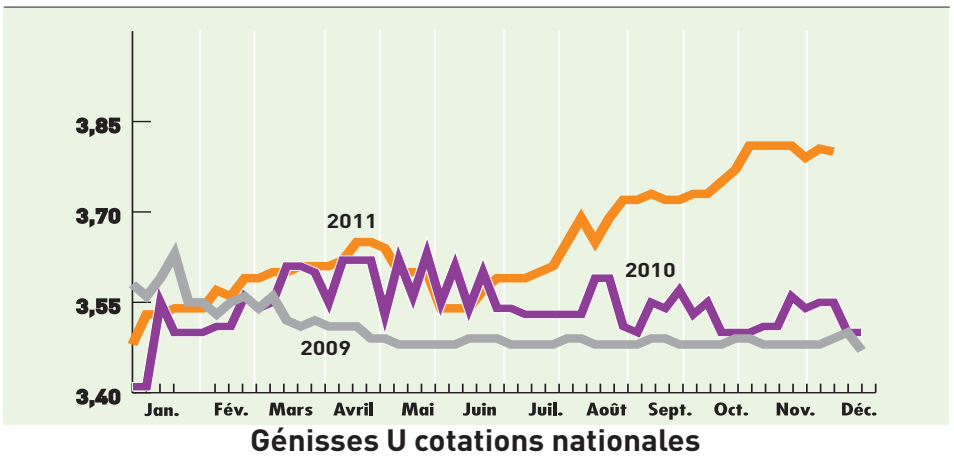
II. Pour les exploitations comportant plusieurs natures de cultures spéciales ou assimilées, les éléments d'imposition afférents à la première tranche des barèmes dégressifs ne sont retenus que pour la culture dont le bénéfice forfaitaire est le plus élevé. Cette disposition est, toutefois, strictement réservée aux exploitations dont le bénéfice forfaitaire imposable total y compris, le cas échéant, le bénéfice des productions non soumises à un tarif dégressif excède 6 289 €, après application d'au moins deux de ces barèmes dégressifs.
Elle s'applique également, dans les mêmes conditions, aux natures de cultures comportant plusieurs catégories pour lesquelles il est fait application d'au moins deux barèmes dégressifs.

III. A défaut d'indications spéciales, les dispositions qui précèdent ont un caractère général et s'appliquent à tous les départements. Sous réserve des mentions particulières, les bénéfices forfaitaires imposables tiennent compte, pour l'ensemble, des cultures figurant au présent tableau, des pertes généralisées de récolte.

Bovins

Gros bovins vifs *(prix moyen en kg carcasse)* — *Les marchés en Sud-Est Centre*

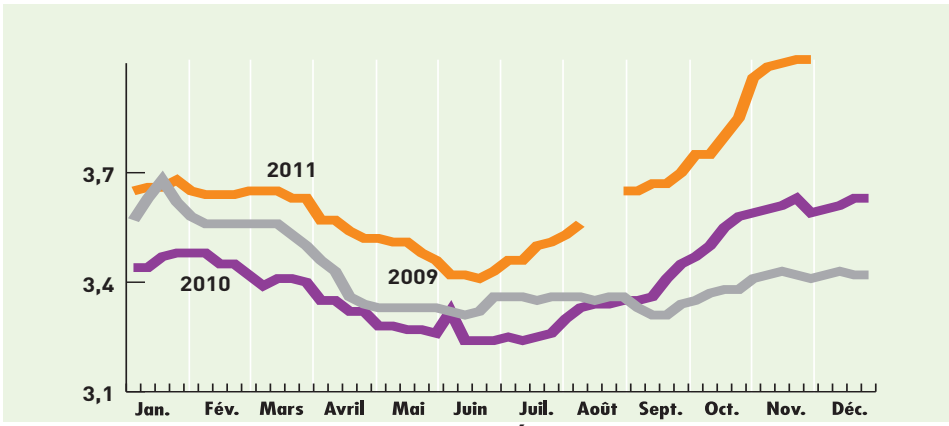
Marchés	cat.	Sancoins 23/11/11	Corbigny 28/11/11	Bourg-en-Bresse 29/11/11	St Christophe-en B. 23/11/11	M.Engilbert *maxi* 22/11/11	National : *23/11 au 29/11/11*
Effectifs		-	363	676		-	
Génisses	U	3,77 €		4,00 €	4,12 €	2,31 €	3,80 €
	R	3,57 €		3,60 €	-	2,07 €	3,45 €
	O			3,10 €	-	-	3,01 €
Charolais Terroir	E	-	-		5,33 €	-	
Charolais	U	-	-		3,96 €	-	
	R	-	-		3,66 €	-	
Vaches	E	-	-		-	2,34 €	4,12 €
	U	3,61 €	nc	3,55 €	3,63 €	2,04 €	3,65 €
	R	3,48 €	nc	3,35 €	3,50 €	1,78 €	3,38 €
	O	3,08 €	nc	2,95 €	3,05 €	-	2,93 €
Taureaux	U	-	-	2,65 €	2,71 €	1,74 €	2,62 €
	R	-	-	2,55 €	2,64 €	-	2,55 €
Broutards (205-360 kg) *maxi*			2,79 €				
Génisses (16-24 mois) *maxi*			2,06 €				



Génisses U cotations nationales

Gros bovins entrée abattoir — *Cotations nationales FranceAgriMer du 21/11/11 au 27/11/11*

	E	U	R	O	P
Génisses	4,99 €	4,05 €	3,58 €	3,13 €	
Vaches	4,40 €	3,91 €	3,50 €	3,02 €	2,71 €
Jeunes bovins	4,31 €	4,01 €	3,79 €	3,33 €	



Jeunes bovins entrée abattoirs U

Tendances

SEMAINE DU 28 NOVEMBRE AU 2 DÉCEMBRE 2011

Bovins de boucherie

L'activité commerciale est très calme faute de consommation, mais la modestie de l'offre facilite le maintien des cours sur les marchés. La tendance est cependant au plafonnement des prix dans les très bonnes femelles charolaises, avec des acheteurs qui attendent le concours de charolles (3-4 décembre). Les transactions sont sans pression particulière dans les génisses et jeunes vaches de qualité bouchère et malgré la faiblesse des besoins. La tendance est à la stabilité des prix dans les allaitantes de choix secondaire. En réformes laitières, les tarifs se stabilisent dans les bonnes vaches frisonnes et montbéliardes. En jeunes bovins, l'offre est insuffisante pour satisfaire la demande, et cela inquiète fortement les opérateurs qui devront faire face à l'accroissement de la demande pour les fêtes de fin d'année. Le commerce est fluide avec des tarifs qui renouent avec la hausse. ■

Broutards

La réduction saisonnière de la qualité présentée sur les marchés tend à peser sur les échanges notamment dans les mâles lourds. Les engraisseurs Italiens font attention aux poids et à l'âge des animaux mis en place actuellement pour limiter les sorties d'été.
Les transactions sont calmes dans les bons mâles charolais de plus de 450 kg et la tendance est légèrement baissière pour des sujets de 350 à 400 kg. La demande est régulière avec des cours stables dans les 250/300 kg de repousse. En femelles, la vente est régulière pour les bonnes laitonnes charolaises exportées sur l'Italie ou le Pays Basque. La tendance reste lourde pour la petite marchandise achetée pour le sud de l'Espagne. ■

Veaux d'élevage et d'engraissement

Le commerce est plus régulier avec des cours en légère progression dans les bons veaux frisons ou montbéliards d'engraissement. Les montbéliards lourds se valorisent sans difficulté. La vente reste par contre sélective dans les veaux légers ou les croisés ordinaires.
En veaux de bonne conformation destinés aux labels, l'activité commerciale reste fluide avec une bonne tenue des cours, faute d'offre suffisante. ■

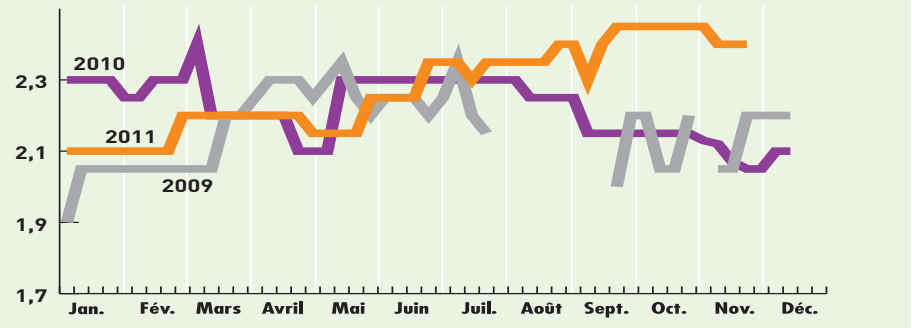
Bovins

Broutards — *Marchés de Bourg-en-Bresse du 29/11/2011*

Cat.	U	R	O
Charolais			
Mâles légers < 300 kg	2,65 €	2,40 €	-
Mâles moyens de 300 à 350 kg	2,50 €	2,30 €	-
Mâles lourds > 350 kg	2,45 €	2,25 €	-
Femelles légères < 300 kg	2,30 €	2,10 €	-
Femelles moyennes de 300 à 350 kg	2,20 €	2,05 €	-
Femelles lourdes > 350 kg	2,10 €	1,95 €	-
Croisés charolais			
Mâles légers < 300 kg	2,55 €	2,15 €	nc
Mâles moyens de 300 à 350 kg	2,40 €	2,10 €	nc
Mâles lourds > 350 kg	2,35 €	2,05 €	nc
Femelles légères < 300 kg	2,25 €	1,70 €	nc
Femelles moyennes de 300 à 350 kg	2,15 €	1,70 €	nc
Femelles lourdes > 350 kg	2,05 €	1,70 €	nc

Tendance : vente toujours difficile, des invendus.

Broutards, charolais mâle R moyen - *Marché Bourg-en-Bresse*



Broutards *(6 à 12 mois, prix au kg vif, maxi)* — *Marché de St-Christophe-en-Brionnais du 23/11/11*

Charolais mâles	U	R
250 à 300 kg	2,89 €	2,68 €
300 à 350 kg	2,75 €	2,46 €
350 à 400kg	2,75 €	2,46 €
Charolais femelles		
< 220 kg	3,17 €	2,54 €
220 à 300 kg	3,19 €	2,23 €
> 300 kg	2,43 €	2,19 €

Tendance : Apport de bonne qualité général, plafonnement des cours dans les broutards de 350 à 450 kg. La demande est plus sélective. Besoins en bonne génisse épaisse de 18 mois.

Broutards *(prix au kg vif)* — *Marché de Moulins-Engilbert du 29/11/11*

Mâles	U *(mini-maxi)*	R *(mini-maxi)*
< 200 kg	2,98-3,16 €	2,75-3,08 €
200 à 250 kg	2,97-3,21 €	2,73-3,17 €
250 à 300 kg	2,62-2,90 €	-
300 à 350 kg	2,48-2,77 €	2,34-2,55 €
350 à 400 kg	2,42-2,61 €	2,35-2,54 €
400 à 450 kg	2,41-2,53 €	2,40-2,46 €
450 à 500 kg	2,41-2,48 €	2,28-2,36 €
500 à 550 kg	-	-

Tendance : L'offre un peu plus réduite cette semaine nous permet d'obtenir des cours sensiblement reconduits dans l'ensemble des catégories. Les débouchés sur les pays tiers soutiennent les cours, alors que le marché italien est un peu plus calme.

Bovins destinés à l'engraissement *(prix au kg vif départ exploit.)* — *Cotations Dijon 21/11/11 au 27/11/2011*

Mâles 6-12 mois	E	U	R
250 kg	-	2,64 €	-
300 kg	-	2,54 €	2,46 €
350 kg	-	2,51 €	2,45 €
400 kg	-	2,46 €	2,41 €
Mâles 12-24 mois			
450 kg		2,40 €	2,35 €
500 kg	-	2,35 €	2,30 €
Femelles 6-12 mois			
270 kg	-	2,21 €	2,18 €
Femelles 12-24 mois			
400 kg	-	2,01 €	-

Tendance : Apports importants entraînant une tension sur les cours.

Gros bovins morts *(état engrais. 3 - stade entreé abat. px kg carcasse)* — *Cotations Dijon 21/11/11 au 27/11/2011*

	E	U	R	O	P
Génisse	-		3,48 €	3,15-3,22 €	-
Vache	-	3,93-4,10 €	3,46-3,78 €	3,30 €	-
Taureau	-	2,75 €	2,66 €	2,56 €	-
J. bovin	-	4,02-4,10 €	3,61-4,00 €	3,45-3,50 €	-

Bovins *(prix au kg vif)* — *Marché de Corbigny du 28/11/11*

Broutards	Prix moy. *(animal)*	Prix moy. *(kg)*
206 à 360 kg	530-880 €	2,26-2,79 €
375 à 425 kg	910-1050 €	2,38-2,47 €
435 à 485 kg	1050-1160 €	2,35-2,47 €

Tendance : Apports plus importants et de meilleurs qualité. Vente plus fluide à des tarifs reconduits en léger et plus soutenus en sujets lourds

Moyenne européenne
Prix en euro / 100 kg

	semaine 44	semaine 45	
Carcasse de jeune bovin	370,08	371,29	↑
Carcasse de vache	272,2	272,3	↑
Veau (vif) type broutard	235,92	235,66	↓
Veau de boucherie	557,48	557,48	→
Carcasse d'ovin lourd	500,15	505,31	↑
Carcasse d'ovin léger	683,04	672,17	↓

Veaux

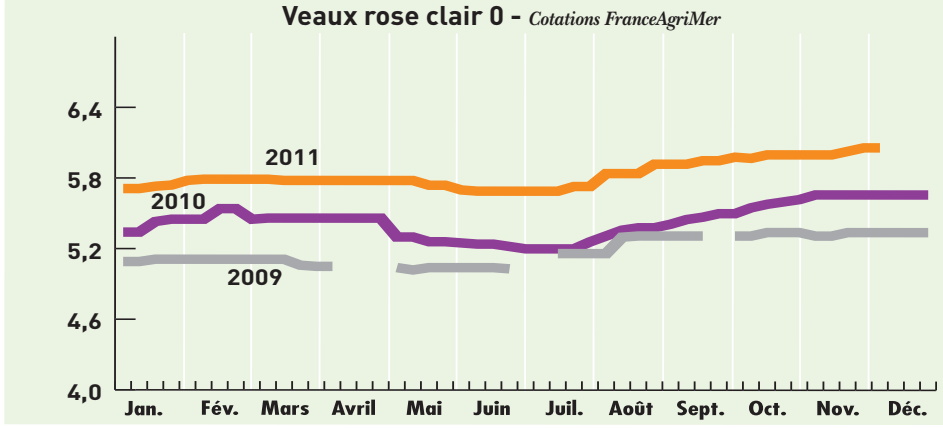
Veaux de boucherie *(kg net entrée abattoir)* — *Cotation nationale FranceAgriMer du 23/11/2011 au 29/11/11*

Cat.	Blanc	Rose clair	Rose	Rouge
E	**8,63 €**	-	-	-
U	**7,88 €**	**7,30 €**	**5,91 €**	-
O	**6,18 €**	**6,06 €**	**5,06 €**	-

Jeunes veaux *(prix mini-maxi en euros)* — *Marchés régionaux du 21/11 au 25/11/11*

	Apport	Mâles Croisement	Femelles Croisement	Mâles Montbelliards	Couleur Noirs
St-Laurent-de-Chamousset *(veau d'engraissement 4-5 sem)*	**127**	**380-610 €**	**305-500 €**	**160-275 €**	-
St-Etienne *(veau d'élevage 4-5 sem)*	**200**	**220-550 €**	**200-470 €**	**150-250 €**	
St-Etienne *(veau 40-50 kg engrais)*	**110**	-	-	**100-150 €**	**10-125 €**
Bourg-en-Bresse *(veau 45-50 kg engrais)*	**716**	-	-	**50-120 €**	**40-60 €**

Veaux rose clair 0 - *Cotations FranceAgriMer*



Equins

(prix moyens, kg hors taxe, entrée abattoir) — *Cotations FranceAgriMer du 21/11 au 27/11/2011*

	Poulains	Chevaux légers	Chevaux lourds	Export kg vif
Extra	**2,60 €**	**2,50 €**	**1,56 €**	**–**
Bons	**2,29 €**	**2,05 €**	**–**	

Ovins

(prix moyens, kg HT, entrée abattoir) — *Cotations Avignon FranceAgriMer du 21/11 au 27/11/2011*

	Poids	U	R	O
Couvert	13-16 kg	**7,06 €**	**6,79 €**	**6,20 €**
Couvert	16-19 kg	**6,88 €**	**6,65 €**	**6,03 €**
Gras	13-16 kg	**5,13 €**	**5,01 €**	**4,63 €**
Gras	16-19 kg	**4,96 €**	**4,69 €**	**4,41 €**

(prix moyens, kg HT, entrée abattoir) — *Cotations nationales FranceAgriMer du 21/11 au 27/11/2011*

Prix moyen pondéré des brebis	Moyenne agneaux Rungis	Prix moyen pondéré des agneaux
2,22 €	**6,08 €**	**6,37 €**

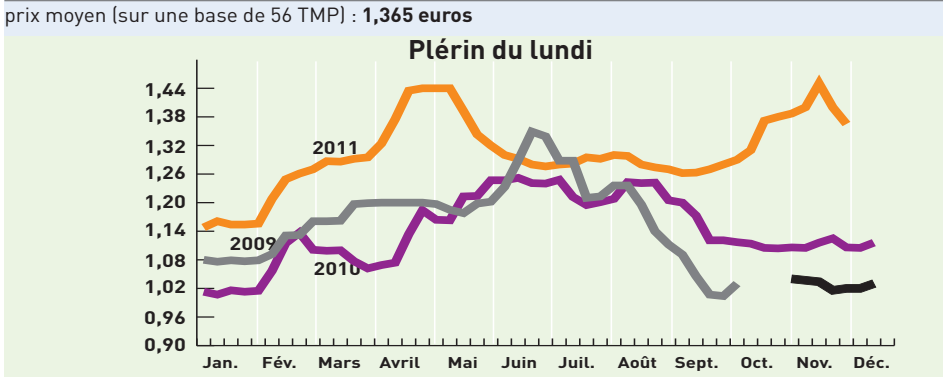
Agneau moyenne nationale

Porcins

Porcs charcutiers cadran de Plérin (11 451 porcs présentés) — *Cotations du lundi 28/11/2011*

prix moyen (sur une base de 56 TMP) : **1,365 euros**

Plérin du lundi



Porcs abattus en Rhône-Alpes — *Cotations FranceAgriMer du 18/11 au 24/11/2011*

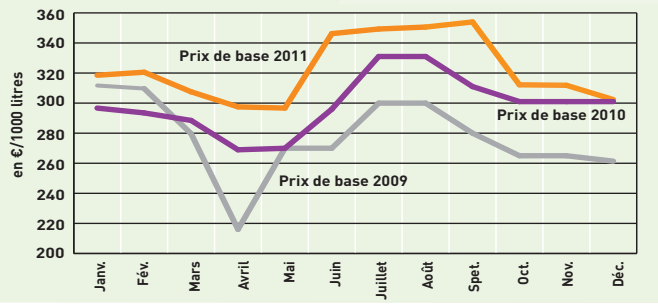
1,63 €/kg/carcasse euros

Lait de vache

Prix de base moyen pondéré de l'année 2010	**297,91 €**
Indice mensuel de saisonnnalité	- 10,00 €
Indice économique lié à l'évolution des marchés	+ 8,13 €
Ajustement dû à l'écart France Allemagne (tunnel)	+ 6,34 €
Prix de base décembre 2011	**302,38 €**
Flexibilité max.	4,14 €

source Criel Sud-Est

Courbes d'évolution du prix du lait de vache



Volailles

Poules de réformes Sud-Est ** (prix départ élevage €/kg) Cotations semaine 47 à 49
Nombre d'opérateurs consultés : 10 * prix définitifs ** prix provisoires *** réformes prix non encore fixé

Semaine d'abattage	Nombre d'opérateurs	Nombre de poules vendues[1]	Prix moyen en €/kg[2]	Prix mininum en €/kg	prix maximum en €/kg	Nombre de réponses
47/2011	**2**	**53 200**	**0,205**	**0,200**	**0,240**	**2**
48/2011	**1**	**33 000**	**0,200**	**0,200**	**0,200**	**1**
49/2011	**0**					**1**

(1) Nombre total de poules de réforme dont la vente nous a été communiquée, y compris celles vendues sur contrat moyen ou long terme
(2) Prix moyen négocié à la semaine, pondéré par le nombre de poules vendues concernées.
(3) Départ vers abattoirs régionaux - (4) Exportation - (5) Poules PA

Bourg-en-Bresse *du 16/11/11*

Animaux de basse-cour (volaille vivante) :
Volailles à bouillir : 5,50 à 6,00 euros/pièce
Canards de Barbarie mâles : 7,50 à 8,00 euros/pièce
Canards de Barbarie femelles : 7,00 à 7,50 euros/pièce
Pigeons : 6,80 à 7,00 euros/paire
Pintades : 8,00 à 8,50 euros/pièce
Animaux de basse-cour (prix au kg vif) :
Poulets de Bresse (appellation contrôlée) : 3,80 à 4,20 au kg vif
Lapins : 4,50 à 5,00 au kg vif

Foin de Crau

(euros/ tonne HT Hors transport)

	Petites balles	Grosses balles
1ère coupe	250 €	230 à 240 €
2e coupe	250 €	230 à 240 €
3e coupe	230 à 240 €	220 €

Céréales

N: Nominal; C: Camion; TC: Train Complet; P: Péniche; A: Acheteur; V: Vendeur; OA: Option Acheteur; OV: Option Vendeur.
BPMF: blé panifiable meunerie française.
Tous les prix s'entendent en négoce (et non en culture), stade de gros, départ hors-taxe.
Récolte 2011 : Prix base juillet, majorations commerciales mensuelles non comprises (sauf en avoine et indications contraires) de 3,26 euro/tonne du 1er au 15 novembre pour toutes les céréales.

BLÉ TENDRE	RÉCOLTE 2011			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Aube/Yonne	76/15/4/2/2	janv.-mars	172	N C
	BPMF	janv.-mars	177	N C
	fourrager	janv.-mars	168	T C
Sud Est	BPMF	nov.-mars	180 à 185	N C
Sud Côte d'Or	BPMF 76/220/11%	déc.-juin	178	T C
Nord Côte d'Or	fourrager	déc.-juin	168	T C
BLÉ DUR	**RÉCOLTE 2011**			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Sud-Est	normes semoulières	nov.	300 à 310	V C
ORGE DE MOUTURE	**RÉCOLTE 2011**			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Sud Côte d'Or	63 kg/hl	déc.-juin	180	N C
Aube/Yonne	sans limitationsd'orgettes			
	61-62 kg/hl	déc.-juin	175	N C
Haute Saône	63 kg/hl mini	déc.-janv.	180	N C
MAÏS	**RÉCOLTE 2011**			
Sud Côte d'Or/Saône et Loire		3 de nov.	173	T C
Aube/Yonne		nov-déc.	171	A C

Fruits et légumes

(prix tous stades poids 100 kg) — *Cotations du 29/11/2011*	Lyon	Avignon-Cavaillon	Rungis
Bette France plateau	**0,95 €**	**1,40 €**	**1,20 €**
Carotte France cat I colis 12 kg	**0,55 €**	**0,60 €**	**0,52 €**
Céleri-rave France	**0,70 €**		**0,75 €**
Courge France	**0,35 €**	**0,55 €**	-
Echalote France cat.I	**1,25 €**	-	**1,25 €**
Endive France cat.I colis 5kg	**1,40 €**	**1,80 €**	**1,40 €**
Epinard France cat.I	**1,70 €**	**1,75 €**	**1,60 €**
Kiwi Hayward France cat I 85-95 gr (33 fruits)	**1,30 €**	-	**1,20 €**
Mache blonde France	**3,70 €**	-	**3,50 €**
Navet rond violet France	**0,90 €**	**1,20 €**	**0,95 €**
Noix AOC Grenoble sèche France cat I + 30 mm	**3,70 €**	-	**3,50 €**
Persil frisé France	**1,55 €**	-	**1,15 €**
Poireau France cat I colis de 10 kg	**0,70 €**	**1,00 €**	**0,80 €**
Poire Conférence France cat I 60-70 mm plateau 1 rg	**0,60 €**	-	-
P de terre Agata France lavée cat.I 50-75mm sac 10 kg	**0,21 €**	-	-
P de terre chair ferme Charlotte France cat I carton 12,5 kg	**0,60 €**	-	**0,55 €**
Pomme Gala France cat I 135-170 g caisse litée	**0,65 €**	-	**0,70 €**
Pomme Golden France cat I 135-170 g caisse litée	**0,65 €**	-	**0,75 €**

Matériel

Tracteur

01 - Vds tracteur Ford 5000 de 1975, 9000 h avec fourche avant et godet terre
✆ **04.74.55.21.47**

01 - Vds Ford 5610 bon état 6000 H moteur 1800 H DU 6610 pneus 20 % usure
✆ **06.71.81.38.16**

01 - Vds tracteur Case MX120, 5000h, année 2000 tbé - semoir engrais plateaux 12 et 24m
✆ **06.08.67.61.32**

07 - Vends tracteur Fiat 9090 DT 90cv 4RM cabine année 1989 en bon état
✆ **06 78 98 62 29**

25 - ACHETE tracteur 60 à 85 cv MF Fendt cabine 2 ou 4 RM.
✆ **03 81 86 65 42**

26 - Vds Tr. J. Deere 7430P 2009 900H -Mélangeuse- Pailleuse RN-Baller Welger-Herse PL (cessation)
✆ **06 68 46 23 06**

38 - Vend tracteur Soméca en état de marche an 1961, prix 1200 E.
✆ **06 80 71 00 53**

38 - Vds John Deere 6220 SE année 2003 chargeur TBE 4500 heures climatisé vitesse rampant 90 cv
✆ **04 74 57 04 61**

38 - Vds tracteur Renault 891 4,4 cabine 6 cyl. 5546 H T BE.
✆ **06 86 06 82 18 HR**

38 - Vd Fendt 2005, 77, 3300 H, px : 3500 E à db + mat. div. bas px, remorque Jurdyc 5 t, 4 Rfoin + gr.
✆ **04 74 92 77 50**

42 - Vds tracteur Claas 656 12/2005 130 cv rel. avt avec prise de force 1990 h excellent état
✆ **06 69 56 51 37**

57 - Vds tracteur JD 6200 + chargeur JD, godet -croco sur élévateur 7.500 h, clim, bon état.
✆ **06 07 13 66 28**

58 - VENDS tracteur JD 6320, 2005, 5 650 h, pont avant suspendu, clim. Power, Quad Plus, chargeur JD 651, - benne multi services 2 m., 6 lignes. (réf. 480B)
✆ **03 86 84 73 67 - 06 70 57 20 22**

71 - Vds tract. MF 3060, 4 RM, 7.000 H, mat. foin, sem. engr. Vicon 600 L, remor. mono 6 T, cult. 13 dts, auges, bac à eau, moul. far.
✆ **03 85 54 58 23**

71 - Vds tract. 4 x 4, 75 CH Same et 80 CH IH 845, sans TVA, possibilité chargeur, révisés, livraison, reprise possible.
✆ **03 85 74 16 43 ou 06 08 03 71 63**

74 - Vds tract Deutz Agrotron 4 RM 85 ch clim chargeur Stoll + godet 22000 euros.
✆ **06 89 10 12 69**

84 - Vds Someca 670 et 415, sécateur élec. Felco, chariot élévateur Matral, John Deere 1630 VU Rolofaca 1,50.
✆ **06 67 00 84 86**

Travail sol

01 - Vds semoir maïs NG+ 6 rangs avec fertiliseurs et microgranulateurs et contrôleur de semis - ensileuse à fléaux Taarup 130 cm commandes électriques
✆ **04.74.30.24.66. ou 06.07.68.22.34**

26 - Vd Semoir semis direct Unidrill 300 An 2000 TBE Prix 8700 euros
✆ **06 20 86 80 98**

26 - Recherche moteur Ford 4 cyl+godet terre 2,20 ou + rouleau tube 3M Herse aracheuse poireau AuLx pour pièce
✆ **06 70 33 22 31**

38 - Vds charrue Rabewerk 4 corps bati 5 sécurité boulons.
✆ **06 75 23 63 50**

38 - Vds semoir et herse alternative Amazone 3m, cultivateur 11 dents, 1 cuve à fuel 3000 l.
✆ **06 82 23 73 20**

38 - Vds semoir céréales Amazone D9-30 spécial 21 rangs jalonneur herse flexi-doigts passerelle.
✆ **04 74 88 05 85**

Récolte

01 - Vds round baller Claas 44SP liage électrique très peu servi état exceptionnel 2600 E
✆ **04.50.68.00.16. hr**

21 - RECHERCHE mois. batteuses Claas Consul Protector, Mercator, Dominator, 56, 66, 76, 80, 85, 86, - John Deere 965, 970, 975, 1065, 1075, - New Holland 1520, 1530, 1540, 8030, 8040, 8050, - MF 307, 440, 487, 506, 507 et presse moyenne densité RB 120 x 120 (réf. 480C)
✆ **06 29 81 80 05**

42 - Recherche corn picker 1 rg Benac
✆ **04 77 63 60 79 HR**

58 - VENDS MB JD 1550 WCS, 2002, heure bateur 960 h., coupe 5.50 m. suivi au sol, chariot cochet 1 scie à colza, TBE (réf. 470C)
✆ **06 75 86 52 20**

58 - VENDS Deutz 5690, balance 2006, 700 h. batteur, TBE, coupe colza, 6.30 m., chariot, prix: 112 000 euros (réf. 480D)
✆ **06 24 27 58 66**

74 - Vds Pirouette KHUN 8 toupies de 2007, déport hydro pour 1er tour de champs.
✆ **06 82 10 30 18**

Traitement

01 - Vds pulvé 15m Berthoud 1000L aux normes bon état - combiné 3m intégré semoir engrais Kuhn 15m bon état
✆ **06.32.37.22.78. ou 06.47.65.03.14. ou 04.74.00.79.31**

Distribution

38 - Vds désileuse mélangeuse distributrice Kuhn type Euromix 3500, 13 m3, pesée programmable automotrice cabine chargement par fraise avant moteur neuf année 1998.
✆ **04 74 27 17 48**

Épandage

73 - Vds ou échange épandeur à fumier 3/4 T contre 1,5 T urgent bon état hérissons horizontaux.
✆ **06 59 35 12 87**

Irrigation

26 - Recherche Enrouleur Irrifrance 63 ou 70-Tuyaux Galva diam70 raccord levier Perrot ou Siamec-Herse lourde 5à6M
✆ **04 75 25 34 33**

Forestier

38 - Vds remorque forestière Masson 12 t, homologué route avec grue Kelsa 305, très peu servie, état exceptionnelle équipé pneus 550-45-22,5.
✆ **04 74 59 90 41**

38 - Vends combiné scie-fendeur état neuf, prix 22000 E HT ainsi qu'un deck d'amenage prix 8000 E HT à débattre.
✆ **04 74 28 97 84 06 82 04 22 64**

38 - Vend grue forestière avec grappin puissance 2 t à 1 m de portée montée sur camion monté.
✆ **04 74 54 28 33**

Cave

21 - RECHERCHE tonneaux ou caisses en bois usagés pour mettre fleurs. (47VB1)
✆ **03 80 78 90 40**

84 - Vds 5 cuves émaillées 12 HL, pompe à marc Ambruster, Pressoir Coq 400 continu, 2 pompes à vin. 06 67 00 84 86
✆ **06 67 00 84 86**

Manutention

25 - VDS Merlo P3814+ 09/2007 1400 H moteur Perkins 110 cv 38.000 euros HT.
✆ **06 07 06 86 59 après 19 h**

38 - Manitou diesel tout terrain 2t5 : 3000 E.
✆ **04 76 38 45 56 HR 06 84 18 09 58**

Trav. publics

38 - Recherche pelle mécanique adaptable sur tracteur 45 cv.
✆ **06 85 54 30 34**

Station

43 - Vds TANK A LAIT 3 700 l Japy jauge électronique double ventilo révisé oct 2011 année 1998.
✆ **06 45 50 52 26**

Agri. divers

01 - Vds pailleuse désileuse Euromark 4,9 m3 tbé + 9 auges L5m l 0,80m + 40 places cornadis pour jeunes
✆ **04.74.52.78.73. ou 06.77.86.27.49**

01 - Achète presse à foin MD & RB, semoir à maïs pn., ensileuse automot.
✆ **06 46 04 37 74**

01 - Vds tracteur Case IH CX80, an 2000, 5300 h, équipé CH complet + godet multi services - surélévateur - herse plate 5m50 pliage hydro tbé
✆ **06.80.70.10.54**

01 - Vds décompacteur 4 dents Rabewerk - herse rotative packer - semoir 21 rangs Amazone - distributeur engrais DPX Sulky Spire diam 900, 3m - cultivateur 13 dents - herse plate Bourguignon - vibro 4m50 lame nivellement + 3 rouleaux
✆ **06.08.92.34.80**

07 - Vds poste clôture Lacme 12v panneau solaire avec 2 batteries + salle de traite Alfa Laval 2X4 EPI pour pièces avec programmateur de lavage + brouette à aliments
✆ **06 77 61 08 88**

18 - Vends ensileuse Agram portée - déchaumeur Quivogne maxiculteur, repliable,, hydro avec rouleau, 13 dents, parfait état - giro broyeur, 1,80 m.
✆ **Tél. 06.07.62.17.33.**

18 - Vds tracteur Case MX80C, avec chargeur Quicke - semoir Techmagri Sumo L (semoir à dents) - rampe pulvé, alu, 24 m.
✆ **Tél. 06.86.68.23.28.**

21 - ACHETE presses moyenne densité, - semoir Nodet PN2 à maïs, - tracteur 4 RM (réf. 450B)
✆ **06 81 94 70 44**

21 - VENDS semoir Roger 8 m., 3 rangées, 1998, - cover crop Bugnot VRV 36 disques, 4.60 m., 2006, - broyeur pierre Kirpy, BP 185, 1996, - semoir engrais Sulky dpx prima, 1200, 2001, - combiné Perrein Naudet 4 m., - tonne à eau Ronot 3 000 Galva, - aplatisseur Skiold, - rotoherse 8 m., - faneur Kuhn ga 280. (réf. 460B)
✆ **06 14 49 34 73**

26 - Vds cuve à fioul en acier de 1100L avec 2 robinets et jauge en bon état
✆ **04 75 68 64 05 (HR)**

38 - Vds treuil 3 points Sylvant mécanique 12 t environ bouclier 150 mètres câble : 6000 E.
✆ **06 86 51 21 64**

38 - Vds tracteur Renault 65 cv avec fourche avant 1 herse 4m20, 1 machine à traire, 1 remorque.
✆ **04 74 59 05 85**

38 - Atomiseur Favaro 2000 l voute noyer double turbine TBE, distributeur eng. Sulky DR850 2 disques : 600 E.
✆ **06 8469 74 36**

38 - Vds tracteur Renault 103-54, 4800 h, charrue Grégoire trisocs avec tête quadri un br5 25 : 500 E bon état - Vds rail évacuateur 25 m avec palette et moteur, remorque 4 roues plateau 5 m long. avec échelette balle ronde.
✆ **04 74 92 02 93 HR**

38 - Vds foin en petites bottes de 8 kg 1 E la botte.
✆ **04 76 35 66 02**

38 - Vends presse md J. Deere 332 avec ou sans groupeur 25 balles très bon état, faucheuse disque Fella, 2 m, hydro, concasseur Criquet D4 + moteur + 25 m câble, plumeuse à disques Bayle très belle, remorque semi-portée pour balles md ou rondes, 6 m de plancher, matériel ancien M. Cormick, rateau-faneur trainé, presse basse densité F5-91.
✆ **04 74 92 01 97**

71 - Vds lame neige biaise 3,20 m, parallélogramme hyd. orient. hyd. adapt. plaque av., 1.200 E HT.
✆ **06 75 69 62 04**

71 - Vds dessil./paill./recycl. mélang. Kuhn 6 m3, TA Same expl. 80 CV avec charg. dist. engr., 1.450 L.
✆ **06 75 69 62 04**

71 - Vds dessil. 3 pts Jeantil 2 m3, cdes élec., TA Renault Cérès 85 X fourche palette pour charg.
✆ **03 85 26 00 67**

74 - Vds tracteur MF6280, salle de traite 2X5 Wesphalia, bétaillère 6 places.
✆ **06 10 36 66 87**

84 - 30-Vds combiné semis 4,80 m repli. (Vibrosem+Packer), charrues nonstop 2-3-4 socs, épand. engr. dble dis., semoirs 2,5-3 et 4m, vibroculteur 5,10+6+8,50 m.
✆ **04 66 24 26 11**

89 - VENDS bloc-Law, broyeur concasseur à grains et autres Triphasé (réf. 4702)
✆ **03 86 66 33 72**

89 - RECHERCHE aplatisseur céréales. (réf. 4802)
✆ **06 77 87 28 81**

89 - VENDS pailleuse porte type cacquevel turbobenne 1607, an. 1995 de 1.5 m3, 2 000 euros à débattre. (réf. 4806)
✆ **03 86 32 05 11 HR**

Élevage

26 - Vds cause retraite 44 logettes Jourdain / 6 pulvérisateurs électroniques / 1 rabot à lisier / 1 ventilateur pour salle de traite
✆ **04 75 45 50 67 ou 06 16 69 38 82**

38 - Vends aplatisseur Alemo RS280, 5,5 kw, 2008 peu servi.
✆ **06 43 21 90 04**

58 - VENDS curage curetable, chaine 86 m., rampe 8 m. (réf. 4804)
✆ **03 86 84 50 57**

Véhicule

Utilitaire

26 - Vd Mahindra 4x4 Goa GLx4WD nov06 86000kms tt options 6000euros ttc tva récupérable
✆ **06 71 21 26 62**

26 - Vds Nissan Navara 12/2007 8cv diesel 100000kms Nbses pièces neuves - 17000 euros à débattre
✆ **07 86 12 08 28**

42 - Vds 205 D fourgonnette 96, 144 000 km, attelage, révisée, contrôle OK, tbé 2 600 euros HT
✆ **04 77 75 66 63, 06 11 72 70 17**

84 - Vds Boxer 2003 TBE 32 000 km, clim pack électrique, mod. CS, porte latérale vitrée, fourgon bleu HDI 2,8 l.
✆ **06 19 58 83 27**

Tourisme

38 - V. Renault Espace TD 2,2 révisé, crochet a., radio, gris métallisé, b. état, 7 places, A. 98, 220000 kms, prix : 3600 E - V. quadrisocs Huard 475 losange : 2100 E, roues étroites 8,3x44, tarare TB état de marche : 160 E.
✆ **04 74 58 02 65 06 06 46 35 82**

71 - Vds ou échange contre tracteur, Peugeot 806, 7 places, 1996, ess., T. bon état, options, 3.000 E à débattre.
✆ **03 85 74 16 43 ou 06 08 03 71 63**

Achat-Vente

Récolte

01 - Vds environ 200 petites bottes de foin
✆ **06.08.15.50.21**

21 - VENDS maïs déshy. stocké en benne, pesée 180 €/tonne (réf. 4804)
✆ **03 80 96 51 39 HR**

26 - Vds Ramasseuse à noix Rousset RGV 1700 2001 1500h Vibreur VHY 2000 Com Elect
✆ **06 75 89 74 41**

26 - Vds Ramasseuse à noix Rousset RGV 1700 2001 1500h Vibreur VHY 2000 Com Elect
✆ **06 75 89 74 41**

26 - Vds Paille fourrage luzerne 1e2e3e coupe balles rondes
✆ **06 76 66 86 44**

58 - Réservation foin 2012, livré en BR centre est, tarif et cond. sur demande (réf. 4805)
✆ **03 86 50 54 74**

58 - VENDS paille blé BR diam. 180, stock sous abri (réf. 4613)
✆ **06 76 52 64 99**

Fourrage

10 - ACHETE foin de pré pressé sec de préférence MD ou HD (réf. 4712)
✆ **06 80 03 12 03**



18 - Vds tourteau de colza, t. de lin, big bag ou vrac. Prix très compétitifs.
✆ **Tél. 06.99.62.96.91.**

70 - Agriculteur vend livre paille et foin de qualité
✆ **03 84 32 30 91 ou 06 86 08 38 02**

71 - A vendre foin + regain, balles rectangulaires livrées.
✆ **06 10 11 12 55 ou 03 85 54 30 97**

89 - Nord VENDS foin, luzerne 2 et 3ème coupe, très bonne qualité, balle ronde 330 kg, 15 tonnes disp. (réf. 4708)
✆ **06 83 38 31 57**

Pépinière

01 - Vds haies de chêne grand vent - 01 St Etienne/Chalaronne
✆ **04.74.04.07.05. hr**

01 - Vds haies de chêne grand vent - 01 St Etienne sur Chalaronne
✆ **04.74.04.07.05. hr**

89 - VENDS Yonne 12 DPU sans terre, valeur unitaire 280 euros (réf. 4805)
✆ **06 80 92 74 93**

Bât. Pro.

18 - Recherche exploitation céréalière ou mixte, dans le 18 ou 36. Etudie toute proposition.
✆ **Tél. 06.99.62.96.91.**

Propriété

23 - 25km Guéret prop rurale 27ha groupés stabu libre pt plan d'eau bat pierres. 135000 euros.
✆ **05 55 62 56 04**

88 - Pour réinstallation cherche ferme 40 ha env. en partie labourable et groupes.
✆ **06 11 63 44 24**

Terrain

38 - Agriculteur recherche plantations de noyers.
✆ **06 76 46 60 92**

38 - Pépiniériste recherche terrain agricole en location Dépt. 38 300 E/hectar annuel.
✆ **06 59 40 16 80**

69 - Vds Vaux / Le Pérréon, parcelle 2ha 30a AOC arrachée mai dernier superbe exposition potentiel.
✆ **04 78 66 16 58**

Divers

01 - Vds cuve à gazoil 2000L plastique volucompteur pistolet distr. - échelle alu 3 éléments 12 m - échelle alu simple 3m50 - 500 à 600 piquets acacia 2m appointés
✆ **06.13.41.42.26**

19 - Vends Piquets de CHÂTAIGNIER.
✆ **06 79 72 14 79**

25 - VDS tracteur New Holland TD 95 4 RM + chargeur Faucheux année 2007 1500 heures tbé et vis à grains 10 m Daguet et 1 chiot Beauceron mâle, 60 euros le chiot.
✆ **06 75 54 33 18**

27 - ACHETE vestes de chasse anciennes, - vieilles blouses de maquignon, - vieux vêtements de campagne (vestes, pantalons, robes ravaudés), - blouses grises anciennes, etc... pour théâtre ou fêtes folkloriques (réf. 42VB1)
✆ **02 32 50 50 22 06 08 84 27 75**



38 - Achète cuisinière chauffage central l'unique Charvet Charavines, modèle ancien.
✆ **04 76 75 48 74**

38 - Vds chaudière bois bûches de 50 cm flamme inversée, 25 kw marque Energie Sysyteme de 07/2008, état impeccable, prix à débattre.
✆ **04 74 20 37 33 HR**

38 - Vds 1200 tuiles mécanique pour couvrir 80 m2 en TBE, prix : 500 E.
✆ **04 76 05 15 07 HR**

38 - Vend fibro ciment couleur ardoise 40/40 nombre 900, état neuf - Vend 6 taureaux reproducteurs Charolais 2 à 3 ans, HBC.
✆ **04 76 30 94 12**
06 35 13 76 36

38 - JH muni d'un camion effectue vos déménagement (travaux divers, espace vert, peinture, pte maçonnerie) chèque cesu acceptée, travail soigné.
✆ **06 63 31 48 59**

38 - Vends cuve mazout (3000 l) double paroi détecteur fuite volu compteur, char à bandage, char à pneu.
✆ **06 11 69 25 60**

38 - Vds Corn-gluten, pulpe de pommes de terre, bottes de maïs ensilage ou épis.
✆ **06 84 09 59 82**

54 - Vends tra Case 190MXM de 2003, Case MX240 de 2000, semoir Amazone type air star profil cultimix 4 m, chisel clc 12 dents Kver, décompacteur Costa 8 dents Agrisem S 3 m.
✆ **06 08 84 44 20**

57 - Vends pulvé Tecnoma 20m 2.000 L, faucheuse condit. portée Vicon, pirouette Fella 540 TH, désileuse Kuhn 3050, combiné semi rota Kuhn 4m, semoir Accord Inte, épandeur Leboulch.
✆ **06 07 19 17 60**

67 - Vends souffleuse à grains mot. électr. 7,5 kw 10 T/h, 40 m de tuyaux, remorque isotherme 7,5 m3, semoir et herse alternative Amazone 3 m, charrue réversible Lemken 3 x 16 P., rotovator Kuhn 2,50 m, ventilateur à grains Denis.
✆ **03 88 63 13 79**

67 - Vends tracteur Renault 781 bon état, 3880 h, 6500 euros, désileuse Audureau chaîne neuve 1,7 m3 très bon état 1500 euros, mot. réd. Miro.
✆ **06 71 89 31 35**

69 - Vds literie vendanges complète TBE + vaisselle cause arrêt. Lit parapluie enf.
✆ **04 74 04 43 95**

70 - Vds Groupe électrogène PRAMAC GBL 30 avec remorque, Bon état, peu servi (893h), 8000 EUR TTC (TVA Récupérable).
✆ **03 84 65 42 77 (HR)**

Location

Agricole

38 - Recherche terres à louer.
✆ **06 84 76 85 08**

Offre

Emploi

Pour son usine de Varennes Vauzelles, la société NEXSON **RECHERCHE un dessinateur industriel d'ensembles chaudronnés** (Autocad, Solidworks) et un soudeur Tig, Arc, Mig.
Adresser vos CV et lettre de motivation à **NEXSON GROUP**, ZI Nevers Nord, 11 rue Joseph Marie Jacquard, 58640 Varennes Vauzelles ou David.carneiro@nexson-group.com

42 - recherche responsable troupeau caprin - BTS PA ou ACSE - H/F - tp - encadrement élève autonome - Lycée de Ressins Nandax. Contact M. Berchoux.
✆ **04 77 23 70 10**

42 - Exploitation vigne et lait, cherche salarié, plein temps
✆ **06 47 72 08 61**

74 - Exploit. lait recherche salarié pour traite trav. des champs, fab fromagère, assoc. envisageable, logement possible.
✆ **06 24 52 05 02**

71 - OPA recherche technico-commercial H/F sur le secteur Saône-et-Loire ou Nièvre. Mission : prospection, développement d'un secteur, conseils et suivis techniques des exploitations polyculture-élevage du secteur. Profil : Bac +2. Expérience souhaitée. Connaissance du milieu agricole. Capacité à travailler en équipe. Maîtrise des outils informatiques indispensable. Autonome et dynamique, motivé (e). Permis B. CDI. Poste à pourvoir immédiatement. Adresser CV + lettre manuscrite à ELVEA 71, ZA champ du village, 71120 Charolles.
✆ **03 85 81 38 80**

Service

38 - Nouvelle société de fabrication et réparation de vérins hydraulique(Vérin Réparation Hydraulique:VRH)devis a l'unitaire, en série ou sur mesure.
✆ **0952007322**
0610347099

38 - Stages initiation à l'attelage - les attelages de la bièvre calèche-isere.com.
✆ **04 74 54 70 42**

84 - DELTA Arboriculture à Cavaillon -Prestataire services arboricoles Siret 522 669 407 00010- taille, greffe arbres fruitiers, vigne – Matériel de pointe - Personnel qualifié – 35 ans d'expérience.
✆ **06 75 38 29 28**

84 - ADDOU Trav. Agri.propose ses sces pour taille arbres fruitiers (pommiers, poiriers, cerisiers, vignes etc... .). Siret 438 124 752 00025.
✆ **06 23 73 59 94**

89 - Puits et forages, curage , recherche d'eau, pompage. Serge Poinsot (réf. 3902)
✆ **03 86 55 98 85**
06 86 01 50 99

Mariage

Rencontre

42 - Agriculteur 40 ans cherche compagne 35/40 ans sérieuse et gentille pour fonder une famille. Annonce sérieuse. Ecrire à Paysans de la Loire BP 30031 42272 St Priest en Jarez cedex.
✆ **Annonce n° 726**

Animaux

Divers

26 - Vds Jument Comtoise avec ou sans poulain PP
✆ **06 33 35 14 46 (soir)**

73 - A réserver 2 chiots mâles et 1 chiot femelle Border tricolore, mère 25026 9200 144 425 nés 07/10/11 250 E.
✆ **06 99 21 96 38**

74 - Cherche pension pour 2 chevaux de novembre à avril au parc.
✆ **06 42 58 15 61**

Bovin

01 - Blonde d'Aquitaine vds jeunes mâles de 12 à 24 mois, élevage inscrit indem. d'IBR livraison possible
✆ **06.77.19.11.44.**
ou 04.74.24.53.28. soir

01 - Cse cess vds cheptel CH HBC : vaches et génisses pleines ou suitées - génisses 1 et 2 ans - taureaux repro 1 an - Pauget Daniel à St Trivier de Courtes
✆ **06.28.32.17.48**

01 - Vds 2 veaux mâle charolais reproducteurs, IBR A, TGS, non HBC, bonne origine
✆ **06.88.76.67.81. ou**
04.79.42.15.22

01 - Vds cse arrêt lait génisses et vaches prêtes Montb moy. 9000 kg économique + 1 Prim'Holstein
✆ **06.10.79.57.77**

01 - Vds cse cess grosses vaches Charolaises pleines, taureau ag. bio prix conv. GS
✆ **04.74.66.43.65. hr**
06.98.42.19.52

01 - Vds taureau limousin 14 mois issu IA
✆ **06.82.35.66.14**

03 - Elevage Lena VEND jeunes taureaux limousins 14 - 15 mois HBL, pères qualifiés, station Lanaud (38VB1)
✆ **06 28 02 04 05**

07 - Vds vaches PH en lactation MCL10000 toute garantie sanitaire FCO ok
✆ **06 71 21 49 36**

18 - Vds choix de TB reproducteurs charolais, HBC, de 10 à 12 mois et 4 vaches pleines, HBC, à terme janvier-février, avec toutes garanties sanitaires, prix très raisonnables et une ânesse Grand noir du Berry de 30 mois, avec certificat d'origine. J. et H. Bonnichon, 18170 Le Châtelet.
✆ **Tél. 02.48.56.21.49 ou**
06.81.38.47.12.

18 - Elev. HBC, vend taureaux de l'année et 1 adulte, orig. Toronto. EARL Trameson, 18350 Charly.
✆ **Tél. 06.10.91.41.94**

18 - Vends taureaux HBC, 5 ans, 30 mois, 18 mois et veaux de l'année, origine Dérimay, IBR, FCO, TGS. SCEA JASSET.
✆ **Tél. 02.48.74.55.94 ou**
06.80.33.01.14.

21 - Elevage Levoyet Herd Book Limousin VEND reproducteurs 17 mois, broutardes reproduction (réf. 4512)
✆ **03 80 23 68 04**

21 - VENDS 3 taureaux 18 mois, conformation exceptionnel, non HBC, gros gabarit (4610)
✆ **03 80 84 32 25**

21 - VENDS 7 vaches charolaises pleines IND IBR . Modot Michel 21350 Velogny(réf. 470A)
✆ **03 80 64 60 60**

21 - VENDS race montbéliarde grand-mère à taureau, soeur de Tenorino (Lautchaux-Ezozo), - génisses et vaches en lactation, IND IBR, CL. (réf. 470B)
✆ **06 77 96 42 98**

21 - VENDS bon taureau 20 mois, - 8 veaux de l'année, inscrits HBC. Gabriel Musset 21230 Allerey (réf. 4711)
✆ **03 80 84 10 55**

21 - Elevage charolais (HBC) BAUDOT à Pont et Massène (Côte d'Or) propose à la vente large choix de reproducteurs (taureaux adultes, 30 taureaux de 18 mois, et 30 veaux de l'année) et ce, en apportant toutes les garanties sanitaires et de reproduction. Elevage ayant sélectionné depuis longtemps le vêlage facile. Accueil permanent ou sur RDV et livraison toutes distances.
✆ **03 80 97 23 28**
06 07 75 59 74

38 - Vds cause cessation vaches BL Aquitaine vêlées et prêtes bonne origine idemn IBR.
✆ **04 74 84 57 71**

38 - A vendre génisse Prim'Holstein terme début décembre.
✆ **04 74 57 00 41 HR**

42 - Vds vaches pleines Charol. 4 ans HBC TBO + taureaux. Cuisset J Marc - St Germain Lespinasse.
✆ **04 77 64 53 33**

42 - Vds vaches Limousines prêtes ou suitées.
✆ **06 81 31 07 42**

42 - Vds géni. Charolaises 30 m gestantes vêlage Déc. Janvier taureaux gén. IA 1400 €
✆ **06 84 17 42 20**

42 - Vds taureaux holstein, rouge et noir montbéliard, tt âge, grande origine, poss. livraison
✆ **06 89 30 04 69**

58 - VENDS taureaux 18 mois HBC ou non, grand choix et bonnes qualités. Guinot Alain - Sermages (4006)
✆ **03 86 84 33 19**

PETITES ANNONCES 3, 10 ou 27 départements

Annonces réservées aux particuliers - Le journal accepte les petites annonces jusqu'au lundi 12h00.

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE *(en lettres capitales lisibles, une lettre par case, une case blanche entre chaque mot)*

La ligne supplémentaire : 3,05 € TTC

❑ **Annonce encadrée : 3,05 € TTC** ❑ **Annonce domiciliée au journal : 4,57 € TTC**

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION (S)

❑ **RÉGIONALE - 3 départements**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❑ 1 Parution **10 €**
❑ 2 Parutions **15 €**
❑ Parution supplémentaire **5 €**
(identiques et consécutives)

❑ **GRANDE RÉGION - 27 départements**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe et Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas Rhin, Rhône, Saône-et-Loire, Haute-Saône, Savoie, haute-Savoie, Vosges, Territoire de Belfort, Yonne)
❑ 1 Parution **29 €**
❑ 2 Parutions **43 €**
❑ Parution supplémentaire **15 €**
(identiques et consécutives)

❑ **VALLÉE DU RHÔNE ET BOURGOGNE - 10 départements**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône-et-Loire, Yonne, Vaucluse)
❑ 1 parution **17 €** ❑ 2 parutions **26 €** ❑ Parution supplémentaire **10 €** *(identiques et consécutives)*

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❑ Tracteurs
❑ Matériels de travail du sol
❑ Matériels de récolte
❑ Matériels de traitement
❑ Matériels arbo-viti
❑ Matériels de distribution
❑ Matériels d'épandage
❑ Matériels d'irrigation
❑ Matériels forestiers
❑ Matériels travaux publics
❑ Matériels de cave
❑ Matériels de manutention
❑ Matériels de station
❑ Matériels de taille
❑ Materiels agricoles divers
❑ Véhicules utilitaires
❑ Véhicules tourisme
❑ Ventes/achats de récoltes
❑ Cultures sous abris
❑ Plants/pépinières/Droits à produire
❑ Bâtiments professionnels
❑ Propriétés achat/ventes
❑ Terrains
❑ Locations agricoles
❑ Locations autres
❑ Offres d'emplois
❑ Demandes d'emplois
❑ Propositions commerciales
❑ Offres de service
❑ Mariage-rencontres
❑ Divers
❑ Animaux divers
❑ Bovins
❑ Caprins
❑ Ovins
❑ Porcins
❑ Equins
❑ Volailles/Lapins
❑ Chiens
❑ Chasse/gibier

4 JOINGNEZ VOTRE RÉGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code Postal :
❑ Je joins un chèque de € TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne
❑ Je règle par CB la somme de € TTC
carte N° |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|
expire fin |_|_|/ |_|_| signature:
Banque

Terres de Bourgogne
Les Jardins d'Octobre - 4, rue Davout
BP 77409 - 21074 DIJON Cedex
Tél.: 03.80.78.90.40
Fax : 03.80.70.08.02

Votre justificatif comptable

A découper et à conserver
parue le:.....
Nom - Prénom :.....
Adresse :
.....
.....
Collez ci-dessous votre annonce parue dans le journal

Montant :.....TTC
(dont TVA 19,6 % soit.....€)

42 - Vente en permanence génisses gestantes prim'hostein
✆ **06 08 65 52 51, fax 04 77 27 82 58**

58 - VENDS taureaux HBC 1 et 2 ans maigres, IBR A, FCO 1 et 8. GAEC Pellé G. et J. (réf. 4707)
✆ **03 86 58 36 54 ou 06 47 59 78 09**

58 - VENDS génisse normande vêlée TGS (réf. 48VB1)
✆ **03 86 68 55 08 - 06 86 38 53 93**

69 - Vds trx 18 mois fils et petit fils Savinoise + veaux repro. + vaches et génisses gestantes + 18 mois femelles. TGS. Elevage Grange Stéphane 69 Savigny.
✆ **06 31 41 82 83**

69 - Vds vaches charolaise avec le veau.
✆ **06 37 93 44 34**

71 - VENDS taureaux HBC, bonne qualité viande et gabarit. GAEC Goulliard (réf. 440A)
✆ **03 85 79 40 98**

71 - Vds taureaux 18 mois et veaux repro. charolais, HBC, TGS, liv. pos. Gaec Berland, Viry.
✆ **06 73 34 07 96 ; 06 85 13 37 68**

71 - Elevage HBC Gaec Pichard vous propose en permanence la vente de veaux et de taureaux 18 mois reproducteurs. Vds 1 taureau 6 ans org. B. Bonnot. 71410 Sanvignes-les-Mines.
✆ **03 85 67 04 53 ou 06 74 08 93 60**

71 - Vds génisses charolaises 30 mois pleines, terme déc. janv., indemnes IBR, TGS.
✆ **03 85 50 52 32 H.R.**

71 - Les Eleveurs des Monts du Charolais vous proposent : vaches, génisses, taureaux pour reproduction, HBC. Livraison possible. Visite d'élevages. JF Loreau. www.giemontsduchalorais.com
✆ **06 72 99 64 62**

71 - Cause retraite vds 8 génisses charolaises de 30 mois pleines.
✆ **03 85 54 58 23**

71 - Vds 10 vaches charolaises gestantes, IBR A, FCO, TGS, vêlage février à avril.
✆ **06 28 28 75 47**

74 - Vds taureau Red Holstein 2 à 3 mois.
✆ **06 82 10 30 18**

Caprin

38 - Vds 6 chèvres mise bas fin 01/2012 + 1 bouc race Alpine écornés cause cessation.
✆ **04 78 31 24 11 HR**

38 - Vds boucs Alpin cornu IA indemn CAEV sympa 3 ans 2 disponibles.
✆ **06 71 06 40 71 04 76 50 67 75**

69 - Vds chèvres mises bas fin 01/2012 élevage AB.
✆ **06 88 03 03 14**

69 - Vds troup. 35 jeunes chèvres 120 euros + 10 chevrettes 140 euros MB février + bouc - Vds Cornadis traite 18 PL + Cornadis stabul 54 PL.
✆ **06 20 11 23 70**

74 - Vds troupeau de chèvres en lait et chevrettes.
✆ **06 08 06 98 65**

Ovin

18 - Vends 120 brebis de reproduction, cause cessation d'activité.
✆ **Tél. 06.87.30.75.46.**

26 - Vds béliers préalpes du sud de janvier 2011 et Vds 4 chiots Patou née dans troupeaux
✆ **04 75 28 52 05**

26 - Vds cause retraite Troupeau de brebis préalpes
✆ **06 33 35 14 46 (soir)**

69 - Vds 70 brebis préalpe du sud, rustique, bonne conformation.
✆ **06 72 81 46 23**

74 - Achète brebis pleines, suitées ou réforme, agneaux... paiement comptant.
✆ **06 08 06 98 65**

Porcin

89 - VENDS porcelets Bio croisés Gascon et truies ou ECHANGE contre ovins. (réf. 4604)
✆ **06 70 73 79 58**

Equin

42 - Vds jument Comtoise pp attelée + sa pouliche pp le tout inscrit au CE et SB
✆ **04 77 94 03 92 HR**

42 - Vds 2 juments comtoises, pp pleines, 3 et 4 ans + pouliche comtoise pp 8 mois
✆ **04 77 60 54 85, 06 83 49 24 80**

89 - VENDS bel étalon race : Trait Auxois 7 ans, robe rouan. Jacques Richard (réf. 4801)
✆ **03 86 33 01 15**

Volaille-Lapin

26 - Vds Poules pondeuses élevées plein air 1,50 euros pièce, prix dégressif selon quantité
✆ **06 20 43 62 00**

Chien

21 - VENDS chiots Border Collie non LOF, 2 mâles et 1 femelle (réf. 4710)
✆ **06 85 41 69 64**

25 - A réserver chiots border collie lof n° 250269200170594 né le 29/09/11 TB origines. Parents visibles au travail ovins, bovins. Conseils et dressage des jeunes chiens possible.
✆ **03 81 43 61 30 HR**

43 - Vds Chiots Border Collie N° tatouage mère 2EGM751.
✆ **06 82 21 33 75**

Chasse-Gibier

01 - Cse cess vds plusieurs couples de pigeons en rapports issus de races diff. 15 euros le couple et pigeonneaux 7 euros le couple + pigeons de réforme 2 E/pièce
✆ **03.85.51.82.38. hr**

89 - Pour saison 2012 CHERCHE à louer territoire pour chasse au petit gibier. Loyer annuel 1 000 € (réf. 4609)
✆ **06 77 77 95 76**

Voyages

1 SEMAINE EN CORSE
VOYAGE GROUPE EN CAR AUX MOIS D'AVRIL, MAI, JUIN & SEPTEMBRE 2012
• 650 € / pers. (tout compris) - pension complète - excursions incluses
Transport bateau NICE/BASTIA/NICE
Au départ de : Montceau les Mines – Le Creusot - Macon - Bourg en Bresse - Lons le Saunier - Louhans - Dijon - Beaune - Besançon - Dole - Chalon - Lux - Nice
Tél. 04 95 36 56 29 - 04 95 36 50 22
Fax : 04 95 36 40 85
Autocar Lux voyages :
Tél. 03 85 90 80 60
web : www.village-center.com

Vous voulez VENDRE un matériel moins de 150 euros ?
PENSEZ AUX PETITES ANNONCES DE
Terres de Bourgogne
Tel. 03 80 78 90 40
pa@terres-de-bourgogne. net
3 parutions : 10 euros
Paiement uniquement par CB

Les offres d'emploi de l'APECITA

AL010861 - HAUT RHIN
COORDINATEUR PEDAGOGIQUE H/F
Pour centre de formations. Sous resp. de direction : Coordonner et animer formations diplômantes en paysage et en viticulture (org. formations, mise en place semaines à thème, réalisation et suivi plans d'évaluation, suivi contrôles continus, des statuts particuliers, ...). Participer au suivi pédagogique et administratif des formations, en lien avec autres resp. formation (appui aux formateurs pour démarches administratives, org. projet, renseignements juridiques.). Participer au suivi des jeunes au centre et en entreprise en lien avec membres de l'équipe et CPE (entretien avec apprentis, familles, instituts, maîtres apprentissage, suivi du travail d'accompagnement des formateurs principaux, suivi des visites en entreprise, conseils de classe.). Contribuer à promotion du centre, en lien avec resp. communication. Ingénieur/ BAC+4 ou équiv. Exp. en formation par apprentissage appréciée. Aptitudes à animation et travail en équipe, suivi individuel des apprentis. Entrée 03/01/2012. CDD 1 an tps plein (remplt congé parental). Rémunération selon grille avec prise en compte exp. prof.

AL011048 - JURA
CHARGE DE MISSION ENVIRONNEMENT AGRICULTURE EAU H/F
OPA. Aider les professionnels à définir la politique et stratégie de l'institution. Assurer la définition, la mise en oeuvre et le suivi du volet agricole des aires d'alimentation ou des périmètres de protection des captages et contrat des rivières. Ing ds les domaines recherchés et expérience appréciée. BTS avec solide expérience ds le domaine de l'eau. Capacité d'animation. Permis B + Véhicule. CDI. Entrée urgente.

AL010942 - BAS-RHIN
CHEF D'EQUIPE PAYSAGISTE H/F
Petite structure artisanale (moins 10 salariés) souhaitant se développer et proposer une nouvelle gamme de prestations à ses clients (particuliers pour création d'espaces paysagers, mais aussi des collectivités pour travaux d'entretien) recherche un collaborateur prêt à s'investir dans l'évolution de l'entreprise et la mise en place de nouveaux projets. Encadrer une équipe de 2-3 personnes pour la réalisation de chantiers privés d'aménagement extérieurs. BTS Aménagement Paysagers ou équivalent exigé, avec expérience de minimum 5 ans. Vous avez une excellente connaissance des végétaux, des techniques paysagères en création (terrasse, dallage, pavage, maçonnerie paysagère, ...). Vous maîtrisez les techniques importantes (métrés, analyse des pièces techniques...). Bon sens de l'organisation et consciencieux. Permis EB, poids lourds et CACES exigés. CDI. Entrée dès que possible. 35h annualisées. Rémunération selon formation initiale et expérience professionnelle + paniers + téléphone mobile + mutuelle.

AL010926 - SAONE ET LOIRE
AGENT D'EXPLOITATION VITICOLE H/F
OPA. Réaliser les opérations culturales liées à la conduite des vignobles. Conduire et entretenir le matériel viticole. Encadrer les stagiaires. Participer aux travx d'expé menés sur les domaines et aux campagnes de ramassage de greffons certifiés. Bac pro viti/ oeno ou exp ds le domaine. Connaissance milieu agri et monde viti. Sens de l'organisation et du relationnel. Autonome. CDD 1 an. Entrée 01/01/12.

AL010931 - NIEVRE
INTERVENANT EN FORMATION H/F
OPA. Mettre en place et animer les stages permettant l'obtention du certificat individuel professionnel (ex Certiphyto) auprès des agri et salariés du départ. Formation agronomique et environnementale de type Ing agri/agro ou équi. Connaissances en productions végétales. Rigueur et méthode. Capacité d'animation et aptitude pédagogique. 1ère exp indispensable ds secteur agri. Permis B + Véhicule. CDD 18 mois. Entrée 01/01/12. Déplacements région.

AL010916 - MOSELLE
RESPONSABLE APPROVISIONNEMENTS H/F
Groupe coopératif (450 collaborateurs, CA 300 M€). Elaborer la stratégie Appros. Manager l'équipe terrain et appros. Gérer l'activité Appros Productions Végétales. Assurer la coordination avec l'Union d'Achats. Participer aux réunions du Comité de Direction. Niveau Ingénieur Agri / Agro ou équivalence avec expérience confirmée de terrain. Connaissance du monde coopératif, des produits d'agrofourniture, vous savez manager et motiver vos équipes. Leadership, excellent sens relationnel et capacités à gérer l'activité en termes de rentabilité et de stratégie font partie de vos atouts CDI, poste à pourvoir rapidement.

AL010952 - HAUT RHIN
ENSEIGNANT EN MATHEMATIQUE H/F
Pour centre de formations agricoles. Enseigner les mathématiques dans les classes de BTS, BAC PRO et BAC Technologique. Licence mathématique minimum. Débutant acceptés. URGENT. Entrée souhaitée en décembre 2011. Poste de Contractuel d'Etat à 100 % pour le reste de l'année scolaire 2011/2012. Rémunération selon grille et diplôme.

AL010962 - LORRAINE
AGENT TECHNIQUE EN MARAICHAGE H/F
Exploitation maraîchère en AB sur 6ha. Production de légumes (semis, binage, plantation, travail du sol, récolte, conditionnement et vente). Expérience appréciée, rapidité dans l'exécution des tâches. Salarié permanent à temps plein. CDI possible, dès mars 2012.

AL011008 - COTE D'OR
ANIMATEUR SYNDICAL CHARGE DE COMMUNICATION H/F
Pour OPA. Animation des équipes locales et appui aux élus professionnels. Animation des commissions spécialisées productions végétales et environnement. Coordination de la communication : bulletin interne, articles de presse, relations presse, organisation d'opérations de communication professionnelle et grand public. Ingénierie et réalisation de formations à destination des agriculteurs. Pilotage Carte Moisson. Niveau Bac+2 minimum. Bonne connaissance du milieu agricole et des productions végétales. Aptitude à la communication, facilités relationnelles. Maîtrise de l'informatique. Autonome, dynamique et disponible. Permis B et véhicule personnel indispensables. CDI temps plein 35h (RTT). Rémunération selon profil et expérience. A pourvoir immédiatement. Poste basé à Dijon.

Pour obtenir les coordonnées des entreprises, contactez la délégation la plus proche :
Bureau de Colmar Tél. 03.89.22.24.87 • Bureau de Dijon Tél. 03.80.70.27.37
N'hésitez pas à consulter l'ensemble de nos offres d'emploi sur le site :
www.apecita.com dans la rubrique Emploi

CÔTE D'OR

MODIFICATION DE STATUTS

JEANMA

SARL au capital de 1.000 € - Siège : Sombernon (21540) - 32 Rue du Vieux Château
528 220 817 RCS Dijon

Aux termes des décisions de l'associé unique du 22 Novembre 2011 :
- Le siège social a été transféré de Sombernon (21540) - 32 Rue du Vieux Château à Sombernon (21540) - 22 Rue du Vieux Château
-L'objet social a été étendu à l'activité de transport de personnes à mobilité réduite
-La dénomination « JEANMA » a été remplacée par celle de « TRANSMONTAGNE TAXI-BUS ».
Les articles 4 (Siège), 3 (Objet) et 2 (Dénomination) des statuts ont été modifiés en conséquence.

AL21488282

SCP Ludovic GIRAUD - Franck VANCLEEMPUT - Thomas PLOTTIN Véronique SAUQUET - Florent RENESME - Aurélie BOUVIER Notaires Associés 27 Boulevard des Alpes - 38240 Meylan

GVA BYMYCAR CHATILLON

Société à responsabilité limitée
Au capital de 79.995 €
Siège social : Chatillon sur Seine (21400)
Zone Industrielle Route de Troyes
327.961.876 RCS Dijon

Par décision de l'associée unique en date du 30.09.2011 :
Transformation de la société en société par actions simplifiée à capital variable à compter du même jour.
Cette transformation n'entraîne pas la création d'un être moral nouveau ; la dénomination, l'objet, la durée et le siège social de la société demeurent inchangés.
Le capital social reste fixé à la somme de 79.995 €
Administration Direction Contrôle de la société :
Ancienne Mention :
Co-Gérants :
Monsieur Jean-Louis Mosca
Monsieur Franck Ropert
Nouvelle Mention :
La société est gérée par :
Président : BY MY CAR GROUP SAS à capital variable dont le siège social est à Grenoble (Isère), 2 Allée Aloyzi Kospiki, Bât D,immatriculée 512.261.306 RCS Grenoble
Directeur Général :
AVM GESTION SARL dont le siège social est à Dijon(21000), 3 rue Millotet, immatriculée 491.040.994 RCS Dijon
Commissaire aux comptes titulaire :
Le Cabinet KPMG AUDIT RHONE-ALPES AUVERGNE SAS, domicilié à Lyon (69009), 51 rue de Saint Cyr
Immatriculé 512.802.828 RCS Lyon
Commissaire aux comptes suppléant :
Le Cabinet KPMG AUDIT SUD EST SAS
Domicilié à Marseille Cedex 08 (13269), 480 avenue du Prado
Immatriculé 512.802.729 RCS Marseille
Clauses restreignant la transmission des actions : Libre entre associés. Toutes cessions à un tiers, en ce compris par voie de succession, liquidation de communauté de biens entre époux et toute cession soit à un conjoint, soit à un ascendant ou à un descendants d'un associé, est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité de 66 % des actions ayant le droit de vote.
Pour Avis
La Présidence

AL21488303

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société Civile Immobilière.
Dénomination: S.C.I. DU ROUHOT.
Siège Social : Rue Léonard. Nantoux (21190).
Objet : L'acquisition d'une maison à usage d'habitation sise à Nantoux (21190). Place de la mairie ainsi que l'exploitation par bail ou autrement de ce bien immobilier et de tout autre bien immobilier pouvant être acquis par la Société Civile Immobilière ou apporté à la Société Civile Immobilière (dont un autre bien immobilier sur la Commune de Nantoux) et qui resteront la propriété de la Société Civile Immobilière.
Durée : 99 années.
Capital : 500 Euros.
Apports en numéraire : 500 Euros.
Gérance :Eric Monchovet, Né le 17 Juillet 1964 à Beaune (21200). Demeurant à Nantoux (21190). Rue Léonard et Nathalie Monchovet(Née Caillot), Née le 4 Avril 1968 à Beaune (21200). Demeurant à Nantoux (21190). Rue Léonard.
Acte constitutif :
Acte sous seing privé en date à Nantoux du 27 Octobre 2011.
Immatriculation : au R.C.S. de Dijon.
Pour Avis

AL21488027

AUCOTEC SARL

Société à responsabilité limitée en formation
au capital de 37 500 euros
Siège social
27, rue Elsa Triolet
Immeuble A
21000 Dijon

Par acte ssp en date du 16.11.2011, il a été constitué une société commerciale dont les caractéristiques suivent :
Dénomination : Aucotec SARL
Forme juridique : société à responsabilité limitée
Capital social : 37 500 euros
Siège social : 27, rue Elsa Triolet, Immauble A, 21000 Dijon.
Objet : le développement et la distribution de logiciels et installations appropriées pour le traitement des données ainsi que le développement des automatisations industrielles.
Gérant : M. Markus Bochynek, demeurant Jakob-Lüngers-Weg 1 - 47877 Willich (Allemagne)
Fondé de pouvoir : M. Djibi Dia, demeurant Döhrbruch 23 - 30559 Hanovre (Allemagne)
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au R.C.S.
La société sera immatriculée au R.C.S. de Dijon.

AL21488278

Par acte SSP du 15/10/2011, il a été constitué une SCP ayant les caractéristiques suivantes:
Dénomination : SCP CALYSTE
Objet social : Gestion du patrimoine mobilier et immobilier privé de la société.
Siège social :
11 rue de bois, 21190 Puligny Montrachet
Capital : 1000 €
Durée : 99 ans
Gérance : Frédéric-Thibault Rose demeurant 11 rue de bois, 21190 Puligny Montrachet.
Clause d'agrément : Les cessions de parts sociales sont libres entre associés, et soumises à agrément dans les autres cas.
Immatriculation au RCS de Dijon

AL21488225

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale: PIL'SERVICE
Forme sociale : SAS
Capital social : 1 500 €
Siège social : 5, rue du Potet, 21270 Vonges
Objet social : commercialisation de fournitures électriques, articles d'horlogerie et de bijouterie, articles de décoration, cadeaux, cartes-cadeaux, souvenirs, bibelots, boissons alcoolisées.
Durée : 99 ans
Admission aux assemblées et participation aux décisions : tout associé peut participer aux décisions collectives. Pour l'exercice du droit de vote, une action donne droit à une voix
Transmission d'actions : toute cession d'action est soumise à l'agrément de la collectivité des associés
Président : Mr Philippe Ledan dt à Vonges (21), 5, rue du Potet
Immatriculation : RCS de Dijon
Le président

AL21488067

S.C.P «Didier Nourissat, Hugues Misserey, Yvan Striffling et Maël Viard» Notaires associés 23 rue Buffon 21000 Dijon

Suivant acte de Maël Viard, notaire à Dijon, le 22 novembre 2011, il a été constitué la Société Civile Immobilière dont les caractéristiques sont énoncées ci-dessous :
Dénomination : SCI KOPIN
Siège : Talant (21240) 51 Ter boulevard de Troyes
Durée : 99 ans
Objet : la société a pour objet l'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers en question et également de parts sociales de société à prépondérance immobilière, leur mise à disposition gratuite et viagère au profit des associés.
Capital social : mille euros (1 000,00 €)
Apports en numéraire : 1 000,00 €
Co-gérants : Monsieur Philippe Kochly et Madame Françoise Pinaroli épouse Kochly, demeurant ensemble à Talant (21240), 51 Ter boulevard de Troyes.
La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Dijon.
Pour avis et mention

AL21488229

Dénomination sociale: MARJE.C
Forme: S.A.R.L. unipersonnelle
Capital: 1 000 €
Siège social : Fleurey sur Ouche (21410), 9 rue de Velars
Objet social : la création, l'organisation, l'animation et la gestion de réseaux commerciaux; la téléprospection, la distribution de prospectus.
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS.
Gérance : M. Christophe Clerc
Demeurant à Fleurey sur Ouche (21) 9 rue de Velars
Né le 13 octobre 1981 à Dijon (21, Côte d?Or); De nationalité française.
Immatriculation : au RCS de Dijon (21).
Pour avis.
La Gérance

AL21488280

Il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination:CSL1
Capital: 200 euros
Siège:8 ch du meix 21110 Izeure
Objet: Achat, location, gestion de biens immobiliers
Durée: 99 ans
Gérants: M. Lapaiche Christophe et Mme Lapaiche Sandra 8 ch du meix 21110 Izeure
Immatriculation au RCS de Dijon

AL21488281

RECTIFICATIF

Dans l'annonce N° 21487768 concernant la société SmYb parue le 25/11/2011, il convenait de lire : **Talant 21240** au lieu de : Talant 21300.

AL21488304

DISSOLUTION LIQUIDATION

VIGNERONS DES MONTS DE BOURGOGNE

SARL Unipersonnelle
au capital de 16000 Euros
Chevrey,
21700 Arcenant
383814555 R.C.S. Dijon

Par décision de l'associé unique, en date du 5 octobre 2011, Monsieur David Delaye, né le 14 août 1977 à Mâcon, demeurant Hameau de Grandmont 21360 Montceau-et-Echarnant, a été nommé liquidateur, en remplacement de Monsieur Antoine Romero, à compter du 9 novembre 2010.
Monsieur David Delaye a d'ores et déjà accepté ces fonctions.

AL21488226

NON DISSOLUTION

SYSNETWORK

Société à responsabilité limitée
au capital de 7.000 euros
Siège social : 5, avenue Louis Pasteur
21 700 Nuits Saint Georges
491 535 480 RCS Dijon

Par un procès-verbal des décisions de l'associé unique du 30 juin 2011 statuant conformément à l'article L. 223-42 du Code de commerce, il a été décidé de ne pas dissoudre la Société. Mention au RCS de Dijon.

AL21488216

VACANCES CONSEIL BOURGOGNE

Société à responsabilité limitée
au capital de 80.000 euros
Siège social : 1, place des Cordeliers
21 000 Dijon
388 043 499 RCS Dijon

Par un procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 29 juillet 2011, l'assemblée générale extraordinaire, statuant conformément à l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé de ne pas dissoudre la Société. Mention au RCS de Dijon.

AL21488220

EMJ PUBLICOM

SARL au capital de 2 000 €
7 rue de la Grande Fin
Centre d'affaires Le Vermont
21121 Fontaine les Dijon
523 763 217 RCS Dijon

Aux termes d'une décision du 10/11/2011, l'associé unique, statuant en application de l'article L223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
Pour avis
La Gérance

AL21488299

NOMINATION

SCP Ludovic GIRAUD - Franck VANCLEEMPUT - Thomas PLOTTIN Véronique SAUQUET - Florent RENESME - Aurélie BOUVIER Notaires Associés 27 Boulevard des Alpes, 38240 Meylan

GVA BYMYCAR BOURGOGNE

Société par actions simplifiée
Au capital de 2 535 728 €
Siège social à Ahuy (21121)
Rue des Ruchottes
390.046.878 RCS Dijon

Décisions de l'associée unique du 30.09.2011:
Nomination, en qualité de Président de la société, à compter de ce jour, de :
BY MY CAR GROUP (sas),dont le siège social est à Grenoble (38000), 2 Allée Aloyzi Kospiki, bâtiment D.
Immatriculée 512.261.306 RCS Grenoble.
En remplacement de la société MGB INVESTISSEMENTS, démissionnaire.
Pour Avis
La Présidence.

AL21488228

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

E.A.R.L. DE LA FORGEOTTE

Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
Capital social : 100 000.00 €
Siège social : Ferme de la Forgeotte
21700 Saint Nicolas les Citeaux
R.C.S. : Beaune 433 473 998

Aux termes d'une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 25 novembre 2011, les associés ont décidé, à compter du 30 novembre 2011, la cessation d'activité et la démission de ses fonctions de gérant de Monsieur Marc Rougieux.
Anciennes mentions : Les gérants sont Monsieur Marc Rougieux et Monsieur Grégory Rougieux.
Nouvelles mentions : Le gérant est Monsieur Grégory Rougieux.
Pour avis et mention,
la gérance.

AL21488300

NIÈVRE

MODIFICATION DE STATUTS

SARL LE RELAIS DU MORVAN

Société à responsabilité limitée
au capital de 8 000 euros
Siège social
52 grande Rue
58310 Saint Amand en Puisaye
RCS Nevers 440 985 463

Aux termes d'une délibération en date du 21 novembre 2011, l'assemblée générale extraordinaire a décidé d'étendre l'objet social aux activités de tournage sur bois, d'exposition et de vente sédentaire et non sédentaire d'objets et de produits artisanaux, et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.
Pour avis, la gérance

AL58488233

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

SCP J.P JACOB et C.THEVENY Notaires associés 14 rue du Maréchal Leclerc 58200 Cosne Cours sur Loire

Suivant acte reçu par Me J.P Jacob, Notaires associés à Cosne Cours sur Loire, le 10/11/2011, Mr Chevalier Jean-Luc Armand Robert, et Mme Pitoy Claudine, son épouse, demeurant ensemble à Saint Verain (Nièvre) route du Chatelot, mariés sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage, préalable à leur union célébrée à la mairie de Choisy le Roi (94600) le 26/9/1981, ont adopté pour l'avenir, le régime de la Communauté universelle .
Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois à compter de la première insertion et devront être notifiées, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice, à Me J.P Jacob, Notaire à Cosne Cours sur Loire, 14 rue du Maréchal Leclerc.
En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au Tribunal de Grande Instance.
Pour avis
Me JACOB, Notaire.

AL58488236

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné aux termes d'un acte sous seing privé en date du 23 novembre 2011 de la constitution de la SARL à capital variable «BOGAL» avec un capital d'origine de 100 euros.
Siège social : 49 avenue Dufaud, 58180 Marzy
Objet : vente et installation de systèmes de chauffage, plomberie, électricité.
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés de Nevers (58)
Gérant : M.Franck Boullard, demeurant lieudit Sauvry Haut, 58270 St Benin d'Azy, nommé pour une durée indéterminée en vertu d'une assemblée en date du 24 novembre 2011.

AL58488066

Etude de Me Jean CHINCHOLE Notaire à Luzy

Aux termes d'un acte reçu par Me Jean Chinchole, notaire à Luzy (Nièvre), le 15 novembre 2011, enregistré à Nevers (Nièvre) le 21 novembre 2011 bordereau n° 2011/1 473 case n°1 ext 3367, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : SCI ANGELI
Siège : Sémelay (58) Champ Epinat
Durée : 99 ans
Objet : acquisition, vente, prise à bail, propriété, administration, gestion, construction, rénovation de tous les biens mobiliers et immobiliers, obtention de tous crédits et, généralement toute opération de quelque nature qu'elle soit, pouvant être utile à la réalisation de l'objet social, pourvu qu'elle ne modifie pas le caractère civil de la société.
Capital social : 1.000 €divisé en 10 parts de 100 euros
Apports en numéraire :1.000 euros
Gérant : Mr Gerrit Jean Mekkering, infirmier libéral, demeurant à Sémelay (58) Champ Epinat

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE COTE D'OR

Appel à Candidatures
La SAFER Bourgogne Franche Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
Cmne de MARCIGNY-SOUS-THIL:11 132
25 ha 38 a 15 ca - Les coutures des lavieres: ZD-57[38](J)-57[38](K) - Les ruelles: ZB-85[5] Fonds occupé.
Parcelles remembrées en nature de pré.
Cmne de CHEVANNES: 11 152
1 ha 00 a 70 ca - Les valancons: ZB-42
Parcelle en nature de vigne et de terre à vigne en aire d?appellation AOC Bourgogne Haute Côte de Nuits.
Cmne de DETAIN-ET-BRUANT: 11 124
56 a 20 ca - Laret gandeau: ZE-10(J)-10(K)
Parcelle en nature de terre.
Domaine viticole constitué de 3 sociétés GFA, EARL, SARL intégrant cuverie, matériel vitivinicole, stock de vin vrac et bouteilles, parcelles de vigne :
1 Cmne de BEAUNE: 11 134
6 ha 14 a 66 ca - Aux cras: CR-6-12 - Les boucherotes: BN-5-21 - Les cents vignes: CH-85 - Les teurons: CR-33-36 - Les vignes franches: BN-22 - Sur les greves: CS-109
2 Cmne de CHOREY-LES-BEAUNE: 11 134
5 ha 86 a 11 ca - Confrelin: AR-79-85 - Jacques germain: AN-192[17][F1]-192[17][F2]-192[17][F3] - Les beaumonts: AX-9-15-84 AY-8 - Les bons ores: AB-16 - Les grandes terres: AC-20[F1]-20[F2] - Les petites repes: AV-109
- Poirier malchausse: AT-15 15 a 00 ca - Des moutots: AO-217 - Meix laurent: AO-91
3 Cmne de PERNAND-VERGELESSES: 11 134
3 ha 89 a 89 ca - Le devant des cloux: AI-217 - Plantes des chps et combot: AH-169-213-217[F1]-217[F2]-219-283-371[220]-446[214][F1]-446[214][F2] - Sous bois noel et belles f: AD-175 - Sur fretille: AK-100
Situation locative : Fonds libre
Priorité sera donnée à un projet de reprise globale ou à une association permettant une reprise globale
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 19/12/2011 à Safer Bourgogne Franche Comté, 11 Rue François Mitterrand 21850 Saint-Apollinaire, Tél.: 03 80 78 99 89 où des compléments d?information pourront être obtenus.

AL21488305

Parts sociales : les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs, qu'avec l'agrément de la collectivité des associés.
La société sera immatriculée au RCS de Nevers.
Pour avis et mention,
Me CHINCHOLE

AL58488067

LEGALYS CONSEILS
Me Benoît Marty
3 rue du Bengy
58640 Varennes-Vauzelles

Par acte SSP en date du 04 novembre 2011, il a été constitué une SARL dénommée: BGR France
Objet social : les activités d'électricité générale, de toute installation d'équipements électriques, d'isolation, de vente, réparation, dépannage et maintenance de tout matériel et équipement se rapportant aux dites activités y compris l'électroménager, tout service à la personne,
Siège social : La Marche (Nièvre), lieudit Munot, 18 Chemin du Pavillon,
Capital : 5 000 euros,
Gérance : Monsieur Guillaume GREFFE, demeurant à Garchizy (Nièvre) 44 rue du Clos des jardins et Monsieur Virgile B demeurant à Garchizy (Nièvre) 118 rue du Clos des jardins,
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation,
Imatriculation au RCS de Nevers.
Pour Avis. La Gérance.

AL58488069

Société d'Avocat Gilbert Martin
14 rue Georges Dufaud
58000 Nevers

Avis est donné de la constitution, pour une durée de 99 années, d'une Société Civile en cours d'immatriculation au R.C.S. de Nevers, dénommée BOBITI, au capital de 1 000 ?en numéraire, ayant pour objet la propriété et la gestion de tous biens et droits immobiliers. Son siège est situé 54, rue des Chauvelles 58000 Nevers. La gérante est Madame Martine Vassal ép. Thibaudat dt 54, rue des Chauvelles 58000 Nevers. Les cessions de parts sociales à des tiers non associés sont soumises à l'agrément de la société donné par décision collective des associés.
Pour avis, la gérante

AL58488071

Aux termes d'un acte authentique en date du 2 novembre 2011, reçu par Maître Jérôme Malamud, notaires à Paris 17ème 31 rue Henri Rochefort, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : ADT IMMO
Forme : Société civile immobilière
Objet : l'acquisition, la gestion, la location et l'administration de tous biens immobiliers et notamment d'un bien immobilier situé à Paris (75016) boulevard de Montmorency et rue du Docteur Blanche, l'emprunt de tous fonds nécessaires et la constitution d'hypothèque ou toute autre sûreté sur les biens sociaux à condition de respecter le caractère civil de la société.
Siège social : Bernay 58110 Brinay
Capital : 90 euros divisé en 90 parts de 1 euro chacune.
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.
Agrément : les cessions de parts entre associés sont libres. Toutes les autres cessions de parts sont soumises à l'agrément préalable des associés représentant plus des trois quarts du capital social.
Gérance : Mademoiselle Diane Duboin demeurant à Bernay 58110 Brinay, pour une durée illimitée.
La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nevers.

AL58488074

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme :Société à Responsabilité Limitée (SARL)
Dénomination :TERRINES DU MORVAN
Siège social :Onlay (58370) - Route du Mont Beuvray
Objet :Fabrication et commercialisation de charcuterie en conserves notamment verrines et tous produits alimentaires, vente au détail de produits de terroirs et plats cuisinés.
Durée :99 années
Capital :100.000 €uros
Gérant : Monsieur Arnaud Sabatier demeurant à Marcilly sur Tille (21120) 1 Rue du Mont.
Immatriculation au RCS de Nevers.
Le Gérant

AL58488075

Suivant acte sous seing privé en date du 23/11/11 à Chantenay Saint Imbert il a été constitué une société
présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination :MJK2
Forme : Société Civile Immobilière
Siège social : 24 Route d'Azy le Vif 58240 Chantenay saint Imbert
Objet : L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers
Capital social fixe: 1000 euros divisé en 100 parts sociales de 10 euros chacune
Montant des apports en numéraire: 1000 euros
Durée de la société : 99 années à compter de son immatriculation au RCS
Gérance :Mme Pichard Dru Marjorie 24 Rte d'azy le Vif 58240 Chantenay Saint Imbert
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nevers
Pour avis
la gérance

AL58488076

SCP « Jean-Paul JACOB et Christophe THEVENY »
Notaires Associés
14, rue Maréchal Leclerc
58200 Cosne Cours sur Loire

Suivant acte reçu par Maître THEVENY, Notaire, le 23/11/2011, enregistré à NEVERS.
Il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : SCI CAMILLE
Forme : Civile
Siège social : Courcelles (58210) Route de Nevers.
Durée : 99 ans
Objet social : l'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.
Apports en numéraire : 1 000 euros.
Capital : 1 000€ divisé en 1000 parts de 1€chacune numérotées de 1 à 1000 attribuées aux associés en fonction de leur apport.
Gérants : Mr Jean-Michel Jeannet et Mme Anne-Marie Dejean, son épouse, dt ensemble à Courcelles(58210), Route de Nevers,
Pour avis
Maître THEVENY

AL58488234

➜ DISSOLUTION LIQUIDATION

LES TERRASSES

SARL au capital de 100 euros
29 bis rue des Argougneaux
58000 Challuy
R.C.S Nevers 487 514 515

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire du 15 juin 2011, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour et sa mise en liquidation.
L'assemblée générale a nommé comme liquidateur Madame De Broucker Blandine, demeurant, 29 bis rue des Argougneaux et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif.
Le siège de liquidation est fixé au siège social de la société. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Nevers.
Pour avis, le liquidateur

AL58488054

SCICA - LA TALOCHE NIVERNAISE EN LIQUIDATION

Capital social:10.740,23 €
Mairie d'Oulon
Agrée N°58190 RCS 352455398

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 25/11/2011 la collectivité des associés a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus aux liquidateurs : Pierre Grimouille 58110 Bazolles, Arlette Ville 3 mail du Vernet 58000 Nevers, Thierry Vernillat 58800 Saint Crémange, les ont déchargés de leurs mandats de liquidateur et ont prononcé la clôture des opérations de liquidation .
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de Nevers
Pour avis les liquidateurs.

AL58488063

Société d'Avocat Gilbert Martin
14, rue Georges Dufaud
58000 Nevers

ROGER ROUX

SA au capital de 180 000 €
en liquidation
Siège social et de liquidation
ZI - RN 7
58640 Varennes Vauzelles
327 674 362 RCS Nevers

L'assemblée générale extraordinaire du 19 novembre 2011 a décidé la dissolution anticipée volontaire de la société, à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable. M. Roger Roux, dt 16 boulevard Saint Exupéry 58000 Nevers, a été désigné liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation.
Le lieu où doit être adressé la correspondance et notifiés les actes concernant la liquidation est celui de l'ancien siège social. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.
Pour avis, le liquidateur
M. Roger Roux

AL58488077

EARL DE MAILLARD

Au capital de 91.469,41 euros
Maillard, 58160 Chevenon
RCS Nevers - 394.315.964

Suivant délibération d'assemblée générale extraordinaire en date du 16 novembre 2011, il est décidé la dissolution de l'EARL de MAILLARD à compter du 16 novembre 2011 et sa mise en liquidation amiable. M. Rousseau Jean Pierre et M.Courteaux Frédéric sont nommés liquidateurs et disposent des pouvoirs les plus étendus pour les opérations de liquidation.
Correspondance à adresser au siège de la liquidation fixé au Cabinet Anthore, 11 Rue Gay Lussac, 75005 Paris Dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.
Pour avis, les liquidateurs

AL58488235

EXPANSION PIERVAL

Société à responsabilité limitée en liquidation au capital de 8 000 € - Siège social : 47 bis rue Henri Bouquillard, 58000 Nevers
380 064 865 RCS Nevers

L'AGO du 07/11/2011 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Mme Nicole Vallade dt à AGAY (83530), 490, boulevard de la Bergerie de son mandat de liquidateur, donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de liquidation à compter du même jour. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers en annexe au RCS.

AL58488238

➜ MODIFICATION DE CAPITAL

Société d'Avocat Gibert Martin
14 rue Georges Dufaud
58000 Nevers

ENTREPRISE MANGEON

Ancienne Maison Cassard et Mangeon
S.A.S au capital de 40.001 €
Siège social : 32, rue des Récollets
58000 Nevers
541 880 043 RCS Nevers

L'assemblée générale des associés du 10 novembre 2011 a décidé de porter le capital social de 23.865 €à 40.001 € par incorporation de réserves et élévation du montant nominal des actions existantes.
Pour avis, le président, J-P BIARD

AL58488070

➜ NON DISSOLUTION

ENTREPRISE BACQ

Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social : les bois de Beaumont
58700 Murlin
RCS 491 463 378

L'assemblée générale extraordinaire du 20 octobre 2011 suite au rapport de la gérance a décidé qu'il n'y a pas lieu de prononcer la dissolution anticipée de la société et prend acte de la nécessité pour la société de régulariser la situation avant le 31/12/2013 conformément aux articles L.223-42 et suivants du code de commerce.

AL58488014

➜ TRANSFERT DE SIÈGE

ROCHER ROUGE

SARL - Capital : 10 000 €
24/35 rue des Turlurets
92290 Chatenay Malabry
488 395 088 RCS Nanterre

L'assemblée générale extraordinaire du 12/10/2011 a décidé de transférer le siège social de la société à Moulin du Plateau, Vallée de la Cure, Route Départementale 6, 58230 Dun les Places, à compter du 10/09/2011. Les statuts de la société présentent les caractéristiques suivantes : l'étude, la conception et la maîtrise d'oeuvre d'aménagements paysagers dans le secteur public et privé. Durée: 50 ans. Immatriculation RCS Nevers et radiation RCS Nanterre. Pour avis

AL58488072

➜ NOMINATION

LA DOMPIERROISE

Société à responsabilité limitée
au capital de 400 000 €
Siège social : Château de Dompierre
58350 Dompierre sur Nièvre
330 012 113 RCS Nevers

Suivant délibération de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 29 octobre 2011, il a été décidé, après avoir constaté que la société dépassait deux des trois seuils légaux et réglementaires imposant la désignation d'un Commissaire aux comptes titulaire et d'un Commissaire aux comptes suppléant, de nommer:
- en tant que Commissaire aux comptes titulaire, la **SELARL CPB AUDIT**, représentée par Monsieur Christian **Perrin-Bondoux**, 12 bis rue Achille Millien, 58000 Nevers, pour une durée de six années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en l'an 2017,
- en tant que Commissaire aux comptes suppléant, Monsieur Philippe **Juhen**, Port des Vignots, BP 20110, 58302 Decize Cedex, pour une durée de six années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en l'an 2017.
Le dépôt légal sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Nevers.
Pour avis,
le gérant

AL58488027

➜ GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

LA FONTAINE CAVALIER

Société à responsabilité limitée
au capital de 8 000 euros
Siège social : Domaine Jeunot
58130 Urzy
RCS Nevers : 450 774 922

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 13 octobre 2011, les associés ont décidé de nommer, à la suite de la démission de Madame Georges Josiane, Monsieur Nobecourt Eric en qualité de gérant à compter du 13 octobre 2011

AL58487902

SARL BOUTIQUE MULTISERVICES 58

Au capital de 1 000 Euros
Siège sociale :
Avenue Saint Exupéry
Centre Commercial Leclerc
58500 Clamecy
RCS Nevers 528 973 720

Aux termes de l'assemblée Générale Extraordinaire en date du 31 octobre 2011, il a été pris acte de la démission de Madame Stéphanie Rabdeau de ses fonctions de co-gérante à compter du 31 octobre 2011.
Monsieur Gilles Rabdeau demeure le seul gérant à compter de cette même date.
Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Nevers

AL58488050

Société d'avocat Gilbert MARTIN
14, Georges Dufaud
58000 Nevers

SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE REGOR

Société Civile sans statut légal particulier
au capital de 3.048,98 €
Siège social : 16, bd St Exupéry,
58000 Nevers
326 750 973 RCS Nevers

Il résulte des délibérations de l'assemblée générale du 19 novembre 2011 que M. Roger Roux dt 16 bd St- Exupéry, 58000 Nevers a été désigné en qualité de nouveau gérant en remplacement de Mme Marie Madeleine Roux dt 16 bd St-Exupéry, 58000 Nevers
Pour avis, la gérance

AL58488073

Société d'avocat Gilbert Martin
14 rue Georges Dufaud
58000 Nevers

CABINET D'INFIRMIER DE LA MIRANDOLE

SCM au capital de 1.000 €
3 place des promenades
58500 Clameccy
502 363 443 RCS Nevers

Il résulte d'un acte SSP en date à Clamecy du 09 novembre 2011 que Mme Christiane Sautereau, dt Beaugy, 14 route de Varzy, 58500 Clamecy, a cessé son mandat de co-gérante.
La société aura désormais comme seule gérante, Mme Martine Perrier, dt 45 rue du Crot Pinçon, 58500 Clamecy.
Pour avis, la gérante, M. PERRIER

AL58488240

➜ CESSION

Etude de Me PERRET
Notaire à Fourchambault

Suivant acte reçu par Me Perret, notaire à Fourchambault, le 22 novembre 2011 enregistré à Nevers, le 23 novembre 2011, B°2011/1483, case n°1, extrait n°3392,
a été constaté la vente par Mle Amélie Mousse, coiffeuse, dt à Urzy (58130), lieu-dit Jeunot au profit de Mle Sophie Thépenier, coiffeuse, dt à Pougues les Eaux (58320), 23 rue du Chazeau,d'un fonds artisanal et commercial de coiffure mixte et vente de produits cosmétiques
exploité à : Garchizy (58600), 4 Rue Francis Bar
Prix : Quarante mille Euros (40 000,00 Eur), s'appliquant, savoir :
- aux éléments incorporels pour :
36 541,00 €
- aux matériel, mobilier, agencements pour :
3 459,00 €
Date d'entrée en jouissance : 28 Novembre 2011
Oppositions chez Me Perret, notaire à Fourchambault(58600) dans les 10 jours suivants l'insertion ou la publicité au Bulletin Officiel des Annonces Commerciales par acte extrajudiciaire conformément à la loi.
Pour Insertion.
Le Notaire.

AL58488237

Maître Philippe MENIGOZ
Notaire
70 avenue de Paris
58320 Pougues les Eaux

Suivant acte du ministère de Me Ménigoz, notaire sus nommé, le 29 septembre 2011, enregistré au S.I.E de Nevers, le 14 octobre 2011, bordereau 2011/1320, case n° 2, extrait 3034,
Mr Jean Louis **Gallas**, né à Garchizy (58) le 27 juin 1951, époux de Mme Nadine Morin, née à Decize (58), le 15 mars 1952, avec laquelle il est marié sans contrat, demeurant à Varennes Vauzelles (58), 6 avenue Julien Giraud, **a cédé** à la société en nom collectif dénommée **«S.L»**, au capital de 10.000 ?ayant son siège social à Varennes Vauzelles (58), 23 rue Benoît Frachon, immatriculée au RCS de Nevers sous le n° 533 876 322, un fonds de commerce de **bar, café, jeux, bimbeloterie**, auquel est annexée la gérance d'un débit de tabac, connu sous le nom de **«Le Clos Saint Louis»**, exploité à Varennes Vauzelles (58), 23 rue Benoît Frachon.
Prix : cent quatre vingt mille euros (180.000,00 € s'appliquant aux éléments incorporels pour 167.575,00 €et aux éléments corporels (hors stock de tabac, confiserie, bimbeloterie, télécartes, alcool) pour 12.425,00 €
Entrée en jouissance au 1er octobre 2011.
Les oppositions seront reçues en la forme légale dans les 10 jours suivant la dernière en date de la présente insertion et de la publication au B.O.D.A.C.C en l'étude de Me Philippe Ménigoz, notaire sus nommé, où domicile a spécialement été élu à cet effet.
Pour insertion,
Me Ménigoz

AL58488239

Suivant acte SSP en date à LYON 9ème (Rhône) du 18/11/2011, enregistré au Pôle Départemental d'enregistrement Nevers le 25/11/2011, Bordereau N°2011/1491, Case n°4, la société «FEU VERT», SAS au capital de 25.000.000 € ayant son siège social à Ecully (Rhône), 11, allée du Moulin Berger, 327 359 980 RCS Lyon, a Cédé,à la société «ECO-CAR-NEVERS - E.C.N.», SAS au capital de 50.000 ? ayant son siège social à Bourges (Cher) - 6, route de la Charité, 527 533 574 RCS Bourges, un fonds de commerce d?achat, vente, entretien, réparation de tous accessoires automobiles et de tous engins motorisés, lubrifiants, sis et exploité à Varennes Vauzelles (Nièvre), 29, boulevard Camille Dagonneau, moyennant le prix de 88.086,74 €
La prise de possession et l'exploitation effective par l'acquéreur ont été fixées au 18 novembre 2011.
Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales, à l'adresse du fonds cédé pour la validité et, pour toutes correspondances, au siège social du vendeur.
Pour avis

AL58488241

Annonces judiciaires et légales
Une question,
un conseil, un devis... ?
Un seul numéro
03 80 78 90 42
legales@terres-de-bourgogne. net

YONNE

MODIFICATION DE STATUTS

SCI DU CENTENAIRE

Société civile immobilière
au capital de 32 000 euros
Siège : 149, Rue de La Bassée
59000 Lille
Transféré : 8 Bis Boulevard du Centenaire
89100 Sens
441 064 706 RCS Lille

Aux termes d'une délibération en date du 19 Octobre 2011, l'AGE a décidé
- de nommer en qualité de gérant Monsieur Emmanuel Six, demeurant 15, Avenue du Général Leclerc 59170 Croix, en remplacement de Monsieur Hervé Fatus démissionnaire,
- de nommer en qualité de co-gérant Monsieur Philippe Cuesta, demeurant 3 Sente des Vignes 91480 Varennes Jarcy
- de transférer le siège social du 149, Rue de La Bassée, 59000 Lille au 8 Bis Boulevard du Centenaire 89100 Sens à compter du ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
En conséquence, la Société fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de Sens.
La Société dont l'objet social est l'acquisition de tous immeubles, a été constituée pour 50 années à compter du 28 février 2002.

AL89488227

Par acte sous seing privé en date à Sens, du 27 septembre 2011, enregistré à SIE de Sens/pôle enregistrement le 26/10/2011 bordereau n° 2011/813 case n° 7, Monsieur Alain Primaux
- a cédé l'intégralité des 500 parts sociales qu'il détenait dans la société PV TRANSPORTS, société à responsabilité limitée au capital de 7 622,45 euros dont le siège social est rue des Docks 89100 Sens immatriculée au RCS Sens sous le numéro 384 610 192 à la société MENATHEE, société à responsabilité limitée au capital variable de 37 500 € dont le siège social est 49 rue Victor Baloche 91320 Wissous, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Evry sous le numéro 529 123 259, et
- a démissionné de ses fonctions de gérant de la société PV TRANSPORTS.

AL89488233

UCEVA

Union de coopératives agricoles
à capital variable,
Ferme du Moulinet, 10150 Pont Ste Marie
Agrément N 1971, RCS Troyes 312 855 695

Modifications de la dénomination sociale et de l'objet social
Additif à l'annonce parue le 21/10/2011
Les associés coopérateurs réunis en Assemblée Générale Extraordinaire le jeudi 25 juin 2009 à 10 heures, à la salle de réunion de la CECNA (3, rue Jules Rimet 89400 Migennes), ont décidé de modifier :
-la dénomination sociale : l'Union Coopératives Agricoles pour l'Etude et le développement des vaches allaitantes (UCEVA) prend la dénomination d'UCEVA.
-L'objet social est complété :
.La recherche appliquée pour la production des vaches allaitantes devient la recherche appliquée pour la production d'élevage dans toutes les espèces concernées par l'objet des associés coopérateurs ainsi que la recherche appliquée pour la valorisation des produits d'origine animale ou végétale.
.La gestion de fermes expérimentales devient la gestion de fermes ou d'ateliers expérimentaux et d'outils de valorisation des produits d'origine animale ou végétale.
.La réalisation de toutes études concernant les vaches allaitantes devient la réalisation de toutes les études pour les espèces animales concernées par l'objet des associés coopérateurs.
Ces mentions en seront faites au registre du commerce de Sens.
Le Président de l'UCEVA
Jean-Bernard GAUTHEROT

AL89488234

AVIS DE CONSTITUTION

SCI THAÏS

Société Civile
au capital de 1.200 Euros
Siège social : 89300 JOIGNY
7 Rue Pasteur

Aux termes d'un acte authentique reçu le 14/11/2011 par Me Sophie DUCAMP-MONOD, Notaire Associée, domiciliée 42 Boulevard Malesherbes 75008 Paris, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : SCI THAÏS
Forme : Société Civile
Objet : L'acquisition, la propriété, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles, biens immobiliers, meubles meublants.
Siège social : 7 Rue Pasteur 89300 Joigny
Capital : 1.200 Euros
Durée : 50 années à compter de son immatriculation au R.C.S.
Cession des parts : Les parts sociales peuvent être librement cédées entre associés. Par contre, elles ne peuvent être cédées à une personne étrangère à la société que par décision collective des associés prise à la majorité des deux tiers des parts sociales.
Gérance : M. Pierre Vajda et Mme Marcelline Druart épouse Vajda, demeurant ensemble 26 Rue Campestra 06400 Cannes ont été nommés en qualité de Gérant.
La société sera immatriculée au R.C.S de Sens.

AL89488232

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Tonnerre(Yonne) du 25 Novembre 2011, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée
Dénomination sociale : CARROSSERIE BLEIN
Siège social : Avenue Montabaur, 89700 Tonnerre
Objet social : Carrosserie, tôlerie, peinture, achat, vente,
location, réparation de tous véhicules et accessoires.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de
l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et
des sociétés
Capital social : 7 500 euros
Gérance : Monsieur Gaylor Fourrey, demeurant 12 Rue Pierre
et Marie Curie 89700 Tonnerre, assure la gérance.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des
sociétés d'Auxerre.
Pour avis
La Gérance

AL89488237

Etude de Maîtres Patrick LENDAIS et Romain LENDAIS, Notaires à Villeneuve sur Yonne (Yonne), 8 Quai du Commerce

Suivant acte reçu par Maître Patrick Lendais, Notaire de la Société Civile Professionnelle « Lendais & Associés », société titulaire d?un office notarial à la Résidence de Villeneuve sur Yonne(Yonne), ayant son siège social audit lieu 8 Quai du Commerce, le 24 novembre 2011, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :
La société a pour objet : l'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.
La dénomination sociale est : SCI LES HAUTS DE TALOUAN.
Le siège social est fixé à : Villeneuve sur yonne (89500), La Tuilerie, Chemin de la Fosse Rouge, Talouan.
La société est constituée pour une durée de 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.
Le capital social est fixé à la somme de : Mille Euros (1.000,00 Eur).
Tous les apports sont en numéraires pour un montant de Mille Euros(1.000,00 Eur).
Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.
Les premiers gérants de la société sont : Monsieur Jean Louis Bouillie, demeurant à Villeneuve sur yonne (89500), 2 rue du Bief, et Madame Marilyne Carroue, demeurant à Collemiers(89100), 17 rue des Bois Plantés.
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Sens.
Pour avis
Le Notaire.

AL89488240

RECTIFICATIF

Dans l'annonce N° 89427897 parue le 21/10/2011, concernant AEM BUREAUTIQUE, il convenait de lire :**Aux termes d'un acte SSP en date du 21 novembre 2011** au lieu de : en date du 13 octobre 2011.

AL89488242

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Avis au public

COMMUNE DE SAINT-BRANCHER

Enquête publique conjointe sur le projet de Plan Local d'Urbanisme et le Zonage d'Assainissement

Par arrêtés du 18 novembre 2011 le Maire de Saint-Brancher a ordonné, l'ouverture de l'enquête publique conjointe sur le projet de **Plan Local d'Urbanisme et sur le Zonage d'Assainissement** de la commune de Saint-Brancher.
A cet effet, M. Antoine Chaumeil a été désigné par le Tribunal Administratif comme commissaire enquêteur.
L'enquête se déroulera la mairie du lundi 19 décembre au lundi 23 janvier 2012 aux jours et heures habituels d?ouverture de la mairie.
Le commissaire enquêteur recevra en mairie les :
Lundi 19 décembre 2011
de 9 h 30 à 12 h 30
Samedi 07 janvier 2012
de 9h 30 à 12 h 30
Lundi 23 janvier 2012
de 15 h 00 à 18 h 00
Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de Plan Local d'Urbanisme et sur le zonage d'assainissement pourront être consignées sur un registre d'enquête déposé en mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit au commissaire enquêteur, Mairie de Saint-Brancher, 4 rue de la Mairie, 89630 Saint-Brancher.
Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie, aux jours et heures habituelles d'ouverture, dès qu'ils seront transmis à la commune.
Le Maire,
Joëlle GUYARD

AL89488217

ADDITIF

AVIS
La Directrice Régionale des Finances publiques de Bourgogne et du Département de la Côte d'Or, Administratrice Générale, France Domaine Gestion des Patrimoines Privés 4, rue Léon Mauris 21074 Dijon cedex :
- a été nommée par décisions du Tribunal de Grande Instance d'Auxerre, curateur des successions de :. en date du 15/11/2011
M. Constant Guy **De Lusignan** célibataire, décédé le 09/09/2011 à Auxerre, référence 11-4259
M. Jean-Gilles **Fusellier** célibataire, décédé le 08/05/2008 à Mailly le Château, référence 11-4257
Mlle Solange Elisabeth **Lerat**, décédée le 26/11/2010 à Tonnerre, référence 11-4258
- a été nommée par décisions du Tribunal de Grande Instance de Sens curateur des successions de :
. en date 18/10/2011
M. Jean-Claude **Coulon** célibataire, décédé le 05/12/2010 à Sens, référence 11-4223
M. Jean-Pierre **Jacquemot** célibataire, décédé le 06/10/2010 à Pont sur Yonne, référence 11-4246
. en date du 20/10/2010, M. Gérard **Lesage** célibataire, décédé le 06/09/2007 à Auxerre, référence 11-4245
les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.
- curateur de la succession de :
. Mme Monique Bouttier veuve **Dabet**, décédée le 18/06/2008 à Sauvigny le Bois, référence 11-3736 déposera le compte rendu de succession au Tribunal de Grande Instance d'Auxerre le 15/02/2012

AL89488235

DISSOLUTION LIQUIDATION

SCI ZAGO

SCI en liquidation au capital de 1 000 euros
Siège social : Route de Chéroy
89150 Saint Valérien
Siège de liquidation : 2 Chemin
de la Chardonnerie, 89150 Saint Valérien
484 809 249 RCS Sens

L'AG du 14/11/2011 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Gilles Zago et Mme Monique Zago de leur mandat de liquidateurs, donné à ces derniers quitus de leur gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au GTC de Sens en annexe au RCS.

AL89488228

SJFC
SOCIÉTÉ JURIDIQUE ET FISCALE DE CHAMPAGNE

9-21 rue Denis Papin - 51100 REIMS
3 rue Jean Mermoz
51000 Chalons en Champagne

YON MAINTENANCE

Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 8 000 euros
Siège : 33 Boulevard de la Liberté, 89100 Sens
484 718 374 RCS Sens

Aux termes d'une décision en date du 26 octobre 2011 l'associé unique a approuvé le compte définitif de liquidation, a donné quitus de sa gestion au liquidateur, l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture de la liquidation à compter du jour même.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Sens, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis
Le Liquidateur

AL89488239

TRANSFERT DE SIÈGE

SARL THERMOPTIM EVOLUTION

Capital : 50 000 €
Siège social : 2 B avenue Ernest Renan
94120 Fontenay sous Bois
RCS Créteil B 484 881 271

Aux termes d'une décision en date du 18 octobre 2011, l'associé unique a décidé de transférer à compter du même jour le siège social du 2 B avenue Ernest Renan 94120 Fontenay sous Bois au 1 place François Mitterrand 89100 Sens et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Durée : 99 années à compter de son immatriculation.
Objet :Achat, importation commercialisation en gros et au détail d''appareils destinés à l'équipement, de production de chaleur et de froid, création et animation d'un réseau commercial de distribution, prestations de services de caractère technique, commercial, financier, administratif, informatique ou touchant la gestion du personnel.
Gérant : Michel Lesner demeurant 26 rue Henri Cartier Bresson 94120 Fontenay sous Bois.
Pour avis,
La gérance

AL89488036

SAS AKYPIA

SAS au capital de 10 000 euros
Siège social : 2 bis rue du cul de sac
77940 Thoury Ferottes
510 172 257 RCS Melun

Aux termes du PV du 31 octobre 2011, le président a décidé de transférer le siège social au 110 rue du Général de Gaulle 89100 Sens, à compter du 01 novembre 2011.
Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Gérant : Mme Drillien Monique 110 rue du Général de Gaulle 89100 Sens.
La société sera radiée au RCS de Melun et immatriculée au RCS de Sens.

AL89488226

BELL'AUTO AUXERRE

Société à responsabilité limitée
au capital de 8 000 euros
Siège social : 41 rue du Moulin du Président
89000 Auxerre
489 402 404 RCS Auxerre

Aux termes d'une délibération en date du 8 novembre 2011, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée BELL'AUTO AUXERRE a décidé de transférer le siège social du 41 rue du Moulin du Président, 89000 Auxerre au 55 bis avenue Jean Jaurès, 89000 Auxerre à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Pour avis,
La Gérance

AL89488229

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

CCIF.IP

Société à responsabilité limitée
au capital de 10.000 euros
Siège social : 13 rue de l'Horloge - 89000 Auxerre
493 599 336 RCS Auxerre

Aux termes d'une décision en date du 24 octobre 2011, la collectivité des associés a décidé de nommer M. Gilles Genest, demeurant à Asnières les Dijon (21380) - Résidence du Bois des Grottes - 30 allée des Muriers, en qualité de gérant, à compter de ce jour, en remplacement de M. Richard Crenn, démissionnaire.
La Gérance

AL89487987

CHAQUE VENDREDI DANS VOTRE BOÎTE AUX LETTRES...

ABONNEMENT DÉCOUVERTE

6 MOIS - 30€*

Offre réservée aux non-abonnés *Offre valable jusqu'au 31 décembre 2011*

▶ Mes coordonnées

Mlle ❍ Mme ❍ M. Nom Prénom
Raison sociale:
Adresse:
.....
Lieu-dit: CP / Ville:
Tel: Fax: Mobile:
Email: @
Signature

▶ A retourner

À retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre réglement à:
TERRES DE BOURGOGNE
Les Jardins d'Octobre - 4 rue Davout BP
77 409 - 21 074 DIJON cedex
Tél. 03 80 78 90 40 - fax 03 80 70 08 02 -
abonnement@terres-de-bourgogne.net

❍ Je règle 30 € par chèque à l'ordre de SEP de Bourgogne

❍ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

*prix de vente au numéro. Offre valable jusqu'au 31/12/2011 en France métropolitaine. Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles. Vous pouvez être amené à recevoir des offres et propositions de nos partenaires. Si vous ne le souhaitez pas, il suffit de nous écrire en indiquant vos nom, prénom, adresse à Terres de Bourgogne - Les Jardins d'Octobre - 4 rue Davout - BP 77409 - 21 074 DIJON cedex

MSA de Bourgogne

Réglementation, obligations, peines… «Le monde a changé, il faut le savoir»

Acteur de la prévention en agriculture, la MSA de Bourgogne mène une campagne de sensibilisation sur les accidents du travail. Un avocat parisien s'est rendu la semaine dernière en Côte d'Or pour animer une conférence-débat.

Une vingtaine d'affaires arrive chaque semaine dans son bureau. Maître Michel Ledoux, avocat à la cour d'appel de Paris, sait de quoi il parle quand il aborde le thème des accidents du travail. La conférence-débat qu'il a animée vendredi dernier à Beaune, à l'initiative de la MSA de Bourgogne, a été très suivie. L'avocat a dressé d'emblée le contexte : *«L'accident n'est plus perçu comme une fatalité. Il est perçu comme la preuve d'un dysfonctionnement social. La société devient de plus en plus exigeante. Elle accepte de moins en moins les atteintes à la vie et à la santé. Les juges sont beaucoup plus sévères, la loi est plus répressive. Le droit évolue car c'est une science humaine. Le monde a changé, il faut le savoir, c'est comme ça. Ceux qui ne l'acceptent pas peuvent se poser beaucoup de questions…»*

Accent sur l'hygiène et la sécurité

Michel Ledoux a exposé les contours des responsabilités civile et pénale en cas d'accident d'un salarié, d'un stagiaire ou d'un apprenti. Il a fait part de son expérience : *«les mêmes situations reviennent souvent. Les magistrats vont chercher à savoir si le matériel mis à disposition est bien conforme, en bon état, régulièrement entretenu et adapté au travail à effectuer»*. *«Ce n'est pas à l'homme de s'adapter à la machine mais bien l'inverse»* ajoute Michel Ledoux. Une autre attente fondamentale des juges concerne la formation, *«souci qui revient dans la quasi-totalité des affaires»*. En ce qui concerne l'hygiène et la sécurité, l'avocat rappelle aux chefs d'exploitation leur *«obligation absolue à se faire obéir»* : *«vous devez vous faire respecter quand vous donnez un ordre. Si le travail nécessite des gants ou des chaussures de sécurité, vous devez exiger leur emploi. Dans le cas inverse, s'il y a un accident, c'est vous qui plongez»*.

Des preuves écrites

Michel Ledoux insiste sur l'importance d'avoir des preuves écrites pour prouver l'esprit de *«bon père de famille»* de l'employeur. L'avocat illustre ses propos par l'une de ses affaires, traitée il y a quelques temps. Lors d'un accident du travail survenu dans le secteur du BTP, un chef de chantier était poursuivi pour homicide involontaire, à la suite du décès d'un de ses salariés, tombé de plusieurs mètres de haut. Le chef de chantier se présente devant le juge : *«Tous les matins, monsieur le président, la sécurité, c'est mon dada. C'est casques et harnais à tous mes ouvriers. Je ne rigole pas avec ça monsieur le président. Mais moi je vais vous le dire, dès qu'il fait un peu chaud ou dès que j'ai le dos tourné, ils enlèvent tous le caque et le harnais. Ça fait 30 ans que je fais ce boulot et ça fait 30 ans qu'ils désobéissent systématiquement»*. Le président demande alors : *«monsieur le chef de chantier, montrez moi donc les avertissements que vous avez adressés à vos collaborateurs pour non respect des consignes de sécurité». «Il n'avait en réalité rédigé aucun avertissement et toutes ses paroles ne valaient rien dans ce tribunal. Sachez-le, il faut des preuves écrites, des signatures»* se rappelle Maître Ledoux qui termine l'histoire : *«le chef de chantier s'est alors défendu en indiquant qu'il n'allait pas les licencier car ils avaient des femmes, des enfants et des crédits à rembourser»*. Le magistrat lui a alors répondu : *«Moi, monsieur, j'ai toujours préféré un salarié à l'ANPE plutôt qu'un salarié au cimetière»….*



Maître Michel Ledoux (avocat à la cour d'appel de Paris), entouré de Jacques Ganne (président du comité de protection sociale des salariés), et Bernard Virely (président délégué du Site de la Côte d'Or).

Importance du document unique

L'avocat parisien évoque ensuite le document unique d'évaluation des risques de l'entreprise. Ce document, créé fin 2001, est imposé à tout employeur par le code du travail. *«Il est absolument essentiel et il est en train de devenir un véritable arbitre. Ceux qui n'auraient pas de document unique vivent très dangereusement»* signale l'avocat, *«c'est la première chose que l'on vous demandera si un jour il y a un pépin dans votre entreprise. C'est devenu la colonne vertébrale du système»*.

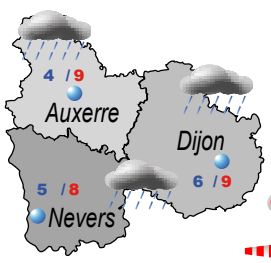
AURÉLIEN GENEST





▶ Prévisions **météo** du 2 au 11 décembre

Vendredi 2 Décembre



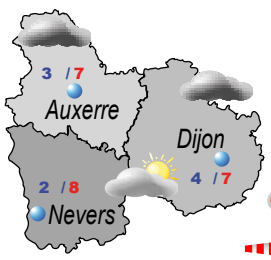
Pluvieux
Un temps couvert et pluvieux s'annonce. Les températures seront de saison et les vents modérés.

T° mini : 3 à 5 °C
T° maxi : 8 à 10 °C

Vents : Ouest-Nord-Ouest 20 km/h

Ste Viviane
Soleil : 08:22 - 17:25
Lune : 13:13 - 00:21

Samedi 3 Décembre



Très nuageux
De nombreux nuages sont attendus mais le soleil fera tout de même quelques timides apparitions très localement.

T° mini : 1 à 3 °C
T° maxi : 7 à 9 °C

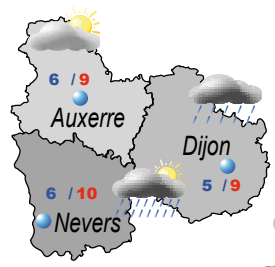
Vents : Sud-Sud-Ouest 30 km/h

St Xavier
Soleil : 08:23 - 17:25
Lune : 13:36 - 01:23

Météo de la Bourgogne

AGATE FRANCE — AIDE À LA GESTION ADAPTÉE AU TEMPS ET À L'ENVIRONNEMENT
Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34 € ttc/min.
www.agate-france.com

Dimanche 4 Décembre



Mitigé
Ce dimanche sera partagé entre quelques précipitations et de timides éclaircies. Les vents souffleront modérément.

T° mini : 4 à 6 °C
T° maxi : 9 à 11 °C

Vents : Ouest-Sud-Ouest 30 km/h

Ste Barbara
Soleil : 08:24 - 17:25
Lune : 13:58 - 02:24

Prévisions à 7 jours

Lundi 5 au Mercredi 7 Décembre :

De nombreuses précipitations et quelques éclaircies en perspective.

Vents : Sud-Ouest à 30 km/h
T° mini. : 1 à 8 °C T° maxi. : 9 à 11 °C

Jeudi 8 au Dimanche 11 Décembre :

Ces prochains jours se dérouleront sous les précipitations.

Vents : Sud-Ouest à 30 km/h
T° mini. : 3 à 10 °C T° maxi. : 9 à 11 °C

Terres de Bourgogne

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 E (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Gérante : Mauricette Besançon • Directeur de publication : Jean-Luc Berthomé •

Les Jardins d'Octobre
4 rue Davout - BP 77409
21074 Dijon cedex
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02 - mail : contact@terres-de-bourgogne.net

Rédaction
• Responsable de la rédaction : Jean-Luc Berthomé mail: jl.berthome@terres-de-bourgogne.net
• Rédactrice en chef : Anne-Marie Klein mail: am.klein@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos mail: f.duclos@terres-de-bourgogne.net

Publicité
• Locale et régionale: Jean-Yves Blondat mail: pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale: SAS Réussir 94 266 Fresne - Tél. 01 49 84 03 30

• Commission paritaire des journaux et publication • • 0511 T 88045 - ISSN : 1969-8232 • Dépôt légal : mois de parution •
• Tirage moyen par numéro : 7 500 ex. • Prix au numéro : 2,00 € • Imprimeries: IPS - ZA du Chant des Oiseaux - 80800 Fouilloy
Un supplément Direct Affaires destiné aux abonnés est encarté avec le journal une semaine sur deux.

CHAQUE VENDREDI
DANS VOTRE BOÎTE AUX LETTRES...
ABONNEMENT DÉCOUVERTE
6 MOIS - 30€*
Offre valable jusqu'au 31 décembre 2011
Offre réservée aux non-abonnés

▶ Mes coordonnées

❍ Mlle ❍ Mme ❍ M. Nom Prénom
Raison sociale:
Adresse:
Lieu-dit: CP / Ville:
Tel: Fax: Mobile:
Email: @
Signature

▶ A retourner

À retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre réglement à:
TERRES DE BOURGOGNE
Les Jardins d'Octobre - 4 rue Davout BP 77 409 - 21 074 DIJON cedex
Tél. 03 80 78 90 40 - fax 03 80 70 08 02 - abonnement@terres-de-bourgogne.net
❍ Je règle 30 € par chèque à l'ordre de SEP de Bourgogne
❍ Facture: oui ❍ non ❍ *(Cocher la case correspondante)*
❍ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

*prix de vente au numéro. Offre valable jusqu'au 31/12/2011 en France métropolitaine. Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles. Vous pouvez être amené à recevoir des offres et propositions de nos partenaires. Si vous ne le souhaitez pas, il suffit de nous écrire en indiquant vos nom, prénom, adresse à Terres de Bourgogne - Les Jardins d'Octobre - 4 rue Davout - BP 77409 - 21 074 DIJON cedex

▶ Télévision Sélection du 3 au 9 décembre

Samedi 3

TF1
20.50 Élection de Miss France «Miss France 2012». Divertissement présenté par J.-P. Foucault, avec Sylvie Tellier, Alain Delon, Francis Huster, Lorie, etc.
23.50 Miss France «La soirée d'une vie». Documentaire.

FRANCE 2
20.40 Téléthon «Pour des lendemains qui chantent». Soirée présentée par S. Davant, Nagui et Gad Elmaleh, avec Jane Birkin, Michel Boujenah, Julien Clerc, Barbara Hendricks, Robert Hossein, etc.

FRANCE 3
20.35 L'affaire Dominici ★★★. Téléfilm avec Michel Serrault, Michel Blanc (3h25). (voir Sélection)
00.35 Appassionata «La Walkirie». Opéra de Wagner, dirigé par sir Simon Rattle, avec Robert Gambill.

ARTE
20.40 L'aventure humaine «Le grand voyage de Charles Darwin...» ★. *Pas mal, mais un rythme lent.*
22.15 100% grec ★. Téléfilm avec A. Kefetzopoulos (1h40). *Moyen.*

M6
20.50 NCIS Los Angeles. Série avec Chris O'Donnell ⓾.

CANAL +
20.50 L'homme qui voulait vivre sa vie ★★. Drame (2010) de Éric Lartigau, d'après D. Kennedy, avec Romain Duris (1h50) ⓾. *Une bonne adaptation, mais un peu longue.*

Dimanche 4

TF1
20.50 Le Diable s'habille en Prada ★★. Comédie (2005) de David Frankel, avec Meryl Streep, Anne Hathaway (1h50). (voir Sélection)
22.55 Les experts. Série ⓾.

FRANCE 2
20.45 Quantum of solace ★★. Espionnage (2008) de Marc Forster, avec Daniel Craig (1h55) ⓾. *Haletant.*
22.30 Faites entrer l'accusé «Alain Kernoa, meurtre au Teknival» ⓾.

FRANCE 3
20.35 Les enquêtes de Murdoch ★★. *Très prenant, mais affreux.*
23.15 Élysées 2012, la vraie campagne (3/6). Documentaire.
00.25 Pères et fils ★. Comédie en NB et VO (1957) de Mario Monicelli, avec Vittorio De Sica (1h35). *Mineur.*

ARTE
Passion cinéma : Stephen Frears et le Prix du cinéma européen 2011
20.40 Haute fidélité ★★. Comédie (2000) de Stephen Frears, avec John Cusack (1h53). *Subtil et drôle.*
22.25 Stephen Frears.
22.40 Gala du Prix du cinéma européen 2011.

M6
20.50 Capital «Argent : Quand le business se fait en famille».
22.45 Enquête exclusive «Vols à main armée : Nouveaux braqueurs, nouvelles victimes».

CANAL +
21.00 Football «Lyon/Toulouse».

Lundi 5

TF1
20.50 Doc Martin : «Le bulot d'or», «Toute la vérité». Série avec Thierry Lhermitte, Natalia Dontcheva.
22.50 Esprits criminels. Série ⓬.
01.05 Au Field de la nuit, avec Frédéric Lenoir et Marie Drucker, O. Pourriol, Jul, Raphaël Enthoven, Alexandre Lacroix, Florence Pernel.

FRANCE 2
20.35 Castle : «Piégés», «Menace sur New York ⓾», «La piste du vaudou» ★. Série. *Palpitant et drôle.*
22.45 Mots croisés. Magazine présenté par Yves Calvi.

FRANCE 3
20.35 Place publique «Les Français face à la crise». Magazine présenté par Patrick Poivre d'Arvor.
23.05 Devenir président et le rester «Les secrets des gourous de l'Élysées» ★★★. (voir Sélection)

ARTE
20.40 Tom Horn, sa véritable histoire ★★. Western (1978) de W. Wiard, avec Steve McQueen (1h33). *Un beau western.*
22.15 L'Ensemble Modern.

M6
20.50 Enquête exclusive «Du Loto au poker clandestin : Les Français dingues de jeux». Magazine.
22.45 Coupable, non coupable «Procès Bissonnet...». Magazine.

CANAL +
20.55 Braquo (5 et 6/8) ★★. Série ⓬. *Prenant, mais confus et violent.*

Mardi 6

TF1
20.50 Les experts, Manhattan : «Crise d'identité», «Leçons de crime», «La clé des meurtres» ⓾.
22.45 Appels d'urgence «Vols, agressions : Brigade d'élite contre jeunes délinquants». Magazine.

FRANCE 2
20.35 La grande battle. Divertissement présenté par Nagui et J.-F. Zygel, avec Roberto Alagna.
22.50 Réunion de famille.
01.20 Le souffle au cœur ★★. Comédie dramatique (1971) de L. Malle (1h53). *Beau, mais choquant.*

FRANCE 3
20.35 Louis XI, le pouvoir fracassé ★★★. Téléfilm avec Jacques Perrin, Florence Pernel. (voir Sélection)
22.45 Ce soir (ou jamais !).

ARTE
Pour ou contre les châtiments corporels ?
20.40 Au pays de la fessée interdite. Documentaire.
21.35 Tu vas en prendre une ! ★★. *Pas mal.*
22.30 Bobby Fischer.

M6
20.50 Victoire Bonnot «Dis-moi d'où tu viens» ★. Téléfilm avec Valérie Damidot (1h30). *Mineur.*
22.25 Nouveau look pour une nouvelle vie. Magazine.

CANAL +
20.45 Champions League «Dortmund/Marseille».

Mercredi 7

TF1
20.35 Football «Ligue des Champions : Lille/Trabzonspor».
22.50 Mentalist.
23.40 Chase. Série ⓾.

FRANCE 2
20.35 Fas pas ci, fais pas ça : «20 ans déjà !», «Engagez-vous !» ★★. Série avec Isabelle Gélinas, Bruno Salomone, Valérie Bonneton. *Fin d'une série très amusante.*
22.25 Avant-premières. Magazine présenté par Élizabeth Tchoungui.

FRANCE 3
20.35 Des racines et des ailes «Paris authentique, Paris éclectique» ★★. *Étonnant.*
23.00 L'ombre d'un doute «Jeanne d'Arc, femme providentielle».

ARTE
20.15 Don Giovanni. Opéra de Mozart, avec l'Orchestre de la Scala de Milan, dirigé par D. Barenboim, et avec Peter Mattei, Kwangchoul Youn, Anna Netrebko (3h20). En direct de la Scala de Milan.
23.35 Après l'océan ★★. Drame (2008) de Éliane de Latour, avec Fraser James (1h48). *Pas mal.*

M6
20.50 La France a un incroyable talent. Divertissement.

CANAL +
20.55 Pieds nus sur les limaces. Comédie dramatique (2009) de Fabienne Berthaud, avec Diane Kruger, Ludivine Sagnier (1h45) ⓾.

Jeudi 8

TF1
20.50 Julie Lescaut «Pour solde de tout compte». Téléfilm avec Véronique Genest, Jean-Charles Chagachbanian.
22.30 New York, unité spéciale. Série avec Christopher Meloni ⓬.
02.15 Imposture ★★. Comédie dramatique (2005) de et avec P. Bouchitey (1h37) ⓾. *Pas mal.*

FRANCE 2
20.35 Des paroles et des actes «François Bayrou». Magazine présenté par David Pujadas.
22.15 Infrarouge : «Vivre avec 1500 euros», «Scientologie, la vérité sur un mensonge».

FRANCE 3
20.35 Open range ★★★. Western (2003) de et avec Kevin Costner, et avec Robert Duvall, Annette Bening (2h13) ⓾. (voir Sélection)
23.35 Hommage à Georges Méliès «Le voyage extraordinaire».

ARTE
20.40 À l'ombre de la haine ★★. Drame (2002) de Marc Forster, avec Billy Bob Thornton, Halle Berry (1h49) ⓬. *Prenant, mais très dur.*
22.30 Memphis, Tennessee «La ville qui transforma le monde».

M6
20.50 The good wife. Série avec Julianna Margulies ⓾.

CANAL +
20.55 Body of proof (1 et 2/9) ★★. Série avec Dana Delany ⓾. *Prenant.*

Vendredi 9

TF1
20.50 Koh-Lanta. Divertissement présenté par Denis Brogniart.
22.20 Spécial bêtisier. Divertissement.

FRANCE 2
20.35 Une enfance volée «L'affaire Finaly» ★★. Téléfilm avec Charlotte de Turckheim (1h30) ⓾. *Bien fait, mais affreux.*
22.10 Cold case, affaires classées. Série avec Kathryn Morris ⓬.

FRANCE 3
20.35 Thalassa «En direct de Concarneau». Magazine présenté par Georges Pernoud.
23.05 Vendredi sur un plateau ! Magazine avec Bernard-Henri Lévy.

ARTE
20.40 La faille du Diable ★. Téléfilm avec Silke Bodenbender, Jürgen Vogel (1h29). *Lourd et pesant.*
22.10 Le cerveau et ses automatismes (1/2) «La magie de l'inconscient». Documentaire.
22.55 Grand format «Le sous-marin vert de M. Pilipenko» ★★. *Original et touchant.*

M6
20.50 NCIS : «Game over», «La chimère», «Requiem», «Intrusion ⓬». Série avec Mark Harmon ⓾.

CANAL +
20.55 Où sont passés les Morgan ? ★. Comédie (2009) de M. Lawrence, avec Hugh Grant, Sarah Jessica Parker (1h40). *Amusant, mais facile.*

SÉLECTION


DR

Louis XI, le pouvoir fracassé - Un gentilhomme mystérieux se présente devant la porte d'un château où se trouve Louis XI et demande à lui parler de toute urgence, pour l'informer d'un complot qui se trame contre lui. Les livres d'histoire ne sont pas tendres avec Louis XI, dont ils mettent en valeur la cruauté et la rouerie. Pourtant, il fut un grand roi, qui commença à bâtir la France, en renforçant le pouvoir du roi. Henri Helman voulait, depuis des années, lui rendre justice. En se concentrant sur la dernière journée du monarque, il retrace les grandes étapes de son règne. Bien sûr, le complot dont il est question n'est pas avéré, mais il est le condensé de tous ceux que Louis XI eut à déjouer. Dans cette belle production, les décors et costumes sont superbes, et les dialogues très bien écrits. Jacques Perrin, séducteur, rusé, impitoyable ou machiavélique, est sensationnel. ***Mardi 6, sur France 3, à 20h35.***

L'affaire Dominici - En 1952, une famille de touristes est assassinée. Michel Serrault, dans le rôle de ce personnage énigmatique de Gaston Dominici, est l'atout majeur de cette magnifique adaptation d'un tragique fait divers. Pierre Boutron a su recréer l'atmosphère pesante qui régnait au sein de cette famille de paysans, ainsi que leur méfiance vis-à-vis des gens de la ville. Mais la thèse de l'innocence de Dominici est très contesté. ***Samedi 3, sur France 3, à 20h35.***

Le Diable s'habille en Prada - Andy devient l'assistante personnelle de Miranda, rédactrice en chef d'un magazine de mode. David Frankel a su préserver la saveur et le piquant du roman de Lauren Weisberger. Le monde de la mode est dépeint avec réalisme et justesse. La façon dont Miranda mène tout son petit monde à la baguette est décrite sur un ton réjouissant. Meryl Streep, apporte beaucoup de nuances à son personnage. ***Dimanche 4, sur TF1, à 20h50.***

Devenir président et le rester «Les secrets des gourous de l'Élysée» - Pour assurer son élection, François Mitterrand a fait appel à deux conseillers, Gérard Colé et Claude Pilhan, hommes de publicité et de marketing. Ce remarquable documentaire explore cette face cachée du pouvoir, avec des témoignages de première main et des archives inédites. C'est fascinant, mais cette mainmise du marketing sur la politique est inquiétante. ***Lundi 5, sur France 3, à 23h05.***

Open range - Quatre cowboys, liés par une solide amitié, acheminent du bétail. Le comédien et cinéaste Kevin Costner réalise un western dans la pure tradition du genre. Les personnages, qui peuvent paraître conventionnels, ne manquent, cependant, pas de profondeur humaine et sont tous magnifiquement interprétés. La narration est fluide, et la mise en scène brillante. Quelques violences inhérentes au genre. ***Jeudi 8, sur France 3, à 20h35.***

Réserve biologique intégrale (RBI)

Une forêt sans l'homme

Une forêt en partie domaniale a été classée réserve biologique intégrale, destinée à l'étude des écosystèmes et à la protection des espèces animales et végétales. Elle est vouée à devenir une forêt vierge.

Sur le massif du Vercors, sur les communes de Saint Agnan en Vercors (Drôme) et Saint Andéol en Vercors (Isère) s'étend une forêt de montagne de 2 160 ha. Ce site qui s'étage de 920 m à 2 090 m est devenu officiellement depuis le mois d'octobre une forêt hors du commun, l'une des trois grandes réserves biologiques intégrales françaises. La réserve biologique intégrale du Vercors est en totalité assise sur des propriétés de l'Etat : 1 536 ha font partie de la forêt domaniale du Vercors affectée au ministère de l'Agriculture et 624 ha sont affectés au ministère de l'écologie. L'ensemble de la RBI est géré par l'office national des forêts et est en site Natura 2000. Un agent de l'office national des forêts est sur place pour veiller au bon déroulement de la réserve biologique intégrale. Quels sont les enjeux de la RBI ? *«Le classement en RBI implique l'arrêt de la plupart des activités traditionnelles comme l'exploitation forestière, le pâturage ou la chasse au petit gibier. Il n'y a plus d'interventions de l'homme sur cette forêt qui peuvent modifier l'évolution. On laisse évoluer naturellement les peuplements forestiers. Cette réserve est destinée à redevenir une forêt vierge dédiée à l'observation et à l'étude des évolutions naturelles de la forêt, des espèces et des éco systèmes. Les réserves biologiques intégrales sont destinées à la recherche fondamentale sur le fonctionnement des écosystèmes forestiers»*, explique Jean-Louis traversier ingénieur, responsable de l'environnement à l'ONF Drôme Ardèche. La réserve du Vercors a été classée car elle possède des caractéristiques hors du commun : un caractère géologique propre aux massifs calcaires préalpins tabulaires avec des facies de dalles rocheuses, lapiaz, scialets et des sols d'une mosaïque complexe, une flore et une faune très riche, 5 espèces végétales protégées au niveau national et 5 espèces protégées sur le plan régional, 35 espèces animales bénéficiant d'une protection nationale…

Mise en place d'un plan de gestion

La nouvelle réserve biologique intégrale du Vercors fait, dés à présent, l'objet d'études et de suivis. L'office national des forêts a mis en place un plan de gestion avec plusieurs partenaires tels que le Cemagref, l'Inra, les universités, l'Europe dans le cadre du programme européen Manfred s'intéressant aux impacts du changement climatique sur les écosystèmes forestiers. *«On réalise des études avec nos partenaires pour évaluer l'évolution des peuplements»* assure l'ingénieur de l'ONF. En 2008-2009, une première étude est mise en place en partenariat avec le parc du Vercors et la direction régionale de l'environnement et de l'aménagement pour suivre une population de chouettes chevêchettes et leur reproduction. Cette chouette est un oiseau cavernicole qui vit dans les trous effectués par les pics.
Dans la même période, on installe un réseau de *«placettes»* selon un protocole précis validé par le Ministère de l'Environnement.


Pierre-louis Berger

Si le classement de forêts en RBI présente des avantages, c'est aussi de nouvelles contraintes.

Étude



Le classement en réserve biologique intégrale permet d'étudier l'évolution naturelle des différentes espèces, animales comme végétales.

Les placettes sont des endroits choisis sur lesquels on effectue des mesures sur la quantité de bois morts.
On effectue tous les dix ans un état de la végétation sur cette placette circulaire d'un rayon de 10 mètres. Les techniciens et les ingénieurs mesurent l'évolution de la non intervention de l'homme. On compte 400 placettes sur la réserve de 2 160 ha. *«Nous avons effectué des mesures sur les fourmilières pour estimer leur évolution. On a établi un état initial, 0, de la RBI, sans intervention de l'homme pour faire un état régulier du peuplement vivant, du volume de bois mort sur pied ou à terre»*. L'abandon de l'exploitation et des pratiques sylvicoles doit permettre de conserver ou restaurer un échantillon de milieux forestiers *«naturels»* sur l'ensemble du territoire. Les observateurs, les scientifiques vont essayer de comprendre la réaction de la montagne par rapport aux évolutions climatiques. 3 stations météo automatiques seront installées sur la RBI pour permettre aux chercheurs des universités, de l'Inra et du Cemagref d'effectuer des recherches plus approfondies. La RBI est un donc véritable territoire d'études à ciel ouvert.
En 2012, plusieurs études seront conduites sur les insectes saproxyliques, décomposeurs du bois, sur des espèces se développant sur les différents types d'arbres, sur les champignons, les lichens, les mousses… L'ONF ne souhaite pas que cette RBI devienne un réservoir de grands gibiers qui seront observés. L'impact des grands ongulés sur la flore et la régénération forestière sera lui aussi étudié. *«Le champ d'étude est ouvert. Tout est possible»* souligne Jean Louis Traversier, ingénieur ONF. Pour pallier les risques d'incendie ou d'accidents divers, des conditions de sécurité maximales sont mises en œuvre. Des panneaux préviennent le public des dangers existants (chutes d'arbres ou de branches) en l'invitant à ne pas quitter les éventuels sentiers et chemins ouverts à la fréquentation et en l'informant qu'il entre dans la réserve à ses risques et périls. Il faut savoir, en effet, que la RBI n'a pas pour objectif d'être un lieu esthétique, pédagogique et démonstratif pour le grand public.

PIERRE-LOUIS BERGER

Quels effets sur les filières professionnelles


Pierre–louis Berger

«L'ONF et l'Etat ont voulu anticiper ce passage en RBI pour ne pas pénaliser les filières. Il y avait peu de chasseurs. Ils venaient chasser dans le cadre d'une adjudication» **indique-t-on à l'ONF. Si l'exploitation forestière a disparu à la fin des années 1950 sur la zone RBI, certains exploitants forestiers locaux regrettent cette mise sous cloche d'une grande forêt. Olivier Pesenti, exploitant forestier à Saint-Agnan en Vercors, une commune aux pieds de la RBI reconnaît une perte d'activité : *«J'étais potentiellement acquéreur de lots à la vente. Le 1/3 de la surface de la RBI est exploitable en bois forestier et commercialisable»*.**

▶ Forêt naturelle

Trois grandes réserves biologiques intégrales


Pierre-louis Berger

Les écosystèmes soustraits à l'action directe de l'homme sont d'une grande rareté en Europe. En 1994, on estimait à 30 000 ha la surface de forêt naturelle en France métropolitaine. Les interventions humaines souvent très anciennes ont fortement influé sur la composition et la structure des peuplements forestiers. Seules certaines forêts de montagne, difficilement accessibles, ont été exploitées de manière marginale, limitée dans le temps ou ont été affranchies de toute action humaine. C'est pourquoi trois grandes réserves biologiques intégrales de plus de 2000 ha ont été créées en France dans lesquelles toute intervention directe de l'homme est proscrite (chasse-cueillette-pêche-pâturage). Il s'agit de la forêt domaniale de Chizé, la Sylve d'Argenson dans les Deux sèvres au cœur de la France, celle des Maures dans le Var et celle du Vercors. Il existe une cinquantaine de RBI de plus petites tailles, allant de quelques dizaines d'ha à plusieurs centaines, réparties sur l'ensemble du territoire français.